



## GABON

15 février 2019

### TROISIEME REVUE DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITERE DE REALISATION ET DE MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE GABON

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit et des demandes de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation et de modification d'un critère de réalisation, les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 19 décembre 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 18 novembre 2018 avec les autorités gabonaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord élargi conclu avec le FMI au titre du mécanisme élargi de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 décembre 2018.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Gabon.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités gabonaises au FMI\*
- Mémoire de politiques économiques et financières des autorités gabonaises\*
- Protocole d'Accord Technique\*
- Lettre d'intention complémentaire adressée par les autorités gabonaises au FMI\*

\* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante.

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



Communiqué de presse n° 18/488  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
19 décembre 2018

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431  
USA

**Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord élargi en faveur du Gabon et approuve un décaissement de 99 millions de dollars**

- La décision du conseil d'administration porte le total des décaissements du FMI en faveur du Gabon à environ 395,9 millions de dollars.
- Le programme de réformes économiques du gouvernement, qui est appuyé par le FMI, a pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique et de jeter les bases d'une croissance inclusive.

Le 19 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue du programme économique du Gabon qui est appuyé par un accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC)<sup>1</sup>. L'achèvement de la revue permet de décaisser immédiatement 71,43 millions de DTS (environ 99 millions de dollars). Cela porte le total des décaissements au titre de l'accord jusqu'à présent à 285,72 millions de DTS (environ 395,9 millions de dollars).

En achevant la troisième revue, le conseil d'administration a approuvé les demandes présentées par les autorités d'une dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et d'une modification de critères de réalisation.

L'accord élargi triennal en faveur du Gabon, d'un montant de 464,4 millions de DTS (environ 642 millions de dollars au moment où il a été approuvé, ou 215 % de la quote-part du pays), a été approuvé par le conseil d'administration le 19 juin 2017 (voir [communiqué de presse n° 17/233](#)). Le programme de réformes économiques du gouvernement, qui est appuyé par le FMI, a pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique et de jeter les bases d'une croissance inclusive. Il cherche aussi à assurer la viabilité de la dette au niveau national et à contribuer à la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

---

<sup>1</sup> Le mécanisme élargi de crédit a été créé pour apporter un concours à des pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile. Il offre une aide à l'appui de vastes programmes qui prévoient des mesures de portée et de nature nécessaires pour corriger les déséquilibres structurels sur une période prolongée.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par le Gabon dans le cadre de l'accord MEDC se sont améliorés. Les autorités ont pris des mesures importantes et difficiles pour maintenir le programme en bonne voie en dépit des élections législatives d'octobre 2018. Cependant, la reprise économique demeure fragile et il est nécessaire de poursuivre l'assainissement des finances publiques et d'opérer des réformes cruciales pour réaliser une croissance vigoureuse et durable.

« Les autorités sont déterminées à continuer d'assainir les finances publiques sans nuire à la croissance. Il s'agit de s'employer de manière résolue à accroître les recettes non pétrolières et à maîtriser les dépenses non prioritaires, tout en protégeant les dépenses sociales et l'investissement. Il est prioritaire aussi de renforcer l'exécution du budget et la gestion des recettes pétrolières, ainsi que de continuer d'améliorer la gestion de trésorerie et la gestion de la dette.

« Il est essentiel pour la croissance de préserver la stabilité du secteur financier. Les autorités ont l'intention d'accélérer la liquidation des trois banques en difficulté et de s'attaquer promptement au niveau excessif des prêts improductifs afin de contribuer à la stabilité financière, ainsi que de promouvoir le crédit au secteur privé et la croissance.

« Le programme du Gabon continue d'être appuyé par la mise en œuvre de mesures et de réformes d'accompagnement par les institutions régionales dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de politique monétaire, et de contribuer à une augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, ce qui est essentiel pour garantir le succès du programme. »



## GABON

7 décembre 2018

### TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR LE NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

#### RÉSUMÉ

**Contexte et perspectives.** Les risques politiques semblent s'être atténués à la suite des élections législatives et locales en octobre. L'économie reprend lentement, la consolidation budgétaire se poursuit, l'inflation reste faible et la balance commerciale s'améliore. La reprise devrait se raffermir en 2019 et les perspectives à moyen terme restent prometteuses, même si les aléas influant sur ces dernières restent essentiellement baissiers.

**Mise en œuvre du programme.** En ce qui concerne la conditionnalité du programme, les résultats obtenus jusqu'à la fin juin 2018 sont médiocres. Deux des quatre critères de réalisation quantitatifs à la fin juin 2018 n'ont pas été respectés (pour lesquels le conseil d'administration avait déjà accordé une dérogation au moment de l'achèvement de la deuxième revue), et le plafond permanent de zéro pour les arriérés extérieurs n'a pas non plus été respecté. Les deux autres critères de réalisation quantitatifs (pour lesquels les données n'étaient pas disponibles au moment de l'achèvement de la deuxième revue) ont été respectés. Les trois objectifs indicatifs n'ont pas été atteints. Cependant, la mise en œuvre du programme s'est améliorée depuis l'achèvement de la deuxième revue. Les autorités ont bien mis en œuvre l'ensemble des mesures correctives prévues dans la loi de finances rectificative de 2018. La plupart des objectifs indicatifs pour la fin septembre 2018 ont été atteints et la plupart des repères structurels ont été respectés, mais certains avec des retards. Les autorités ont également pris une action préalable et s'emploient à mettre en œuvre les deux autres pour la présente revue. Cependant, de nouveaux arriérés extérieurs se sont accumulés, notamment à l'égard des créanciers bilatéraux officiels, que les autorités sont en train d'apurer avant la réunion du conseil d'administration.

**Politique économique.** La consolidation budgétaire demeure une priorité dans le cadre du programme. Le déficit primaire hors pétrole devrait retomber à 6,4 % du PIB hors pétrole en 2018, contre 11 % en 2016. Pour 2019, la politique budgétaire vise à continuer d'accroître les recettes non pétrolières et à améliorer la composition des

dépenses publiques afin de créer l'espace nécessaire pour les dépenses sociales et d'équipement prioritaires. Le programme structurel se concentrera sur les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, ainsi que la transparence et la surveillance des organismes autonomes et des entreprises publiques, à améliorer la transparence dans le secteur pétrolier (y compris son application à l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction, d'ici la fin septembre 2019), et à renforcer la résilience du secteur bancaire. La consolidation du compte unique du Trésor et la mise en œuvre des recommandations de la récente assistance technique du FMI, y compris la publication de prévisions hebdomadaires des flux de trésorerie, aideront à renforcer la gestion de la dette et de la trésorerie, et à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. Les mesures prévues au programme appuieront la stratégie de la CEMAC visant à reconstituer les réserves extérieures.

**Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue et à la modification du critère de réalisation relatif à la dette extérieure, ainsi qu'à la demande des autorités d'une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs.** Sur la base des résultats récents, y compris l'achèvement prévu des mesures préalables, les mesures correctives pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et les engagements des autorités, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la présente revue, qui mettra à la disposition du Gabon l'équivalent de 71,43 millions de DTS (environ 100,618 millions de dollars).

Approuvé par  
**Zeine Zeidane**  
 (département  
 Afrique) et **Yan Sun**  
 (département de la  
 stratégie, de la  
 politique et de  
 l'évaluation)

Les entretiens sur la troisième revue de l'accord élargi ont eu lieu à Libreville du 7 au 16 novembre 2018. L'équipe des services du FMI comprenait Boileau Loko (chef de mission), Koffie Nassar et Toomas Orav (département Afrique), Gwenaelle Suc (département des finances publiques), Jean Portier (département des marchés monétaires et de capitaux), Deirdre Daly (département de la stratégie, de la politique et de l'évaluation), Marcos Poplawski-Ribeiro (représentant résident) et Judith Lekogo (économiste locale). Mme Félicité Adjahouinou a également collaboré à la préparation du présent rapport. M. Thierry Nguema Affane (bureaux des administrateurs) a participé aux entretiens. La mission a tenu des réunions avec M. Brice Laccruche, directeur du cabinet de la présidence, M. Jean-Marie Ogandaga, ministre de l'Économie, M. Jean-Fidèle Otandault, ministre du Budget, M. Denis Meporewa, directeur national de la BEAC ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et des représentants du secteur privé et de la société civile.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME</b>	<b>5</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES MACROÉCONOMIQUES</b>	<b>8</b>
<b>ENTRETIENS</b>	<b>9</b>
A. Politique et réformes budgétaires	9
B. Secteur financier	15
C. Questions de distribution	16
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT</b>	<b>17</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>21</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et perspectives	23
2. Indicateurs budgétaires et perspectives	24
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques, 2015–23	25

2. Balance des paiements, 2015–20	26
3a. Comptes de l'administration centrale, 2015–20	27
3b. Comptes de l'administration centrale, 2015–20	28
3c. Comptes de l'administration centrale, 2015–20	29
4a. Financement du déficit budgétaire, 2017–20	30
4b. Financement du déficit budgétaire, 2017–22	31
5. Situation monétaire, 2015–20	32
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–16	33
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–30	34
8. Proposition de calendrier de décaissement et des dates de revue de l'accord élargi, 2017–20	35

## ANNEXES

1. Lettre d'intention	38
Pièces jointes :	
I. Mémoire des politiques économiques et financières	41
II. Protocole d'accord technique	62
2. Supplément à la lettre d'intention	72

## CONTEXTE

**1. La situation économique régionale de la CEMAC reste difficile, avec une constitution de réserves insuffisante.** La croissance régionale pourrait s'améliorer pour atteindre 2,2 % en 2018 (1 % en 2017), en grande partie grâce à un rebond de la production pétrolière. Cependant, à la fin septembre, les avoirs extérieurs nets de la BEAC étaient nettement inférieurs aux projections, en raison de retards dans le financement extérieur, des résultats mitigés du programme et de la lenteur du rapatriement des produits des exportations. Pour remédier à ces lacunes, la BEAC a pris des mesures correctives en portant son taux directeur de 2,95 % à 3,5 % le 31 octobre; en outre, la COBAC a renforcé l'application de sa limite de position nette en devises étrangères. Le 25 octobre à N'djamena, les chefs d'État de la CEMAC ont réitéré leur engagement à l'égard de la stratégie régionale du sommet de Yaoundé et du renforcement de leur coopération, dans le but de rétablir la stabilité extérieure et budgétaire dans la région.

**2. Les risques politiques semblent s'être atténués à la suite des élections législatives et locales en octobre, offrant ainsi une possibilité de réforme en profondeur.** Les élections longtemps retardées, qui ont eu lieu en octobre 2018, ont permis au parti au pouvoir d'obtenir la majorité parlementaire. Le cycle électoral s'étend maintenant sur une période de cinq ans, ce qui donne aux autorités l'occasion d'accélérer la mise en œuvre de réformes économiques et structurelles ambitieuses. Le président Bongo a connu des problèmes de santé à la fin du mois d'octobre. En son absence, le vice-président préside les réunions du cabinet.

## ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

**3. La situation macroéconomique s'améliore** (tableau 1). L'activité économique reprend lentement, et les positions extérieure et budgétaire se sont quelque peu améliorées, grâce aux cours élevés du pétrole.

- **Croissance.** Une reprise de la croissance réelle est prévue en 2018, mais à un rythme plus lent (1,2 %) que les prévisions (2 %), à cause d'une production pétrolière plus faible que prévu jusqu'au troisième trimestre de 2018<sup>1</sup> et d'une mise en œuvre plus lente du programme d'investissements publics.
- **Inflation.** L'inflation est montée à 3,4 % (moyenne sur 12 mois) en septembre 2018 (contre 2,7 % en décembre 2017), sous l'influence d'une hausse des prix alimentaires et de la répercussion des cours internationaux du pétrole, également plus élevés.

<sup>1</sup> À cause de la vétusté des puits et de perturbations temporaires de nature technique liées aux grèves des employés dans le secteur.



- Position extérieure.** L'amélioration de la balance commerciale est attribuable à la stagnation de la croissance des importations, particulièrement pour les biens de consommation. Malgré l'amélioration des termes d'échange, le rebond des exportations s'avère plus faible que prévu, à cause du volume décevant de la production pétrolière et d'un déraillement qui a perturbé brièvement les expéditions de manganèse plus tôt cette année.

**Tableau 1. Gabon : Finances publiques**  
(pourcentage du PIB hors pétrole)

	Q2 2018		Q3 2018		Q3, Prog. vs. Act.
	2 <sup>nd</sup> Rev.	Act.	2 <sup>nd</sup> Rev.	Act.	
Recettes non pétrolières	7.4	8.1	10.5	12.7	2.3
Dépenses courantes primaire	9.4	9.3	12.8	13.1	0.3
Traitements et salaires	5.9	5.8	8.3	8.4	0.1
Biens et services	1.3	1.6	1.7	2.1	0.4
Transferts et subventions	2.2	1.9	2.8	2.7	-0.1
Financées sur ressources intérieures	0.2	0.6	0.3	0.9	0.6
Financées sur ressources extérieures	0.3	0.3	0.9	1.8	0.9
Prêts nets	1.2	1.2	1.2	1.4	0.2
Comptes spéciaux	0.7	0.6	0.4	0.9	0.5
Solde primaire hors pétrole	-4.5	-4.1	-5.3	-5.4	-0.1
Solde de base primaire hors pétrole	-4.2	-3.7	-4.4	-3.7	0.7

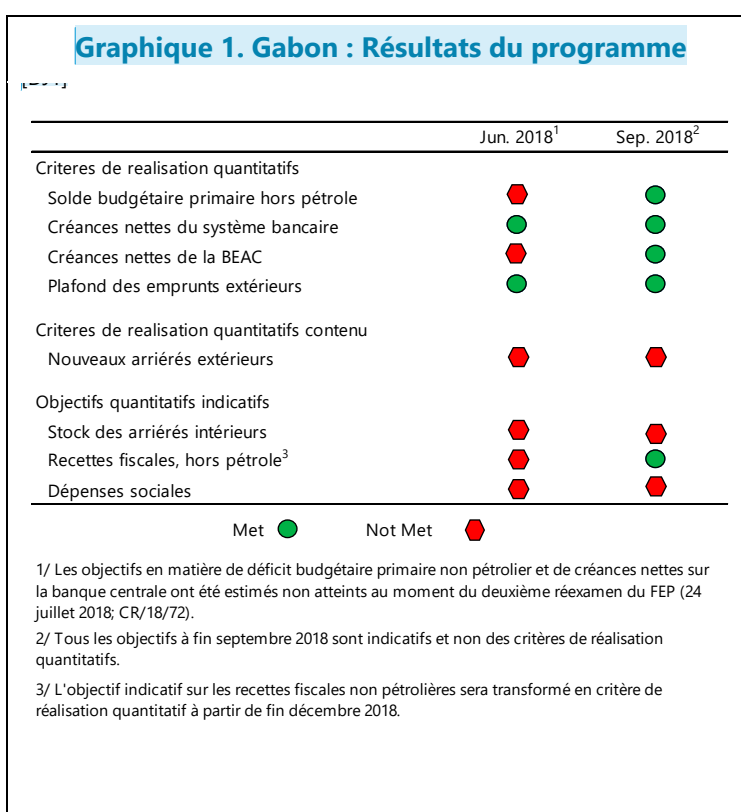
Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

- Politique budgétaire.** À la fin septembre 2018, les recettes non pétrolières étaient supérieures aux objectifs fixés (tableau 1, tableaux 3a–3c), témoignant ainsi du renforcement de l'administration des recettes<sup>2</sup> et de l'impact des nouvelles mesures envisagées dans la loi de finances rectificative de 2018 (tableau 3). Cependant, les dépenses ont également dépassé les niveaux programmés. Malgré certains progrès, notamment dans la réduction du nombre d'emplois à la présidence et dans les ministères dépensiers, les économies réalisées sur la masse salariale n'ont pas atteint l'objectif budgétaire fixé, principalement parce que les autorités n'ont pas encore réduit le niveau des primes et des salaires (MPEF § 9). Le dépassement des dépenses en biens et services est attribuable aux dépenses liées aux élections. La mise en œuvre tardive, pour des raisons électorales, des réformes visant à réduire le nombre d'organismes autonomes a entraîné des dérapages dans des comptes spéciaux. En même temps, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et extérieures ont été plus élevées que prévu. Globalement, le déficit primaire hors pétrole à la fin septembre 2018 (5,4 % du PIB hors pétrole) est inférieur à l'objectif ajusté du programme (6,0 % du PIB hors pétrole).
- Dettes.** Les autorités continuent d'éprouver des difficultés à respecter le calendrier du service de la dette extérieure, principalement en raison de conditions de liquidité serrée, du manque de coordination entre les responsables du service de la dette et le Trésor, et des difficultés techniques du service de la dette résultant des pénalités associées aux arriérés récemment apurés. À la fin novembre, les autorités ont fait état d'une accumulation de 9,4 milliards de FCFA en nouveaux arriérés officiels, extérieurs et garantis, dont 8,5 milliards de FCFA ont été

<sup>2</sup> Plusieurs contrôles fiscaux ont donné lieu à la perception de recettes représentant environ 1,3 % du PIB hors pétrole. Les autorités s'attendent à ce que ces opérations limitent la fraude et exercent une influence permanente sur la perception des recettes.

- apurés.<sup>3</sup> Il restait également une accumulation de 5,1 milliards de FCFA d'arriérés commerciaux non garantis que les autorités prévoient d'apurer d'ici la fin décembre 2018.
- **Politique monétaire et secteur bancaire.** La croissance de la masse monétaire au sens large atteignait 23 % (en glissement annuel) à la fin septembre 2018, principalement sous l'effet d'une augmentation des dépôts du secteur privé (tableau 5). Le crédit au secteur privé a également augmenté de 4,7 % (en glissement annuel). Les risques macrofinanciers sont globalement maîtrisés, la solvabilité des banques paraissant stable. Cependant, la qualité des actifs continue de se détériorer lentement, les prêts improductifs et en souffrance représentant respectivement 10 % et 15 % des prêts bruts à la fin août 2018 (tableau 6). Le provisionnement des prêts improductifs reste adéquat avec un taux de couverture de plus de 90 %.

**4. Les résultats de la conditionnalité du programme étaient faibles jusqu'à la fin juin 2018.** Deux des quatre critères de réalisation quantitatifs à la fin juin 2018 n'ont pas été respectés (les cas de non-respect étant inférieurs aux estimations communiquées au conseil d'administration lors de la deuxième revue), ni le plafond permanent de zéro pour les arriérés extérieurs (graphique 1, tableau 1 du MPEF). Le conseil d'administration a octroyé une dérogation pour le non-respect de ces critères à l'issue de la deuxième revue. Les deux autres critères de réalisation quantitatifs (pour lesquels les données n'étaient pas disponibles au moment de l'achèvement de la deuxième revue et des demandes de dérogations) ont été respectés. Les trois objectifs indicatifs n'ont pas été atteints.



**5. La mise en œuvre du programme s'est améliorée depuis la deuxième revue.** Cinq des sept objectifs indicatifs pour la fin septembre 2018 ont été atteints. La réduction ciblée des arriérés intérieurs n'a pas été réalisée, ce qui reflète la faiblesse de la gestion de la trésorerie. Les dépenses de protection sociale sont inférieures à l'objectif en raison de la faiblesse de l'exécution des investissements publics et des retards connexes dans le processus d'appel d'offres. Le critère de

<sup>3</sup> Les autorités ont émis des ordres de paiement pour le 0,9 milliard de FCFA restants.

réalisation quantitatif continu portant sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale n'a pas été respecté. Les réformes soutenues par le programme ont progressé et la plupart des repères structurels ont été respectés, mais avec un certain retard (tableau 3 du MPEF). Les autorités ont bien mis en œuvre l'ensemble des mesures correctives prévues dans la loi de finances rectificative de 2018. En outre, un comité spécial de suivi du programme appuyé par le FMI a été mis sur pied afin d'améliorer la mise en œuvre et la coordination du programme dans l'ensemble de l'administration.

## PERSPECTIVES ET RISQUES MACROÉCONOMIQUES

**6. Les perspectives à court terme sont légèrement moins favorables que prévu lors de la deuxième revue, à cause d'un ajustement budgétaire prolongé.** La croissance du PIB a été révisée à 3,1 % en 2019 (contre 3,4 % auparavant). Bien que les perspectives du secteur pétrolier s'améliorent grâce aux nouvelles capacités de production entrées en service à la fin de 2018, la consolidation budgétaire et la lenteur de l'apurement des arriérés intérieurs continuent de peser sur la croissance à court terme. L'inflation devrait atteindre 4,0 % cette année et 3,0 % en 2019, l'impact de la hausse des prix à la pompe étant éliminé du panier de consommation. La dette publique devrait passer de 61,7 % en 2017 à 53,1 % à la fin de 2019.

**7. Les perspectives à moyen terme restent prometteuses.** La croissance hors pétrole devrait augmenter progressivement pour atteindre environ 5 % à moyen terme, à mesure que les projets agro-industriels et miniers arriveront à maturité. L'augmentation des investissements dans le secteur pétrolier devrait contribuer à stabiliser la production, conformément à la tendance baissière à long terme au Gabon (d'environ -1 % par an), ce qui favorisera une augmentation progressive de la croissance globale jusqu'à 4 ou 5 % en 2022–23. L'inflation devrait rester inférieure à 3 %. Le solde des transactions courantes devrait devenir excédentaire à partir de 2020, du fait de l'expansion continue des exportations non pétrolières, notamment de manganèse et d'huile de palme, ainsi que de la stabilité des prix de l'huile.

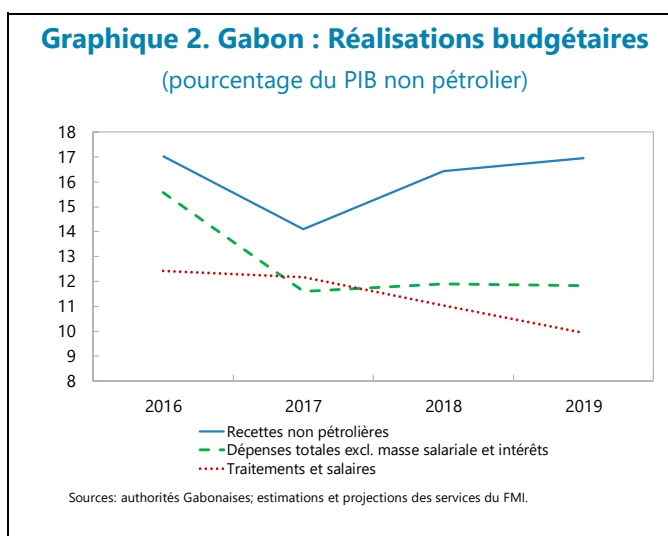
**8. Les aléas influant sur les perspectives restent baissiers.** Le risque le plus immédiat est l'échec de la mise en œuvre de la consolidation budgétaire prévue et des réformes essentielles afin de préserver la stabilité macroéconomique et de soutenir la croissance. Parmi les autres risques figurent une production pétrolière plus faible que prévu et (ou) une baisse des cours du pétrole sur les marchés mondiaux, une croissance mondiale moins forte et un resserrement marqué des conditions financières mondiales. Du côté positif, la croissance à moyen terme pourrait être plus forte si les investisseurs mettaient en œuvre tous leurs projets financés par des investissements étrangers directs, y compris ceux liés aux récentes découvertes de pétrole offshore. Compte tenu de l'incertitude entourant l'ampleur et le calendrier de ces projets, le scénario de référence des services du FMI ne tient compte que d'une partie des investissements étrangers directs et de l'activité économique prévus dans le cadre des projets en cours, à l'exclusion des nouveaux projets.

## ENTRETIENS

### A. Politique et réformes budgétaires

Les discussions ont porté principalement sur l'orientation de la politique économique pour la fin 2018 et pour 2019, ainsi que sur les réformes d'accompagnement visant à augmenter les recettes hors pétrole, consolider les progrès de la gestion des finances publiques et soutenir la stabilité extérieure et la croissance.

**9. La consolidation budgétaire est en cours.** Le déficit primaire hors pétrole devrait tomber à 6,4 % du PIB hors pétrole en 2018, contre 11 % en 2016, avant le programme. Au cours de la première année, la consolidation s'est concentrée sur les dépenses non salariales, mais depuis la mi-2018, elle repose de plus en plus sur des mesures touchant la masse salariale du secteur public (MPFE § 9) et la mobilisation des recettes non pétrolières. La prochaine phase d'ajustement budgétaire devrait viser à consolider ces avancées récentes et à soutenir la croissance (graphique 2).



#### Mesures pour le reste de 2018

**10. Un déficit budgétaire primaire hors pétrole inférieur aux prévisions est projeté en 2018.** La projection du solde primaire hors pétrole suppose un ajustement supplémentaire de 0,7 % du PIB hors pétrole par rapport à l'objectif précédent fixé lors de la deuxième revue. Cependant, l'ajustement reposera essentiellement sur une exécution plus lente que prévue des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures (tableau 2), étant donné qu'en fin d'année, les recettes non pétrolières devraient être globalement conformes à l'objectif du programme. L'ensemble des mesures correctrices en recettes prévues dans la loi de finances rectificative 2018 a bien été mis en œuvre et contribue à la réalisation des

**Tableau 2. Gabon : Perspectives budgétaires, 2018–2019**  
(pourcentage du PIB hors pétrole)

	2018		2019	
	2 <sup>nd</sup> review	Proj.	2 <sup>nd</sup> review	Proj.
Recettes non pétrolières	16.3	16.4	17.3	17.0
Dépenses courantes primaire	16.8	16.5	16.5	15.6
Traitements et salaires	10.5	11.0	10.3	9.9
Biens et services	3.6	3.3	3.5	3.3
Transferts et subventions	3.3	1.3	2.8	2.7
Financées sur ressources intérieures	1.7	2.8	4.4	2.7
Financées sur ressources extérieures	1.2	1.5	--	0.4
Prêts nets	0.2	0.7	--	--
Comptes spéciaux	-7.1	-6.4	-6.4	-4.5
<b>Solde primaire hors pétrole</b>	<b>-5.4</b>	<b>-3.6</b>	<b>-1.9</b>	<b>-1.8</b>

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

objectifs fixés pour 2018, mais avec des retards pour plusieurs d'entre elles (tableau 3) : l'unité chargée du suivi de la fiscalité des entités publiques est en cours de mise en place et les agents économiques ont eu besoin de plus de temps pour adapter les processus informatiques et de gestion aux nouvelles exigences, notamment pour éliminer les exonérations fiscales injustifiées. Compte tenu de ces retards et de nouvelles données techniques, les services du FMI et les autorités ont réévalué le rendement attendu des mesures de recettes en 2018 à 0,9 % du PIB hors pétrole, soit environ 40 % des prévisions à l'issue de la deuxième revue.

### **11. Il est essentiel d'accélérer les réformes structurelles des finances publiques pour réaliser les objectifs budgétaires en fin d'exercice et renforcer la transparence, la gestion de la trésorerie et le contrôle du budget.**

- Des progrès ont été accomplis dans les réformes relatives à la mobilisation des recettes (MPEF § 7). La régularisation de la TVA a été achevée début novembre, tandis que l'apurement de la moitié des régimes douaniers suspensifs arrivés à échéance et la perception de 40 % des arriérés d'impôts recouvrables seront mis en œuvre d'ici la fin 2018 (à la mi-novembre, 39 % des arriérés d'impôts recouvrables pour 2018 avaient été perçus) (**nouveau repère structurel proposé pour la fin décembre 2018**, MPEF § 8). Un nouveau mécanisme de paiement différé de la TVA est inclus dans le projet de loi de finances 2019; les importateurs ont été informés de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Toutes les mesures portant sur les dépenses ont été engagées; elles contribuent à la réalisation des objectifs du programme, mais les réductions de salaires prévues dans le secteur public et la diminution du nombre d'organismes publics ont été reportées dans le contexte des élections d'octobre.<sup>4</sup> La consolidation du compte unique du Trésor sera accélérée par la clôture et le rapatriement des comptes de l'État à la Caisse des dépôts et consignations, comme **action préalable** à l'achèvement de la troisième revue au titre de l'accord élargi.

### **12. Les autorités ont commencé à mettre en œuvre des mesures correctives assorties d'échéances précises pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.**

Premièrement, elles ont décidé de clôturer immédiatement tous les comptes publics auprès de la Caisse des dépôts et consignations et de rapatrier les dépôts dans le compte unique du Trésor, à titre d'action préalable (MPEF § 15). Cette consolidation du compte unique du Trésor contribuera à desserrer les contraintes de liquidité et à garantir des ressources suffisantes pour respecter le calendrier du service de la dette. Deuxièmement, avec l'appui de la récente mission d'assistance technique du FMI, les autorités prennent des mesures pour améliorer la gestion des liquidités. Dans ce contexte, les autorités (i) achèveront le plan de trésorerie de 2019 et l'annexeront à la loi budgétaire de 2019, (ii) établiront des prévisions hebdomadaires des flux de trésorerie à partir du début de 2019, et (iii) organiseront le transfert mensuel des données relatives au service de la dette

<sup>4</sup> Les réductions de salaire dans le secteur public exigent une loi modifiant le statut de la fonction publique.

du département de la dette au Trésor, dès le début de 2019 (MPEF § 14). Les autorités ont l'intention de demander l'appui d'un expert à long terme pour soutenir la mise en œuvre de ces mesures.

**13. Les autorités devraient également exécuter leur plan d'apurement des arriérés intérieurs** (tableau 4). Le ralentissement de l'apurement des arriérés ou l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pourrait compromettre les objectifs de consolidation budgétaire, miner la confiance, affaiblir le système bancaire et freiner la croissance du crédit.

**Tableau 3. Gabon : Mesures budgétaires, estimations des rendements et des économies, 2018**

(milliards de francs CFA et en pourcentage du PIB hors pétrole)

	Rendement estimé / économie			
	CFAF mlds		Pourcentage du PIB non pétrolier	
	2 <sup>ème</sup> Rev.	Proj.	2 <sup>ème</sup> Rev.	Proj.
Mesures du revenu total	140.4	58.8	2.23	0.93
Apurement des régimes d'admission temporaire normale et régularisation des droits echus; Apurement des regimes d'entrepot et regularisation des droits echus	22.0	1.4	0.35	0.02
Suppression mesure contre la vie chère	21.0	1.3	0.33	0.02
Revision du mode de taxation du manganese et du bois	5.9	6.3	0.09	0.10
Fiscalisation des etablissements publics	30.0	1.0	0.48	0.02
Renforcement de la qualite et des frequences des controles sur l'IS	10.0	24.0	0.16	0.38
Taxation des vehicules de luxe	1.3	1.1	0.02	0.02
Taxation des transferts de fonds	3.0	3.0	0.05	0.05
Revision des taux des droits de mutation	4.0	6.8	0.06	0.11
Revision des taux des droits d'accise	16.4	9.4	0.26	0.15
Suppression des exonérations de TVA non justifiees/Controles	20.5	0.5	0.33	0.01
Application de la retenue à la source sur l'impôt sur le revenu des particuliers (5%)	2.1	2.1	0.03	0.03
Elargissement de la base de l'ISL	4.2	1.9	0.07	0.03
Mesures de dépenses totales	132.7	81.0	2.11	1.28
Réduction de la masse salariale	75.4	34.6	1.20	0.55
Réduction des transferts non sociaux en renforçant la surveillance financière des unités et des agences bénéficiant de ces transferts	3.2	24.2	0.05	0.38
Réduction des déficits des comptes spéciaux en renforçant le contrôle des dépenses grâce à la mise en place de systèmes informatiques adéquats dans les agences ou les unités administratives gérant ces comptes, et en réduisant le nombre d'agences du gouvernement central	54.1	22.2	0.86	0.35

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Étant donné son impact possible sur les restrictions de change, la mise en œuvre de cette mesure n'a pas été recommandée.

#### 14. Les besoins de financement pour le reste de 2018 sont entièrement couverts

(tableau 5). Les besoins de financement sont légèrement supérieurs aux prévisions à cause de recettes pétrolières inférieures aux prévisions. En même temps, l'aide budgétaire de la Banque mondiale, à hauteur de 222,7 millions de dollars US (3,8 % du PIB), devrait maintenant être décaissé au début janvier 2019, en raison de retards dans la mise en œuvre des facteurs déclencheurs, tandis que le montant de l'aide budgétaire de la Banque africaine de développement est inférieur aux prévisions (100 millions d'euros contre les 200 millions d'euros initialement prévus). Dans ce contexte, les autorités ont encore réduit les dépenses en biens et services ainsi que les autres dépenses non prioritaires. Pour répondre aux autres besoins de financement, les autorités ont recours à l'emprunt extérieur.<sup>5</sup> Elles ont contracté un crédit-relais extérieur d'un an au montant de 300 millions de dollars, qu'elles s'engagent à rembourser aussitôt que possible.

#### 15. Des mesures d'urgence ont été prises face aux risques pesant sur le financement.

Compte tenu de l'impact du retard des mesures, des mesures d'urgence ont été prises pour maintenir l'objectif de déficit tout en protégeant les dépenses prioritaires, y compris le mécanisme d'ajustement automatique préconisé dans la loi de finances rectificative de 2018. Toutes les recettes imprévues devraient être épargnées pour reconstituer les amortisseurs budgétaires.

**Tableau 4. Gabon : Encours de la dette intérieure par catégories, 2016–19**  
(pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019
			Proj.	Proj.
Dette intérieure totale	26.8	23.9	19.6	16.5
Dette intérieure en cours	19.6	18.8	16.7	14.7
Marchés Financier Regional	3.5	4.3	4.6	4.7
Bons du Trésor	2.3	2.3	2.2	2.1
Bancaire	4.3	4.3	3.1	2.2
Avances statutaires de la BEA	5.4	5.2	4.8	4.5
Moratoire	3.8	2.5	2.0	1.2
Autres	0.2	0.2	0.1	0.0
Stock d'arriérés intérieurs	7.2	5.2	2.9	1.8
Instances exceptionnelles	3.0	1.4	0.0	0.0
Remboursements de TVA	4.2	3.8	2.9	1.8
<i>Memo</i>				
Club de Libreville		3.7	2.1	1.3

Source: Autorités gabonaises

**Tableau 5. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2018**  
(pourcentage du PIB)

	2018		Difference
	Prog. 1/	Proj.	
<b>Solde budgétaire (base caisse)</b>	<b>0.3</b>	<b>0.6</b>	<b>0.4</b>
Autres besoins de financement	7.7	7.6	-0.2
Amortissement (arriérés compris)	5.5	5.4	-0.1
BEAC	0.3	0.9	0.5
Autres	1.9	1.4	-0.6
<b>Total besoins de financement</b>	<b>8.0</b>	<b>8.2</b>	<b>0.2</b>
Source de financement identifiées	3.6	4.0	0.4
Extérieurs	1.1	1.8	0.7
Intérieures	2.5	2.2	-0.3
Émission bons du Trésor	1.6	1.6	0.0
Produits de privatisation	0.4	0.4	0.0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0.5	0.2	-0.3
<b>Écart de financement</b>	<b>4.4</b>	<b>4.2</b>	<b>-0.2</b>
Financement extérieur exceptionnel	3.2	3.0	-0.2
Multilatéral	2.7	2.5	-0.2
BAD	1.4	0.7	-0.7
Banque Mondial	1.3	0.0	-1.3
Autres (Africa EXIM Bank)	0.0	1.8	1.8
Bilatéral	0.5	0.5	0.0
E-F Besoins de financement résiduels	1.2	1.2	0.0
FMI-MEDC	1.2	1.2	0.0

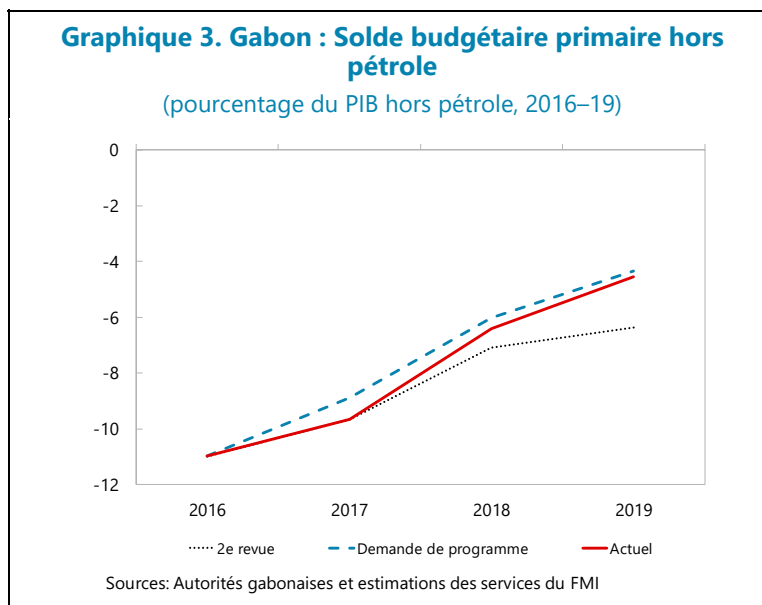
Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.  
1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

<sup>5</sup> Le recours à des dépôts risquerait de diminuer les réserves internationales de la CEMAC et d'accroître la vulnérabilité extérieure.

## Mesures pour 2019

**16. Le budget de 2019 vise à consolider les gains récents et à améliorer la structure du budget pour favoriser la poursuite de l'ajustement** (graphique 3).

Certaines mesures doivent rester prioritaires, notamment le renforcement de la mobilisation des recettes, la limitation des dépenses non prioritaires, le renforcement de la gouvernance économique et de la qualité des dépenses publiques, la réduction de la corruption et l'amélioration de la gestion de la trésorerie. L'ajustement de 2019 vise à ramener l'ajustement budgétaire au niveau du programme initial; il repose principalement sur l'effet plein et l'intensification des mesures amorcées en 2018.



**17. Le budget de 2019 vise un déficit global de 4,5 % du PIB hors pétrole, contre 6,4 % en 2018.**

- Les recettes non pétrolières devraient atteindre 17 % du PIB hors pétrole en 2019, contre 16,4 % du PIB hors pétrole en 2018. Cette augmentation indique une intensification des mesures correctives des recettes pour 2018 (tableau 3), et notamment l'élimination complète des exonérations fiscales ainsi que l'adoption de nouvelles mesures (tableau 6, MPEF § 9).<sup>6</sup>

En outre, il faudra continuer d'améliorer l'administration des recettes pour atteindre l'objectif

**Tableau 6. Gabon : Mesures budgétaires, estimations des rendements et des économies en 2019**  
(milliards de francs CFA, et pourcentage du PIB hors pétrole)

	Rendement estimé / économie	
	CFAF mlds	Pourcentage du PIB non pétrolier
	Proj.	Proj.
Total Revenue Measures	147.7	2.18
Previous measures		
Suppression mesure "lutte contre la vie chère"	19.7	0.29
Fiscalisation des établissements publics	3.0	0.04
Élimination des exonérations fiscales injustifiées ou des taux réduits	62.0	0.92
Strengthening of quality and frequency of CIT controls	20.0	0.30
Renforcement de la qualité et des fréquences des contrôles sur l'IS	16.0	0.24
Nouvelles mesures / 1		
Élargissement assiette foncier	5.0	0.07
Taxe sur les ordures ménagères	12.0	0.18
Prélevement IRPP cordon douanier	10.0	0.15
Total Expenditure Measures	138.2	2.04
Réduction de la masse salariale	25.4	0.38
Réduction du prêts nets	67.8	1.00
Réduction des déficits des comptes spéciaux	45.0	0.44
Autre mesure proposée par les autorités		
Taxe sur les hauts salaires des fonctionnaires /2	30.0	0.44

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Nouvelles mesures à introduire en 2019  
2/ Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit la création de cette taxe, mais elle doit être approuvée par la Cour constitutionnelle.

<sup>6</sup> Le budget proposé pour 2019 comprend une augmentation de la taxe sur les transferts télégraphiques, ce qui pourrait donner lieu à une restriction plus contraignante des taux de change. Les services du FMI n'ont pas inclus la mesure dans leurs estimations de rendement. Les autorités envisageront des moyens d'éliminer cette mesure.

(continued)



fixé. La fraude fiscale sera réduite grâce à un meilleur partage des données entre les administrations fiscale et douanière, et au renforcement de la surveillance des contribuables à la TVA et des retenues salariales à la source. Le civisme fiscal dans le domaine douanier sera favorisé par la mise en œuvre complète du principe de paiement au comptant au développement de méthodes de paiement en ligne et à la mise en œuvre d'ASYCUDA World.

- Les dépenses courantes devraient diminuer de 0,8 point de pourcentage du PIB non pétrolier pour s'établir à 19,4 %, à la suite d'une accélération des réformes de la masse salariale (MPEF § 9) et d'une meilleure maîtrise des dépenses non prioritaires. La fermeture de plusieurs organismes publics contribuera à réduire le déficit des comptes spéciaux.
- Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures devraient représenter 2,7 % du PIB hors pétrole, contre 1,3 % du PIB en 2018.
- Si les recettes pétrolières attendues s'élèvent à 6,9 % du PIB, le solde global (en base caisse) devrait atteindre 1,5 % du PIB. Les besoins de financement seront couverts par des financements extérieurs (1,8 % du PIB) et intérieurs (1,8 % du PIB), ce qui permettra de ramener la dette publique totale à 53 % du PIB.

**18. Les services du FMI considèrent que l'orientation de la politique budgétaire de 2019 est appropriée et conforme au programme, mais soulignent l'existence de plusieurs risques pesant sur la mise en œuvre de cette politique.** La faiblesse de la coordination et des capacités administratives pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre des réformes et soulever des difficultés notamment pour atteindre l'objectif de recettes. En outre, malgré certains progrès, la situation financière de plusieurs entreprises et organismes publics demeure précaire et, en l'absence d'une amélioration, continuera de présenter un passif éventuel important pour l'État. Dans le but de préserver les objectifs budgétaires, le mécanisme d'ajustement automatique préconisé dans la loi de finances rectificative de 2018 et le niveau associé de réserves contingentes<sup>7</sup> sont maintenus et augmentés dans le budget de 2019 (MPEF § 9). Si les risques devaient se matérialiser, les autorités devraient s'efforcer de préserver un ajustement de haute qualité, et de protéger les investissements et les dépenses en faveur des pauvres tout en ciblant des réductions sur les biens et services peu prioritaires et les transferts autres que sociaux. Pour se doter d'un filet de sécurité supplémentaire, les autorités ont identifié d'éventuelles opérations de privatisation qui pourraient intervenir en 2019 sous la forme d'une réserve contingente (d'un montant total de 26 milliards de francs CFA).

---

<sup>7</sup> La loi de finances rectificative de 2018 prévoyait des réserves contingentes de 20 % pour les biens et services, de 15 % pour les transferts, de 12 % pour les dépenses d'investissement et de 10 % pour les autres dépenses. Les services du FMI conseillent d'augmenter les réserves pour dépenses d'investissement à hauteur de 16 %. Les crédits placés en réserve ne seront pas disponibles avant la libération de la réserve.

## 19. L'avancement des réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques viendra appuyer la stratégie budgétaire.

- Les autorités devraient mettre en œuvre et renforcer des réformes visant à améliorer la surveillance des organismes de l'administration centrale et la transparence de leur information budgétaire (MPEF § 25). Elles s'engagent à étendre ces réformes aux entreprises publiques, en particulier celles du secteur pétrolier, afin d'assurer une perception efficace et transparente des recettes pétrolières. Dans ce but, elles s'engagent à publier un rapport présentant une estimation du volume et de la valeur des principaux avoirs pétroliers, ainsi qu'une estimation du volume et de la valeur des ventes et recettes budgétaires de l'exercice précédent (**nouveau repère structurel proposé pour la fin juin 2019**) et à demander leur adhésion à l'ITIE (**nouveau repère structurel proposé pour la fin septembre 2019**) (MPEF § 23).
- Le gouvernement éliminera l'affectation des recettes non conforme aux dispositions légales afin d'améliorer la transparence et l'efficacité de la mise en œuvre du budget (**nouveau repère structurel proposé pour la fin octobre 2019**).
- Les autorités accentueront les efforts pour mieux hiérarchiser les projets d'investissement et accroître la transparence de la passation des marchés publics.
- La consolidation du compte unique du Trésor s'achèvera par la clôture de tous les comptes de l'administration centrale ouverts dans les banques commerciales (**nouveau repère structurel proposé pour la fin mars 2019**).

## B. Secteur financier

**20. Il faut résoudre les problèmes posés par les banques publiques en difficulté et les prêts improductifs onéreux.** Les trois banques publiques surendettées sont en cours de liquidation.<sup>8</sup> Cependant, leur situation continue de se détériorer et de peser sur le budget.<sup>9</sup> Même si le secteur bancaire semble globalement solide et profitable, le ratio de prêts improductifs est relativement élevé et toujours en augmentation. Les autorités prennent les engagements suivants :

- Faciliter un processus de liquidation ordonné (MPEF § 29), notamment en nommant des représentants du gouvernement dans un groupe de soutien à la liquidation pour aider chaque liquidateur à assurer des liquidations rapides et efficaces (**nouveau critère structurel proposé pour la fin janvier 2019**). Le liquidateur doit diriger et proposer la composition du groupe (constitué exclusivement de personnes exemptes de conflit d'intérêts).

<sup>8</sup> En septembre 2018, les superviseurs régionaux de la COBAC ont décidé de retirer sa licence à la BGD.

<sup>9</sup> Le coût budgétaire de la résolution des banques représente environ 1 % du PIB, montant incorporé au programme budgétaire.

- Adopter et suivre une stratégie crédible et un plan d'action pour réduire les prêts en souffrance (**nouveau repère structurel proposé pour la fin mars 2019**) (MPEF § 28). Cela devrait comprendre un volet financier axé sur l'apurement à court terme des prêts en souffrance, notamment par le remboursement des arriérés de dépenses publiques, et par des réformes à plus long terme visant à renforcer les cadres juridique et institutionnel, les processus judiciaires et les registres des garanties pour les entreprises et les cautions.

**21. Il faut procéder rapidement à la vente de la participation non stratégique dans la BICIG, la troisième banque gabonaise.** L'État est en train d'acquérir une nouvelle banque sur le marché; une demande d'approbation de l'opération a été soumise à la COBAC. Si l'acquisition est approuvée, les autorités devront procéder dans les trois mois à la vente de la participation de l'État (MPEF § 30). Si la COBAC n'approuve pas la demande, l'État se joindra à l'actionnaire principal pour vendre sa participation actuelle, afin que le nouvel investisseur stratégique dispose d'un contrôle majoritaire dans la banque.

**22. La couverture des réserves de la CEMAC reste inférieure aux niveaux appropriés.** Conformément à l'objectif de reconstitution des réserves internationales de la BEAC, les autorités conviennent de cesser d'accorder de nouvelles exemptions au respect de la réglementation du marché des changes, y compris l'obligation de rapatrier et de céder les bénéfices de change. Les autorités veilleront également à ce que l'administration douanière exige que toutes les opérations d'exportation soient exécutées par l'intermédiaire des banques résidentes. La législation sur le rapatriement et la cession des recettes d'exportation sera révisée en fonction du nouveau projet de loi élaboré par la BEAC.

### C. Questions de distribution

**23. Les autorités réitèrent leur volonté d'améliorer l'exécution des dépenses sociales et l'information y afférente.** Les dépenses sociales prioritaires étaient inférieures à l'objectif du programme à la fin septembre 2018. Selon les autorités, c'est attribuable en grande partie à une faible exécution de l'investissement dans le secteur de l'éducation et des transferts en faveur de la protection sociale. Les crédits budgétaires de ces deux secteurs ont été augmentées dans la loi de finances rectificative de juillet 2018; cependant, étant donné la longueur du processus d'appel d'offres, les dépenses d'investissement prioritaires dans les ministères à vocation sociale (environ 23 % du total des dépenses sociales prioritaires) ont été reportées. Néanmoins, les autorités prévoient d'accélérer l'exécution de ces dépenses d'ici la fin décembre 2018. Elles notent également que les dépenses sociales telles que définies dans le programme ne rendent pas fidèlement compte de leurs efforts de protection des groupes vulnérables (MPEF § 27). En collaboration avec la Banque mondiale, elles ont mis en place un comité des dépenses sociales et s'emploient à mieux identifier et cibler les groupes vulnérables à la suite d'un sondage récent des ménages.

## MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

**24. Modalités du programme.** Des revues semestrielles, des critères de réalisation semestriels et continus, des objectifs indicatifs et des repères structurels continueront à guider le suivi du programme. La lettre d'intention et le mémorandum complémentaire de politique économique et financière ci-joints décrivent les progrès réalisés par les autorités dans la mise en œuvre de leur programme économique. La conditionnalité actualisée du programme est présentée dans les tableaux 1 et 2 du MPEF. Un protocole d'entente technique révisé est également joint en annexe. Les autorités ont pris une action préalable et s'engagent à mettre en œuvre les deux autres actions préalables pour l'achèvement de la présente revue (tableaux 3 et 4 du MPEF) :

- Il est proposé de n'apporter aucun changement aux critères de réalisation quantitatifs pour la fin décembre 2018, à l'exception du critère de la dette extérieure que l'on propose de modifier pour en assurer le suivi sur la base des décaissements conformes aux accords conclus. Les services du FMI proposent de modifier tous les objectifs indicatifs pour la fin mars 2019 et de définir de nouveaux critères de réalisation quantitatifs pour la fin juin (tous étant des objectifs précédemment indicatifs), conformément aux projections trimestrielles révisées.
- Les autorités demandent une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs. Les services du FMI estiment que cette dérogation peut être recommandée au conseil d'administration, compte tenu des mesures correctives assorties de délais précis qu'elles ont commencé à prendre pour améliorer la gestion de la dette et de la trésorerie, notamment par des initiatives visant à établir un compte unique du Trésor et à mettre en œuvre les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2018.
- Les autorités s'engagent aux actions préalables suivantes : i) clôture de tous les comptes de l'administration centrale ouverts auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et rapatriement de leurs soldes au compte unique du Trésor (en attente); ii) présentation au sénat d'un projet de loi de finances pour 2019 conforme aux objectifs du programme (en attente); iii) régularisation de la situation fiscale des importateurs non assujettis à la TVA, mais dont les transactions dépassent le seuil de cotisation à la TVA (achevé).
- Le rapport propose de reporter à la fin décembre 2018 le repère structurel relatif à la perception de 40 % des arriérés d'impôts recouvrables, car les retards dans le remboursement des arriérés intérieurs par l'État affectent la mise en œuvre de cette mesure par les autorités. Le rapport propose également de reporter à la fin avril 2019 le repère structurel relatif à l'audit des arriérés intérieurs de 2015 et 2016.<sup>10</sup> Le gouvernement a maintenant signé le contrat avec le prestataire sélectionné par appel d'offres en mars 2018.

<sup>10</sup> Les autorités ont décidé d'ajouter l'audit des arriérés de 2017.

Enfin, le rapport propose de reporter à la fin mars 2019 le repère structurel relatif à une stratégie d'apurement des emprunts en souffrance dans le secteur bancaire, accordant ainsi un délai supplémentaire pour mener à bien une réforme qui nécessite une collaboration entre les autorités nationales et régionales.

- Le rapport propose plusieurs nouveaux repères structurels. Conformément au nouveau dispositif de gouvernance, plusieurs réformes prévues par le programme — y compris celles destinées à renforcer la gestion des finances publiques, la transparence des recettes pétrolières et le système judiciaire, ainsi qu'à mettre fin aux exemptions de conformité à la réglementation sur les opérations de change — devraient contribuer à renforcer la gouvernance et à réduire la vulnérabilité à la corruption.

**25. Le Gabon continue d'avoir des arriérés extérieurs envers des créiteurs officiels, bilatéraux et commerciaux.** Les autorités procèdent actuellement à l'apurement des arriérés extérieurs redevables aux créanciers bilatéraux officiels et prévoient d'achever cet apurement avant la réunion du conseil d'administration. Les autorités gabonaises ont également fait part de leur intention de régler les 37 milliards de FCFA d'arriérés commerciaux restants d'ici la fin de l'année (37,8 milliards de FCFA au moment de la deuxième revue), qui résultent de difficultés budgétaires passées et présentes. En ce qui concerne les arriérés commerciaux extérieurs et conformément à la Politique du FMI relative aux prêts en situation d'arriérés, les services du FMI se sont assurés que le Gabon fait un effort de bonne foi pour parvenir à un accord de collaboration avec ces créanciers commerciaux. Les autorités ont partagé des informations pertinentes concernant leurs difficultés financières, indiqué qu'elles s'engageaient à apurer les arriérés d'ici la fin 2018 et offert aux créanciers l'occasion de donner leur avis sur leur stratégie d'apurement des arriérés commerciaux. Étant donné qu'une aide financière rapide du FMI est considérée comme essentielle pour assurer le succès du programme du Gabon et que le pays poursuit des politiques appropriées, le FMI pourrait lui procurer un financement malgré les arriérés extérieurs redevables aux créanciers commerciaux.

**26. La BEAC et la COBAC poursuivent la mise en œuvre de leurs engagements et ont fourni des assurances mises à jour à l'appui des programmes des pays de la CEMAC.** En réponse à l'accumulation plus faible d'avoirs extérieurs nets à la fin juin 2018, la BEAC et la COBAC ont pris des mesures correctives : la BEAC a relevé son taux directeur et la COBAC a renforcé l'application de la réglementation relative aux limites de positions ouvertes nettes de ses banques. Conformément aux assurances de juin 2018, la BEAC présentera également d'ici la fin de l'année une nouvelle réglementation des changes pour adoption par le comité ministériel de l'UMAC, et rendra le nouveau cadre de politique monétaire pleinement opérationnel. Les assurances actualisées présentent de nouvelles projections pour les avoirs extérieurs nets régionaux, la projection de fin 2018 étant révisée à la baisse, mais la projection de fin 2019 restant globalement inchangée. Pour concrétiser ces projections, la BEAC réitère son engagement à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive, tandis que les pays membres mettront en œuvre des politiques d'ajustement dans le contexte des programmes soutenus par le FMI. À partir du premier semestre de 2019, les pays membres, les institutions régionales et les services du FMI tiendront des consultations semestrielles pour examiner la mise en œuvre de la stratégie régionale et, si

nécessaire, identifier et adopter toute mesure corrective supplémentaire aux niveaux des politiques nationales et (ou) régionales afin de permettre la poursuite (ou l'approbation) du soutien financier du FMI dans le cadre des programmes appuyés par le FMI avec les membres de la CEMAC. Ces assurances sont essentielles pour le succès du programme du Gabon, car elles contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région, et donc celle du Gabon. La BEAC continue également de mettre en œuvre les autres recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017. L'adoption intégrale des normes internationales d'information financière (IFRS) par la BEAC progresse globalement comme prévu, et des mesures sont prises pour accélérer l'adoption des révisions des instruments juridiques secondaires afin de les aligner sur la charte de la BEAC, en consultation avec les services du FMI.<sup>11</sup>

**27. Le programme reste entièrement financé et la capacité de remboursement du Gabon reste adéquate mais exposée à des risques considérables.**

- Les besoins de financement pour les douze prochains mois seront couverts par une combinaison d'emprunts extérieurs, d'aide budgétaire et de financement du FMI; des engagements fermes ont été pris dans ce but. Les perspectives d'octroi du financement prévu d'ici la fin du programme sont bonnes (tableaux 4a et 4b), à condition que les autorités mettent en œuvre leur programme d'assainissement budgétaire prévu.
- Les remboursements en vertu de l'accord élargi resteront inférieurs à 0,4 % du PIB jusqu'à la fin de la période de projection (2023) et culmineront à 1,2 % des exportations en 2024 (tableau 7).

---

<sup>11</sup> CEMAC — Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres.

**Tableau 7. Gabon : conditionnalité structurelle proposée pour 2018–19**

<b>Mesures</b>	<b>Calendrier précédent</b>	<b>Évolution</b>	<b>Calendrier proposé</b>
<b>Mesures précédentes</b>			
Soumission au Sénat d'un projet de loi de finances 2019 soutenant les mesures, cohérent avec les cibles budgétaires du programme économique du Gouvernement soutenu par le FMI.		En attente	Action préalable
Régularisation de la situation fiscale des importateurs non assujettis à la TVA, mais dont les transactions dépassent le seuil de cotisation à la TVA. Clôture des comptes du Gouvernement central ouverts à la CDC et rapatriement des soldes au compte unique du Trésor.	Fin juillet 2018	Achévé	Action préalable
	Fin sept. 2018	En attente	Action préalable
<b>Repères structurels en instance</b>			
Publication d'un nouveau décret établissant un statut harmonisé pour les établissements publics administratifs et abrogation des dispositions précédentes.	Fin sept. 2018	Décret signé par le ministre du budget et validé par le conseil d'État; signature du président à venir.	
Liquidation de 50 % des régimes d'entrepôt arrivés à échéance.	Fin déc. 2018		Sans changement
<b>Repères structurels actualisés</b>			
Perception de 40 % des restes à recouvrer fiscaux recouvrables.	Fin sept. 2018	39 % des arriérés d'impôt recouvrables perçus à la mi-novembre	Fin déc. 2018
Achèvement d'un audit indépendant des arriérés de dépenses intérieures pour 2015, 2016 et 2017.	Fin sept. 2018		Fin avril 2019
Élaboration d'une stratégie de liquidation des prêts en souffrance.	Fin oct. 2018		Fin mars 2019
<b>Nouveaux repères structurels</b>			
Nomination de représentants auprès du groupe de soutien de liquidation de chaque banque publique en liquidation.			Fin janv. 2019
Consolidation du compte unique du Trésor en fermant l'ensemble des comptes du gouvernement central ouvert auprès de banques commerciales.			Fin mars 2019
Publication d'un rapport présentant une estimation du volume et de la valeur des principaux avoirs en ressources naturelles, ainsi qu'une estimation du volume et de la valeur des ventes et recettes budgétaires de l'exercice précédentes.			Fin juin 2019
Présentation au secrétariat de l'organisme d'une demande d'adhésion à l'ITIE.			Fin sept. 2019
Élimination des affectations de recettes non conformes aux critères légaux et limitation des affectations aux exceptions prévues par la loi.			Fin oct. 2019

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**28. La stratégie régionale de la CEMAC a permis d'éviter une crise dans l'immédiat, mais elle reste exposée à des vents contraires.** La mise en œuvre inégale des programmes, le rapatriement insuffisant des recettes d'exportation et les retards dans la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI avec deux pays membres ont contribué à une accumulation insuffisante de réserves, malgré des cours du pétrole plus élevés que prévu. Les conditions sociopolitiques et sécuritaires régionales restent difficiles et la croissance demeure faible. Cependant, la BEAC et la COBAC ont progressé dans la mise en œuvre de leurs assurances, notamment en resserrant encore les conditions de liquidité pour soutenir les réserves régionales.

**29. Les services du FMI saluent les efforts déployés par les autorités gabonaises afin d'améliorer la mise en œuvre du programme et de contribuer à l'action régionale visant à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure, malgré une situation macroéconomique difficile.** Depuis la deuxième revue, les autorités ont pris des mesures importantes et difficiles pour maintenir le programme sur la bonne voie, malgré les élections législatives d'octobre. Cependant, la reprise économique reste fragile et de nouvelles mesures d'assainissement budgétaire ainsi que des réformes décisives sont nécessaires pour assurer une croissance forte et durable, et relever ainsi le niveau de vie.

**30. Les services du FMI engagent les autorités à maintenir le cap de la consolidation budgétaire.** Pour ce faire, il faudra constamment accroître les recettes non pétrolières et contenir les dépenses non prioritaires tout en protégeant les dépenses sociales et les infrastructures. Il est important de respecter strictement les objectifs en matière de dépenses de protection sociale afin d'atténuer l'impact potentiel de la consolidation budgétaire sur les pauvres. Les risques de moins-values sur recettes restent élevés. Si ces risques se concrétisent, les autorités devraient être prêtes à limiter les dépenses courantes pour s'en tenir à l'objectif de déficit, en recourant au mécanisme d'ajustement automatique prévu dans les lois des finances publiques.

**31. En matière de finances publiques, la discipline doit être fondée sur des réformes structurelles visant à renforcer la transparence budgétaire et à améliorer la gestion de la trésorerie.** L'amélioration de l'exécution budgétaire, l'alignement des engagements de dépenses sur les plans de trésorerie, la création du compte unique du Trésor et l'amélioration de la gestion des recettes pétrolières renforceront la transparence, la gestion de la trésorerie et le contrôle budgétaire. Il faut aussi continuer de renforcer la gestion de la dette et d'améliorer les processus de service de la dette, notamment par des réunions régulières entre la Trésorerie et les responsables de la dette, pour examiner les plans hebdomadaires de trésorerie afin de prévenir l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Il faut s'efforcer d'améliorer la supervision et la transparence des organismes publics et des entreprises publiques.

**32. Il est essentiel de réduire la vulnérabilité du secteur bancaire pour assurer la stabilité financière et soutenir la croissance.** L'accélération de la liquidation des trois banques en difficulté



et l'élimination rapide de l'effet de surendettement des prêts improductifs favoriseront la stabilité financière, le crédit au secteur privé et la croissance.

**33. Il est crucial de garantir la stabilité extérieure pour la croissance.** La poursuite de la consolidation budgétaire et des mesures concrètes pour assurer le rapatriement des devises par les exportateurs (y compris les compagnies pétrolières nationales) contribueront à reconstituer les réserves et les amortisseurs budgétaires internationaux de la BEAC. Dans ce dernier cas, il faudra réviser la législation sur le rapatriement et la cession des recettes d'exportation, conformément au nouveau projet de loi révisé élaboré par la BEAC. Les autorités devraient s'efforcer d'adopter la législation nationale en 2019.

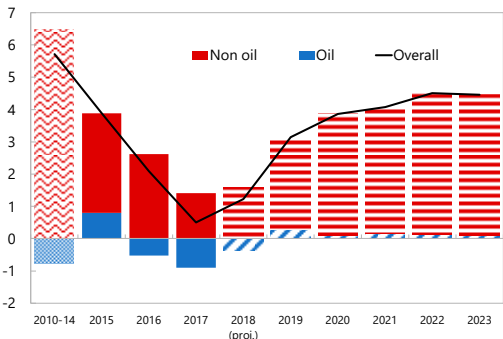
**34. Étant donné les résultats obtenus par le Gabon dans le cadre du programme, les bons progrès réalisés vers les assurances de politique régionale à la fin décembre et les mesures correctives destinées à réduire les avoirs extérieurs nets à la fin juin, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités de l'achèvement de la troisième revue au titre du mécanisme élargi de crédit.** Le FMI recommande également d'accorder une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu concernant les arriérés extérieurs, sur la base de mesures correctives visant à améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette. Les services du FMI proposent de modifier le critère de réalisation de la dette extérieure et les objectifs indicatifs de la fin mars 2019, et de définir des critères de réalisation quantitatifs pour la fin juin 2019. Ils proposent également que l'achèvement de la quatrième revue de l'accord élargi soit conditionnel à la mise en œuvre de politiques essentielles à l'échelle régionale, tel qu'établi dans le document de référence de décembre 2018.

### Graphique 1. Gabon : Principaux indicateurs économiques et perspectives

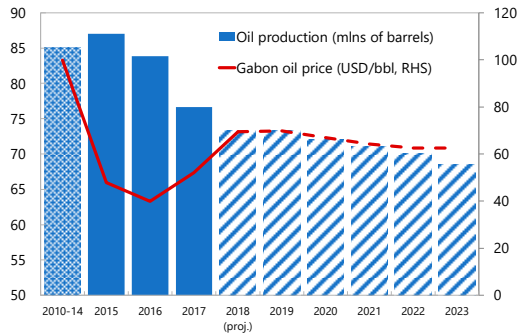
La croissance a fortement diminué en raison du choc des prix du pétrole et de la consolidation budgétaire, mais elle se redresse maintenant grâce aux nouveaux secteurs d'exportation ...

... tandis que la hausse des prix du pétrole contribue à stabiliser la production du secteur pétrolier.

**Gabon: Contribution to real growth**  
2010 - 2023, in percent



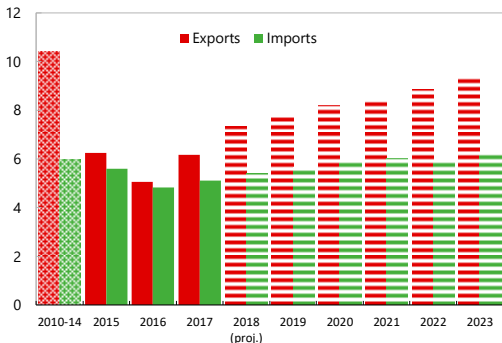
**Gabon: Oil production volume and price**  
2010 - 2023



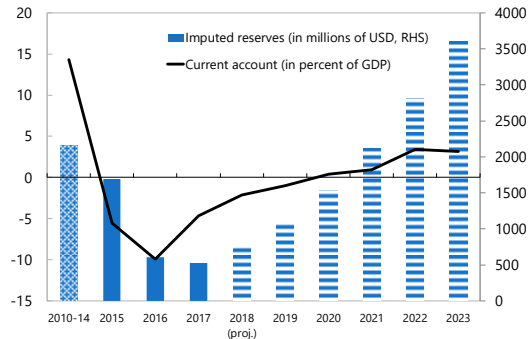
La hausse des prix du pétrole et l'intensification de l'activité minière ont également contribué à la hausse des exportations ...

... inverser la détérioration du compte courant et mettre un terme à la baisse des réserves imputées.

**Gabon: Trade**  
2010 - 2023, in billions of USD



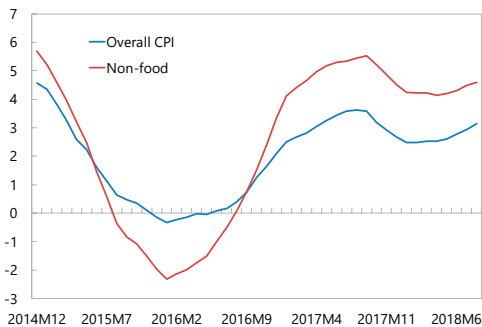
**Gabon: Current account and imputed reserves**  
2010 - 2023



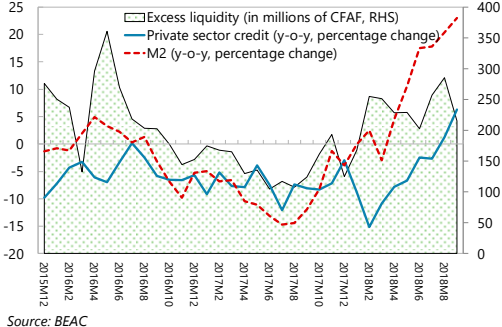
L'inflation a repris en 2018 avec la répercussion de la hausse des prix internationaux du pétrole.

La liquidité monétaire s'améliore, mais le crédit au secteur privé reste faible en raison de la faiblesse de la confiance économique.

**Gabon: Consumer price inflation**  
December 2014 - August 2018, 12-month average, percentage change



**Gabon: Monetary aggregates**  
December 2015 - September 2018



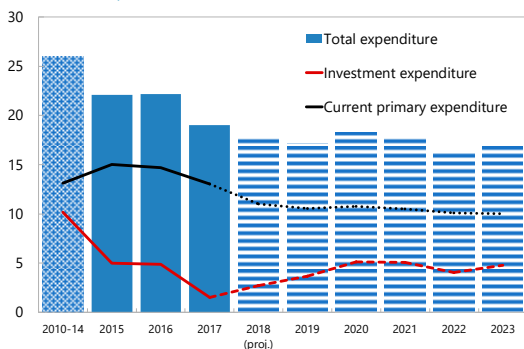
Sources : autorités gabonaises et estimations des services du FMI.

## Graphique 2. Gabon : Indicateurs budgétaires et perspectives

En 2008, les efforts d'ajustement des dépenses ont commencé à passer de l'investissement public aux dépenses courantes ...

**Gabon: Public Expenditures**

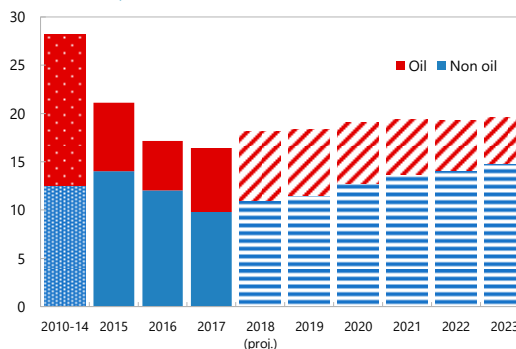
2010 - 2023, in percent of GDP



... complétée par une attention croissante portée à la mobilisation des recettes non pétroliers ...

**Gabon: Oil and non-oil revenues**

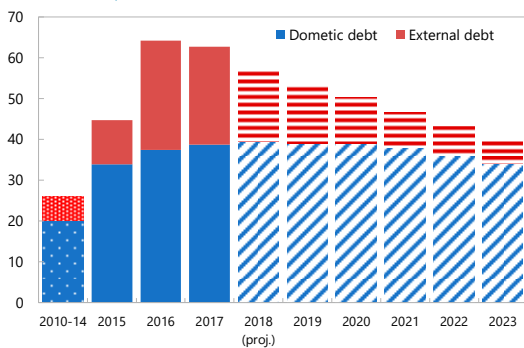
2010 - 2023, in percent of GDP



... ce qui permet de contenir le niveau de la dette publique.

**Gabon: Total public debt**

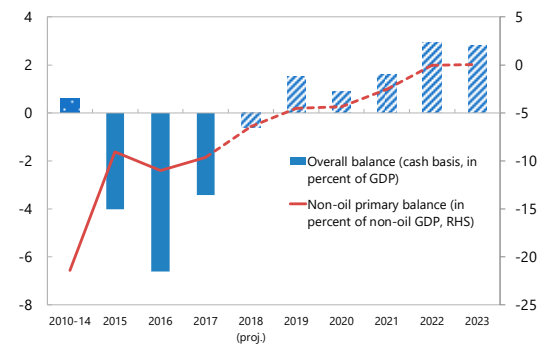
2010 - 2023, in percent of GDP



Les soldes primaires globaux et non pétroliers ont continué de s'ajuster, mais il faudra poursuivre la consolidation pour permettre à une sensible diminution de l'endettement.

**Gabon: Overall and non-oil primary balances**

2010 - 2023



Sources : autorités gabonaises et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Gabon : Principaux indicateurs économiques, 2015–23

	2015	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
			Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.				
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
<b>Secteur réel</b>												
PIB à prix constants	3.9	2.1	0.5	2.0	1.2	3.4	3.1	3.9	4.1	4.5	4.5	
Pétrolier	4.0	-2.7	-4.8	0.8	-2.0	0.6	1.6	0.5	0.9	0.8	0.6	
<i>Dont : pétrole primaire</i>	8.6	-3.7	-8.5	0.0	-4.3	-1.5	0.0	-1.8	-1.3	-1.6	-2.1	
Non pétrolier	3.8	3.3	1.7	2.3	1.9	4.0	3.5	4.6	4.7	5.2	5.2	
Déflateur du PIB	-8.9	-4.3	3.8	7.1	8.0	0.0	2.4	0.4	0.3	0.2	1.1	
Pétrolier	-20.2	-11.9	14.5	18.5	21.4	-0.9	1.4	-3.6	-1.8	-1.7	0.3	
Pétrole primaire	-24.3	-16.1	19.3	28.1	33.4	-0.7	1.9	-5.4	-4.5	-3.6	-0.4	
Prix à la consommation												
Moyenne annuelle	-0.1	2.1	2.7	2.8	4.0	2.5	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	
Fin de période	-1.2	4.1	1.1	2.8	4.0	2.5	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	
<b>Secteur extérieur</b>												
Exportations, f.à.b	-26.8	-19.2	22.9	21.1	14.3	4.4	7.7	4.1	1.8	3.3	3.6	
Importations, f.à.b.	-0.4	-21.3	6.2	8.6	2.6	2.3	4.5	2.3	3.2	-1.7	6.8	
Termes de l'échange (détérioration= -)	-44.9	-10.2	28.0	29.3	28.1	-2.2	0.2	-6.7	-6.3	-5.1	-2.2	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Solde global (base engagements)	-1.0	-5.0	-2.6	0.5	0.5	0.5	1.3	0.8	1.6	2.9	2.7	
Solde primaire (base engagements)	1.1	-2.7	-0.1	3.1	2.9	3.1	3.9	3.2	3.9	5.1	4.8	
Solde global (base caisse)	-4.0	-6.6	-3.4	-0.3	-0.6	0.5	1.5	0.9	1.6	2.9	2.8	
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier)	-9.0	-11.0	-9.7	-7.1	-6.4	-6.4	-4.5	-4.4	-2.5	0.0	0.0	
Solde de base primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier)	-5.8	-6.9	-8.6	-5.4	-3.6	-1.9	-1.8	0.1	1.6	2.9	3.2	
Dépôts gouvernementaux bruts à la BEAC	6.1	2.5	3.1	3.4	3.8	4.4	4.7	5.3	6.0	8.0	10.7	
Total dette publique 3/	44.7	64.2	62.7	56.0	57.3	54.4	53.0	50.2	46.6	43.2	39.9	
Dette extérieure	33.9	37.4	38.7	38.0	39.4	40.3	39.1	39.0	38.1	36.1	34.1	
Dette intérieure	10.8	26.8	24.0	18.0	17.9	14.1	13.9	11.2	8.5	7.1	5.9	
<i>dont : avances statutaires de la BEAC</i>	8.0	7.7	7.5	4.8	4.8	4.6	4.5	4.3	4.2	3.5	2.9	
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)												
<b>Monnaie et crédit</b>												
Crédit à l'économie	-9.8	-5.6	-3.0	-6.9	6.1	7.6	6.9	12.6	13.9	14.6	16.0	
Monnaie au sens large (M2)	-1.4	-5.2	-3.9	9.2	14.3	13.4	12.9	15.8	14.4	6.4	6.7	
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2.6	2.8	3.2	3.0	2.8	2.9	2.8	2.7	2.5	2.4	2.2	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Épargne nationale brute	29.2	24.3	26.0	28.9	28.4	30.7	30.1	32.5	32.0	32.8	33.0	
Investissement fixe brut	34.8	34.2	30.7	30.3	30.5	31.1	31.1	32.1	31.1	29.3	29.9	
<i>dont : privé</i>	29.8	29.3	29.1	27.0	27.8	26.2	27.4	27.0	26.0	25.3	25.1	
<i>public</i>	5.0	4.9	1.5	3.3	2.7	4.9	3.7	5.1	5.1	4.0	4.8	
Solde des transactions courantes	-5.6	-9.9	-4.7	-1.5	-2.2	-0.4	-1.0	0.4	1.0	3.4	3.2	
hors gros projets agro-industriels 4/	-3.6	-7.8	-2.3	1.2	0.5	1.5	1.0	1.3	0.5	1.9	0.0	
CEMAC - Reserves officielles												
(Milliards dollars, fin de period)	10.3	5.0	5.8	7.5	6.2	9.1	8.5	10.2	11.8	13.3	14.5	
(en mois d'importations hors zone)	4.3	2.3	2.4	3.1	2.6	3.7	3.3	3.9	4.2	4.9	5.3	
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)												
<b>Pour mémoire :</b>												
PIB nominal	8,503	8,311	8,669	9,476	9,475	9,802	10,011	10,441	10,899	11,410	12,052	
PIB nominal non pétrolier	5,676	5,885	6,024	6,289	6,328	6,625	6,772	7,302	7,787	8,328	8,941	
Dollar en monnaie nationale (moyenne)	591	593	581	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prix du pétrole (PEM, dollars/baril)	51	43	54	73	72	72	72	69	67	65	64	

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

2/ Exclut les dépenses en capital financées à l'étranger.

3/ À compter de 2016, les séries de données comprennent le stock des arriérés intérieurs.

4/ Solde des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agroindustriel.

Tableau 2. Gabon : Balance des paiements, 2015–20

	2015	2016	2017	2018		2019		2020
			Est.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.
(Milliards FCFA)								
Solde des transactions courantes	-474	-823	-406	-138	-204	-40	-99	43
Biens (net)	1,318	1,107	1,624	2,171	2,051	2,304	2,263	2,388
Exportations de biens (fàb)	3,315	2,679	3,294	3,986	3,764	4,161	4,054	4,220
Hydrocarbures	2,494	1,941	2,234	2,813	2,678	2,757	2,725	2,558
Bois	293	335	381	387	414	402	459	551
Manganèse	421	279	518	575	461	659	528	575
Autres	108	125	161	211	211	342	342	536
Importations de biens (fàb)	-1,997	-1,572	-1,670	-1,815	-1,713	-1,858	-1,791	-1,833
Secteur pétrolier	-242	-228	-263	-331	-315	-324	-321	-316
Autres	-1,755	-1,344	-1,407	-1,484	-1,398	-1,533	-1,470	-1,516
Services (net)	-930	-964	-1,011	-1,041	-999	-1,095	-1,063	-1,094
Exportations	382	325	285	299	284	309	298	308
Importations	-1,312	-1,289	-1,295	-1,340	-1,283	-1,404	-1,362	-1,402
Revenu (net)	-718	-785	-833	-1,074	-1,062	-1,054	-1,103	-1,064
Transferts courants (net)	-143	-181	-186	-194	-193	-195	-196	-187
Compte de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	247	181	-133	-74	205	51	-12	177
Investissements directs (net)	586	736	785	864	870	1,013	1,031	922
Investissements de portefeuille (net)	-23	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs et passifs d'investissement (net)	-316	-556	-918	-938	-665	-962	-1,042	-745
Transactions à moyen long terme	-36	-84	-244	-268	-29	-7	-293	19
<i>dont : accumulation nette d'arriérés</i>		165	-40	-123	-123			
Transactions à court terme	-280	-471	-674	-670	-636	-956	-750	-764
Erreurs et omissions	4	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-223	-643	-539	-212	1	11	-111	220
Financement	223	643	539	212	-1	-11	111	-220
Banque des États d'Afrique centrale	223	643	51	-90	-115	-178	-177	-249
Variation des réserves imputées (- = augmentation)			-60	-202	-227	-290	-290	-277
Flux FMI-MEDC			111	112	112	112	113	28
Écart de financement	0	0	488	302	114	167	289	29
<i>dont :</i>								
Bilatéral			49	49	49	49	49	0
Multilatéral			439	253	65	118	240	29
<b>Pour mémoire:</b> (Pourcentage du PIB)								
Solde des transactions courantes	-5.6	-9.9	-4.7	-1.5	-2.2	-0.4	-1.0	0.4
hors gros projets agroindustriels 2/	-3.6	-7.8	-2.3	1.2	0.5	1.5	1.0	1.3
Pétrole	12.7	5.9	8.4	10.5	9.4	9.6	8.8	7.1
Hors pétrole	-18.3	-15.8	-13.1	-12.0	-11.6	-10.0	-9.8	-6.7
Exportations de biens et services	43.5	36.2	41.3	45.2	42.7	45.6	43.5	43.4
Importations de biens et services	-38.9	-34.4	-34.2	-33.3	-31.6	-33.3	-31.5	-31.0
Compte de capital et compte financier	2.9	2.2	4.1	2.4	3.4	2.2	2.8	2.0
Investissements directs étrangers	6.9	8.9	9.1	9.1	9.2	10.3	10.3	8.8
Solde global 3/	-2.6	-7.7	-0.6	1.0	1.2	1.8	1.8	2.4
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)								
Réserves officielles brutes imputées au Gabon 4/	1001.1	358.2	307.2	397.3	422.1	574.9	599.6	860.3

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

2/ Solde des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agro-industriel

3/ Ce poste de solde global tient compte de l'intégration des appuis budgétaires de sources bilatérales et multilatérales aux postes au-dessus de la li

4/ Les réserves imputées au niveau national ne sont pas des réserves de change, car elles ne respectent pas la norme énoncée dans le Manuel de la balance des paiements du FMI, qui stipule que les autorités monétaires doivent disposer de réserves en devises et les contrôler pour répondre aux besoins de financement de la balance des paiements. Toutefois, en vertu des statuts de la BEAC, si les réserves imputées d'un pays tombent en dessous de zéro, le Conseil des ministres de la CEMAC peut demander des mesures d'ajustement. L'accès du secteur privé aux devises étrangères n'est pas affecté par le niveau des réserves imputées au niveau national, mais uniquement par son accès au FCFA et par la disponibilité des réserves en

Tableau 3a. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2015–20

	2015	2016	2017		2018		2019		2020
			Act.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.	
(Milliards FCFA)									
Total recette et dons	1,797	1,424	1,423	1,760	1,722	1,871	1,842	1,988	
Recettes	1,797	1,424	1,423	1,760	1,722	1,871	1,842	1,988	
Recettes pétrolières	603	423	574	736	682	721	694	651	
Recettes non pétrolières	1,194	1,001	849	1,024	1,040	1,149	1,148	1,337	
Recettes fiscales	1,158	899	770	941	928	1,063	1,062	1,244	
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	398	300	271	324	330	341	400	456	
Taxes intérieures sur les biens et les services	167	223	168	223	194	295	278	349	
Taxe sur la valeur ajoutée	101	155	112	139	116	177	183	227	
Autres	66	68	56	84	78	118	95	123	
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	355	277	246	318	253	345	305	342	
Tarifs d'importations	331	266	246	299	243	326	293	330	
Tarifs d'exportation	24	11	0	18	10	19	11	12	
Autres taxes non pétrolières	239	99	84	77	150	82	80	96	
Recettes non fiscales	36	102	79	82	112	87	86	93	
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses et prêts nets	1,879	1,833	1,649	1,709	1,679	1,818	1,711	1,902	
Dépenses courantes	1,449	1,413	1,350	1,295	1,276	1,337	1,313	1,369	
Traitements et salaires	715	731	733	657	698	682	673	716	
Biens et services	241	252	167	170	137	176	159	188	
Paievements d'intérêts	172	193	219	240	233	247	256	247	
Intérieurs	44	61	80	78	84	90	91	85	
Extérieurs	128	114	139	161	149	157	164	162	
Transferts et subventions	321	237	231	228	207	232	226	219	
dont : subventions produits pétroliers	80	27	35	20	22	0	0	0	
Dépenses d'investissement	423	405	133	316	256	480	369	533	
Financées sur ressources intérieures	241	166	67	208	81	186	185	206	
Financées sur ressources extérieures	183	239	65	109	175	294	184	327	
Prêts nets	-13	25	79	78	96	0	28	0	
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	18	19	20	7	6	0	1	0	
Comptes spéciaux 1/	2	-29	67	13	45	0	0	0	
Solde global (base engagements)	-82	-416	-226	50	43	53	131	85	
Ajustement base caisse 2/	-259	-133	-70	-75	-102	-2	22	6	
Solde global (base caisse)	-341	-549	-297	-25	-60	51	152	92	
Total financement	341	549	297	25	60	-51	-152	-92	
Emprunts extérieurs (net)	196	142	-154	-155	-84	110	-171	139	
Tirages	183	239	65	109	175	294	184	327	
Amortissement	-288	-244	-306	-183	-179	-184	-354	-189	
Arriérés (réduction = -)	5	147	-26	-80	-80	0	0	0	
Refinancement (euro-obligations)	296	0	112	0	0	0	0	0	
Emprunts intérieurs	213	417	-151	-235	-252	-440	-383	-287	
Système bancaire (net)	293	510	-101	45	2	-77	-76	-23	
Financement non bancaire (net) 3/	-81	-93	-50	-280	-255	-363	-307	-264	
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	-68	-10	602	414	396	279	401	57	
Financement exceptionnel (hors FMI)	...	...	488	302	284	167	289	29	
Écart résiduel	...	...	114	112	112	112	113	28	
FMI-MEDC	...	...	114	112	112	112	113	28	
<b>Pour mémoire:</b>									
Dépôts bruts de l'État à la BEAC	532.4	232.1	315.0	345.8	396.0	469.0	517.4	607.2	
Avances statutaires de la BEAC	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	
Stock d'arriérés 4/	...	795.5	546.0	266.9	273.5	92.4	185.1	121.0	
Extérieurs	...	156.9	113.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs	...	638.6	432.6	266.9	273.5	92.4	185.1	121.0	
Remboursements de TVA	...	347.8	326.9	266.9	273.5	92.4	185.1	121.0	
Instances exceptionnelles 5/	...	248.8	87.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Service de la dette	...	42.0	17.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-513	-646	-582	-446	-406	-422	-307	-319	
en pourcentage du PIB non pétrolier	-9.0	-11.0	-9.7	-7.1	-6.4	-6.4	-4.5	-4.4	
PIB non pétrolier aux prix du marché	5,676	5,885	6,024	6,289	6,328	6,625	6,772	7,302	

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudg.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3b. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2015–20

	2015	2016	2017	2018		2019		2020
			Est.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.
(Pourcentage du PIB)								
Totale recette et dons	21.1	17.1	16.4	18.6	18.2	19.1	18.4	19.0
Recettes	21.1	17.1	16.4	18.6	18.2	19.1	18.4	19.0
Recettes pétrolières	7.1	5.1	6.6	7.8	7.2	7.4	6.9	6.2
Recettes non pétrolières	14.0	12.0	9.8	10.8	11.0	11.7	11.5	12.8
Recettes fiscales	13.6	10.8	8.9	9.9	9.8	10.8	10.6	11.9
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	4.7	3.6	3.1	3.4	3.5	3.5	4.0	4.4
Taxes intérieures sur les biens et les services	2.0	2.7	1.9	2.3	2.0	3.0	2.8	3.3
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	4.2	3.3	2.8	3.4	2.7	3.5	3.0	3.3
Autres impôts hors pétrole	2.8	1.2	1.0	0.8	1.6	0.8	0.8	0.9
Recettes non fiscales	0.4	1.2	0.9	0.9	1.2	0.9	0.9	0.9
Total dépenses et prêts nets	22.1	22.1	19.0	18.0	17.7	18.5	17.1	18.2
Dépenses courantes	17.0	17.0	15.6	13.7	13.5	13.6	13.1	13.1
Traitements et salaires	8.4	8.8	8.5	6.9	7.4	7.0	6.7	6.9
Biens et services	2.8	3.0	1.9	1.8	1.5	1.8	1.6	1.8
Paielements d'intérêts	2.0	2.3	2.5	2.5	2.5	2.5	2.6	2.4
Transferts et subventions	3.8	2.9	2.7	2.4	2.2	2.4	2.3	2.1
<i>dont : subventions produits pétroliers</i>	0.9	0.3	0.4	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	5.0	4.9	1.5	3.3	2.7	4.9	3.7	5.1
Financées sur ressources intérieures	2.8	2.0	0.8	2.2	0.9	1.9	1.9	2.0
Financées sur ressources extérieures	2.1	2.9	0.8	1.1	1.8	3.0	1.8	3.1
Prêts nets	-0.2	0.3	0.9	0.8	1.0	0.0	0.3	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Comptes spéciaux 1/	0.0	-0.3	0.8	0.1	0.5	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-1.0	-5.0	-2.6	0.5	0.5	0.5	1.3	0.8
Ajustement base caisse 2/	-3.0	-1.6	-0.8	-0.8	-1.1	0.0	0.2	0.1
Solde global (base caisse)	-4.0	-6.6	-3.4	-0.3	-0.6	0.5	1.5	0.9
Financement total	4.0	6.6	3.4	0.3	0.6	-0.5	-1.5	-0.9
Emprunts extérieurs (net)	2.3	1.7	-1.8	-1.6	-0.9	1.1	-1.7	1.3
Tirages	2.1	2.9	0.8	1.1	1.8	3.0	1.8	3.1
Amortissement	-3.4	-2.9	-3.5	-1.9	-1.9	-1.9	-3.5	-1.8
Arriérés (réduction = -)	0.1	1.8	-0.3	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	3.5	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts intérieurs (net)	2.5	5.0	-1.7	-2.5	-2.7	-4.5	-3.8	-2.8
Système bancaire	3.4	6.1	-1.2	0.5	0.0	-0.8	-0.8	-0.2
Secteur non bancaire 3/	-0.9	-1.1	-0.6	-3.0	-2.7	-3.7	-3.1	-2.5
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	-0.8	-0.1	6.9	4.4	4.2	2.8	4.0	0.5
Financement exceptionnel (hors FMI)	...	...	5.6	3.2	3.0	1.7	2.9	0.3
Écart résiduel	...	...	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	0.3
FMI-MEDC	...	...	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	0.3
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)								
Total recettes et dons	1,797	1,424	1,423	1,760	1,722	1,871	1,842	1,988
Total dépenses et prêts nets	1,879	1,840	1,649	1,709	1,679	1,818	1,711	1,902
Solde global	-82	-416	-226	50	43	53	131	85
<b>Pour mémoire:</b>								
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	6.1	2.5	3.1	3.4	3.8	4.4	4.7	5.3
<i>dont : Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation</i>	1.7	1.6	0.5	0.6	-1.1	1.7	0.1	0.8
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-513	-646	-582	-446	-406	-422	-307	-319
En pourcentage du PIB non pétrolier	-9.0	-11.0	-9.7	-7.1	-6.4	-6.4	-4.5	-4.4
Dette publique (pourcentage du PIB)	44.7	64.2	62.7	56.0	57.3	54.4	53.0	50.2
Dette extérieure (pourcentage du PIB)	33.9	37.4	38.7	38.0	39.4	40.3	39.1	39.0
Dette intérieure (pourcentage du PIB)	10.8	26.8	24.0	18.0	17.9	14.1	13.9	11.2
<i>dont : avances statutaires de la BEAC</i>	5.3	5.4	5.2	4.8	4.8	4.6	4.5	4.3
Stock d'arriérés 4/	...	9.6	6.3	2.8	2.9	0.9	1.8	1.2
Extérieurs	...	1.9	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	...	7.7	5.0	2.8	2.9	0.9	1.8	1.2
Remboursements de TVA	...	4.2	3.8	2.8	2.9	0.9	1.8	1.2
Instances exceptionnelles 5/	...	3.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	...	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	8,503	8,311	8,669	9,476	9,475	9,802	10,011	10,441

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3c. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2015-20

	2015	2016	2017		2018		2019		2020
			Prog. 1/	Est.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.
(Pourcentage du PIB non pétrolier)									
Total recette et dons	31.7	24.2	25.1	23.6	28.0	27.2	28.2	27.2	27.2
Recettes	31.7	24.2	25.1	23.6	28.0	27.2	28.2	27.2	27.2
Recettes pétrolières	10.6	7.2	10.0	9.5	11.7	10.8	10.9	10.2	8.9
Recettes non pétrolières	21.0	17.0	15.1	14.1	16.3	16.4	17.3	17.0	18.3
Recettes fiscales	20.4	15.3	14.1	12.8	15.0	14.7	16.0	15.7	17.0
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	7.0	5.1	4.9	4.5	5.1	5.2	5.1	5.9	6.2
Taxes intérieures sur les biens et les services	2.9	3.8	3.6	2.8	3.5	3.1	4.4	4.1	4.8
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	6.3	4.7	4.4	4.1	5.1	4.0	5.2	4.5	4.7
Autres impôts hors pétrole	4.2	1.7	1.1	1.4	1.2	2.4	1.2	1.2	1.3
Recettes non fiscales	0.6	1.7	1.0	1.3	1.3	1.8	1.3	1.3	1.3
Total dépenses et prêts nets	33.1	31.2	28.3	27.4	27.2	26.5	27.4	25.3	26.1
Dépenses courantes	25.5	24.0	22.1	22.4	20.6	20.2	20.2	19.4	18.8
Traitements et salaires	12.6	12.4	12.0	12.2	10.5	11.0	10.3	9.9	9.8
Biens et services	4.2	4.3	2.9	2.8	2.7	2.2	2.7	2.3	2.6
Paievements d'intérêts	3.0	3.3	4.1	3.6	3.8	3.7	3.7	3.8	3.4
Transferts et subventions	5.7	4.0	3.1	3.8	3.6	3.3	3.5	3.3	3.0
<i>dont : subventions produits pétroliers</i>	1.4	0.5	0.4	0.6	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	7.5	6.9	4.9	2.2	5.0	4.0	7.2	5.4	7.3
Financées sur ressources intérieures	4.2	2.8	1.9	1.1	3.3	1.3	2.8	2.7	2.8
Financées sur ressources extérieures	3.2	4.1	3.0	1.1	1.7	2.8	4.4	2.7	4.5
Prêts nets	-0.2	0.4	0.6	1.3	1.2	1.5	0.0	0.4	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.3	0.3	0.2	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Comptes spéciaux 1/	0.0	-0.5	0.5	1.1	0.2	0.7	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-1.4	-7.1	-3.2	-3.8	0.8	0.7	0.8	1.9	1.2
Ajustement base caisse 2/	-4.6	-2.3	-2.0	-1.2	-1.2	-1.6	0.0	0.3	0.1
Solde global (base caisse)	-6.0	-9.3	-5.2	-4.9	-0.4	-0.9	0.8	2.3	1.3
Financement total	6.0	9.3	5.2	4.9	0.4	0.9	-0.8	-2.3	-1.3
Emprunts extérieurs (net)	3.5	2.4	-2.8	-2.6	-2.5	-1.3	1.7	-2.5	1.9
Tirages	3.2	4.1	3.0	1.1	1.7	2.8	4.4	2.7	4.5
Amortissement	-5.1	-4.1	-5.4	-5.1	-2.9	-2.8	-2.8	-5.2	-2.6
Arriérés (réduction = -)	0.1	2.5	-2.4	-0.4	-1.3	-1.3	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	5.2	0.0	2.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts intérieurs (net)	3.7	7.1	-2.0	-2.5	-3.7	-4.0	-6.6	-5.7	-3.9
Système bancaire	5.2	8.7	1.1	-1.7	0.7	0.0	-1.2	-1.1	-0.3
Secteur non bancaire 3/	-1.4	-1.6	-3.1	-0.8	-4.5	-4.0	-5.5	-4.5	-3.6
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	-1.2	-0.2	10.0	10.0	6.6	6.3	4.2	5.9	0.8
Financement exceptionnel (hors FMI)			8.1	8.1	4.8	4.5	2.5	4.3	0.4
Écart résiduel			1.9	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	0.4
FMI-MEDC			1.9	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	0.4
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)									
Total recettes et dons	1,797	1,424	1,533	1,423	1,760	1,722	1,871	1,842	1,988
Total dépenses et prêts nets	1,879	1,840	1,731	1,649	1,709	1,679	1,818	1,711	1,902
Solde global	-82	-416	-197	-226	50	43	53	131	85
<b>Pour mémoire:</b>									
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	8.8	3.7	2.5	5.2	5.5	6.3	7.1	7.6	8.3
<i>dont : Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation</i>	1.7	1.6	1.6	0.5	1.0	-1.2	2.8	0.1	0.9
Solde globale (pourcentage du PIB)	-1.4	-7.1	-2.3	-3.8	0.5	0.7	0.5	1.9	1.2
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-513	-646	-559	-582	-446	-406	-422	-307	-319
En pourcentage du PIB non pétrolier	-9.0	-11.0	-9.2	-9.7	-7.1	-6.4	-6.4	-4.5	-4.4
Recettes pétrolières (pourcentage du PIB pétrolières)	21.3	17.4	23.3	21.7	23.1	21.7	22.7	21.4	20.7
Dettes publiques (pourcentage du PIB)	67.0	90.7	59.0	90.3	84.4	85.8	80.0	78.3	71.8
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	16.2	37.9	36.6	34.6	27.1	26.8	21.0	20.5	16.0
Dettes intérieures (pourcentage du PIB)	50.8	52.8	22.4	55.7	57.3	59.0	59.0	57.8	55.7
<i>dont : avances statutaires de la BEAC</i>	8.0	7.7	5.2	7.5	7.2	7.2	6.8	6.7	6.2
Stock d'arriérés (pourcentage du PIB) 4/	...	13.5	6.6	9.1	4.2	4.3	1.4	2.7	1.7
Extérieurs	...	2.7	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	...	10.9	6.6	7.2	4.2	4.3	1.4	2.7	1.7
Remboursements de TVA	...	5.9	5.0	5.4	4.2	4.3	1.4	2.7	1.7
Instances exceptionnelles 5/	...	4.2	1.6	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	...	0.7	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	5,676	5,885	6,108	6,024	6,289	6,328	6,625	6,772	7,302

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.



Tableau 4a. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2017–20

	2017	2018		2019		2020
	Act.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.
	(Milliards FCFA)					
A. A. Solde budgétaire (base caisse)	296.6	24.7	59.6	-51.3	-152.4	-91.6
B. B. Autres besoins de financement	627.9	734.1	716.8	813.6	918.3	686.4
Amortissement (arriérés compris)	569.2	519.4	507.5	430.9	617.9	472.6
Extérieurs	331.8	263.1	259.4	184.4	354.4	189.0
Amortissement exigible	306.3	183.1	179.4	184.4	354.4	189.0
Arriérés sur amortissement	25.5	80.0	80.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	237.4	256.3	248.1	246.5	263.5	283.7
Rachats bon du Trésor	93.2	161.4	164.3	169.9	188.4	210.5
Moratoire dette	134.5	84.9	84.9	74.2	72.6	70.7
Autres	9.7	10.0	-1.0	2.5	2.5	2.5
BEAC	82.8	30.8	81.0	123.2	121.5	89.7
Remboursement des avances statutaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépôts	82.8	30.8	81.0	123.2	121.5	89.7
Remboursement des arriérés TVA	20.9	59.9	53.3	174.5	88.5	64.1
Autres (coûts de restructuration compris)	7.8	84.0	20.0	85.0	64.5	35.0
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	2.0	39.9	15.9	0.0	0.0	0.0
Reserve	...	...	39.0	...	26.0	25.0
C=A+B C=A+B Total besoins de financement	924.5	758.8	776.4	762.3	765.8	594.8
D. D. Source de financement identifiées	315.0	344.7	380.1	483.1	364.6	537.5
Extérieurs	177.8	108.6	175.1	294.0	183.6	327.5
Financement projet (ext.)	65.3	108.6	175.1	294.0	183.6	327.5
Refinancement euro-obligations (ext.)	112.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieures	137.2	236.1	205.0	189.1	181.0	210.0
Émission bons du Trésor	112.9	150.0	150.0	120.0	120.0	150.0
Produits de privatisation	0.0	39.0	39.0	25.0	26.0	25.0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	24.3	47.1	16.0	44.1	35.0	35.0
E=C-D E=C-D Écart de financement	609.5	414.2	396.3	279.2	401.2	57.3
F. F. Financement extérieur exceptionnel	487.8	302.2	284.2	166.9	288.7	29.3
Mutlilatéral	438.6	253.0	235.0	117.7	239.5	29.3
BAD	328.0	131.2	65.0	0.0	0.0	0.0
Banque Mondial	110.7	121.8	0.0	117.7	239.5	29.3
Autres (AFRIEXIM)	0.0	0.0	170.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéral	49.2	49.2	49.2	49.2	49.2	0.0
France	49.2	49.2	49.2	49.2	49.2	0.0
E-F E-F Besoins de financement résiduels	121.7	112.0	112.1	112.4	112.6	28.0
FMI-MEDC	113.9	112.0	112.1	112.4	112.6	28.0
Écart restant	7.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Memorandum item:</i>						
Stock of government deposits at the BEAC	315.0	345.8	396.0	469.0	517.4	607.2

Sources: Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

Tableau 4b. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2017–22

	2017	2018		2019		2020
	Est.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.
	(Pourcentage du PIB)					
A. A. Solde budgétaire (base caisse)	3.4	0.3	0.6	-0.5	-1.5	-0.9
B. B. Autres besoins de financement	7.2	7.7	7.6	8.3	9.2	6.6
Amortissement (arriérés compris)	6.6	5.5	5.4	4.4	6.2	4.5
Extérieurs	3.8	2.8	2.7	1.9	3.5	1.8
Amortissement exigible	3.5	1.9	1.9	1.9	3.5	1.8
Arriérés sur amortissement	0.3	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	2.7	2.7	2.6	2.5	2.6	2.7
Rachats bon du Trésor	1.1	1.7	1.7	1.7	1.9	2.0
Moratoire dette	1.6	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7
Autres	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
BEAC	1.0	0.3	0.9	1.3	1.2	0.9
Remboursement des avances statutaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépôts	1.0	0.3	0.9	1.3	1.2	0.9
Remboursement des arriérés TVA	0.2	0.6	0.6	1.8	0.9	0.6
Autres (coûts de restructuration compris)	0.1	0.9	0.2	0.9	0.6	0.3
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	0.0	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0
Contingency	...	0.0	0.4	...	0.3	0.2
C=A+B C=A+B Total besoins de financement	10.7	8.0	8.2	7.8	7.6	5.7
D. D. Source de financement identifiées	3.6	3.6	4.0	4.9	3.6	5.1
Extérieurs	2.1	1.1	1.8	3.0	1.8	3.1
Financement projet (ext.)	0.8	1.1	1.8	3.0	1.8	3.1
Refinancement euro-obligations (ext.)	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieures	1.6	2.5	2.2	1.9	1.8	2.0
Émission bons du Trésor	1.3	1.6	1.6	1.2	1.2	1.4
Produits de privatisation	0.0	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0.3	0.5	0.2	0.4	0.3	0.3
E=C-D E=C-D Écart de financement	7.0	4.4	4.2	2.8	4.0	0.5
F. F. Financement extérieur exceptionnel	5.6	3.2	3.0	1.7	2.9	0.3
Mutlilatéral	5.1	2.7	2.5	1.2	2.4	0.3
BAD	3.8	1.4	0.7	0.0	0.0	0.0
Banque Mondial	1.3	1.3	0.0	1.2	2.4	0.3
AFREXIM	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	0.0
Bilatéral	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.0
France	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.0
E-F E-F Besoins de financement résiduels	1.4	1.2	1.2	1.1	1.1	0.3
FMI-MEDC	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	0.3
<i>Memorandum item:</i>						
Stock of government deposits at the BEAC	3.6	3.4	4.2	4.4	5.2	5.8

Sources: Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

Tableau 5. Gabon : Situation monétaire, 2015–20

	2015	2016	2017		2018					2019				2020	
			Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4				
			Act.	Act.	Prog. 1/	Act.	Prog. 1/	Act.	Prog. 1/	Proj.	Proj.				
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)															
Avoirs extérieurs nets	1107	445	549	369	384	487	387	449	639	650	596	701	718	827	1077
Banque des États d'Afrique centrale (BEAC)	1001	358	307	232	142	216	145	223	397	422	423	441	493	600	849
Avoirs extérieurs	1131	487	537	461	372	455	430	512	739	764	765	840	891	1054	1331
Passifs extérieurs	-130	-129	-230	-229	-230	-239	-286	-289	-342	-342	-342	-398	-398	-454	-482
<i>dont</i> : crédit FMI	0	0	111	111	111	113	167	169	223	223	223	280	280	336	364
Banques créatrices de monnaie	118	88	242	137	242	271	242	226	242	228	173	260	226	228	228
Avoirs extérieurs	287	318	367	272	367	359	367	313	367	327	272	359	313	327	327
Passifs extérieurs	-170	-229	-125	-135	-125	-88	-125	-87	-125	-99	-99	-99	-87	-99	-99
Avoirs intérieurs nets	1141	1705	1420	1600	1614	1714	1729	1781	1511	1602	1465	1565	1667	1715	1868
Crédit intérieur	1322	1813	1668	1768	1854	1863	1969	1960	1759	1849	1713	1813	1915	1962	2116
Créances sur les administrations publiques (net)	73	598	533	756	844	762	1019	880	760	717	701	737	770	754	759
Créances sur l'administration centrale (net)	143	654	599	796	913	827	1088	880	826	783	767	802	836	820	825
BEAC, créances sur l'administration centrale (net)	-79	221	249	452	494	451	550	485	330	280	280	337	337	271	210
BEAC, créances sur l'administration centrale	453	453	564	564	564	566	620	622	676	676	676	733	733	789	817
Avances statutaires	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453
Utilisation du crédit du FMI	0	0	111	111	111	111	167	169	223	223	223	280	280	336	364
Autres	0.4	0.2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Passifs envers l'administration centrale	-532	-232	-315	-111	-70	-115	-70	-138	-346	-396	-396	-396	-396	-517	-607
Fonds pour les générations futures/fonds souverain	-147	-150	-47	-40	-10	-10	-10	-11	-61	115	115	115	115	-6	-96
Autres dépôts de l'administration centrale et encaisses	-386	-82	-268	-71	-60	-104	-60	-127	-285	-511	-511	-511	-511	-511	-511
Banques créatrices de monnaie (net)	223	433	415	413	419	425	538	435	496	503	486	466	499	549	615
Créances sur l'administration centrale	412	622	529	515	533	538	652	549	609	616	600	579	612	662	728
Passifs envers l'administration centrale	-189	-189	-113	-102	-113	-113	-113	-114	-113	-113	-113	-113	-113	-113	-113
Créances sur les organismes publics (net)	-71	-56	-66	-40	-69	-66	-69	0	-66	-66	-66	-66	-66	-66	-66
Créances hors administrations (net)	1182	1114	1069	973	1010	1036	950	1080	998	1132	1012	1077	1145	1208	1357
Autres postes (net)	-181	-108	-248	-169	-241	-149	-241	-179	-248	-248	-248	-248	-248	-248	-248
Monnaie au sens large (M2)	2162	2049	1969	1968	1998	2201	2116	2229	2150	2251	2061	2267	2385	2542	2944
Numéraire	370	352	305	343	305	364	323	514	328	343	314	346	364	388	449
Dépôts	1792	1697	1640	1664	1694	1868	1793	1865	1822	1908	1746	1921	2022	2154	2495
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)															
Monnaie au sens large (M2)	-1.4	-5.2	-3.9	-2.9	6.7	17.5	16.7	23.0	9.2	14.3	12.9	15.8	14.4	12.9	15.8
Base monétaire	6.9	-28.4	-10.3	28.4	7.3	7.3	6.3	6.3	28.0	23.9	22.3	19.9	17.4	22.3	19.9
Crédit à l'économie	-9.8	-5.6	-4.1	-11.4	-6.3	-4.0	-7.9	4.7	-6.9	5.9	4.0	4.0	6.0	6.7	12.3
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB non pétrolier)	20.0	18.2	17.3	...	...	...	...	...	15.4	17.4	17.4	18.2	19.4	17.4	18.2
Monnaie au sens large (en pourcentage du PIB global)	25.4	24.7	22.7	...	...	...	...	...	22.7	23.8	25.4	28.2	30.9	25.4	28.2
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2.6	2.8	3.2	3.3	3.2	3.1	3.1	3.0	3.0	2.8	3.4	3.0	2.9	2.8	2.7

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (24 juillet 2018; CR/18/72).

**Tableau 6. Gabon : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–16**  
(pourcentage)

	2013	2014	2015	2016				2017				2018		
				Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Aug.
<b>Fonds propres</b>														
Fonds propres régl./actifs pondérés risques <sup>1,2</sup>	12.3	9.4	8.3	8.8	10.0	9.9	8.1	8.2	9.4	13.3	12.9	14.5	14.2	12.9
Fonds propres de base/actifs pondérés risques	11.6	8.8	8.0	8.8	9.9	9.3	7.7	7.9	9.5	13.8	13.2	14.9	14.1	12.8
Fonds propres/actifs	9.2	9.1	9.3	9.9	9.5	9.7	9.4	9.8	9.6	12.2	11.7	12.1	11.1	11.2
Grands risques sur le capital	151.6	198.6	220.1	208.0	165.4	166.1	189.4	203.4	518.9	369.6	395.8	372.5	339.2	394.4
<b>Qualité des actifs</b>														
Créances improductives (brutes)/créances totales (brutes)	2.7	4.1	5.3	5.1	7.2	6.2	6.6	7.0	7.9	8.1	9.1	11.3	10.5	10.5
Créances improductives moins provisions/fonds propres	-0.5	0.3	6.5	3.0	15.3	8.6	9.0	9.7	13.1	10.3	8.8	19.4	15.8	9.3
<b>Produit et rentabilité</b>														
Rendement des fonds propres	19.6	21.5	13.5	...	4.1	...	36.8	...	134.6	...	39.0	...	37.0	...
Rendement des actifs <sup>3</sup>	1.9	2.1	1.3	...	0.4	...	3.4	...	13.0	...	4.4	...	4.3	...
<b>Liquidité</b>														
Ratio actifs liquides/Total passifs	20.0	19.0	24.4	23.7	25.7	23.2	25.0	23.6	20.8	23.0	28.5	31.0	32.8	31.2
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	125.5	112.9	148.3	139.9	155.1	135.7	134.0	130.1	119.6	144.6	157.1	202.0	170.7	172.2
Total dépôts/total des prêts (non interbancaires)	108.6	105.5	113.8	115.5	110.6	108.9	108.4	108.8	102.5	103.3	106.5	113.7	121.0	121.8
<b>Creances</b>														
Creances brutes (milliards FCFA)	1870.8	1895.1	1764.3	1832.2	1891.0	1820.7	1927.3	1933.0	1853.3	1799.2	1768.4	1671.8	1767.3	1744.1
Creances brutes (variation annuelle en pourcentage)	12.1	1.3	-6.9	-1.1	5.0	2.3	9.2	5.5	1.8	-1.2	-8.2	-13.5	-4.6	-4.5

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord sur les fonds propres de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres Tier 2 à concurrence de 1,25% des actifs pondérés des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres Tier 1 et du minimum des fonds propres Tier 1 et Tier 2.

2/ Les actifs pondérés des risques sont estimés à partir des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves en monnaie nationale et devises et créances sur la banque centrale; 100% - tous les autres actifs.

3/ Ratio des bénéfices après impôts rapportés à la moyenne des actifs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. Gabon : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–30

	Proj.													
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)														
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	23.8	35.7	35.7	35.7	35.7	29.8	11.9	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	4.7	4.7	4.7	4.5	3.9	3.2	2.5	1.7	1.0	0.5	0.3	0.3
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS)														
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	23.8	53.6	74.4	77.4	77.4	71.5	53.6	23.8	3.0
Commissions et intérêts	0.4	0.4	7.3	10.4	11.1	10.7	9.4	7.9	6.3	4.7	3.1	1.7	0.8	0.4
Total obligations sur base crédit existant/prospectif														
En millions de DTS	0.4	0.4	7.3	10.4	17.0	34.5	63.0	82.3	83.7	82.1	74.6	55.3	24.6	3.3
En millions de dollars	0.6	0.5	10.3	14.7	24.1	49.2	90.1	117.7	119.7	117.4	106.7	79.1	35.2	4.8
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.6	1.0	1.2	1.2	1.1	1.0	0.7	0.3	0.0
En pourcentage du service de la dette 1/	0.1	0.1	1.1	2.3	3.7	6.3	10.8	13.1	12.8	12.6	11.6	9.2	4.4	0.6
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3	0.1	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.1	0.1	1.0	1.0	1.1	1.7	2.5	2.9	2.7	2.4	2.0	1.4	0.6	0.1
En pourcentage de la quote-part	0.2	0.2	3.4	4.8	7.9	16.0	29.2	38.1	38.8	38.0	34.5	25.6	11.4	1.5
Encours crédit du FMI														
En millions de DTS	285.7	285.7	428.6	464.4	458.5	434.6	381.1	306.7	229.3	151.9	80.4	26.8	3.0	0.0
En millions de dollars	396.1	405.4	602.4	656.6	650.3	619.7	545.1	438.6	327.9	217.2	115.0	38.3	4.3	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	6.4	5.5	7.8	8.0	7.7	7.0	5.9	4.5	3.2	2.0	1.1	0.3	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	64.0	54.9	65.1	103.5	99.0	79.0	65.5	49.0	35.1	23.2	12.5	4.4	0.5	0.0
En pourcentage du PIB	2.7	2.4	3.4	3.5	3.3	3.0	2.5	1.9	1.3	0.8	0.4	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	74.9	53.1	56.3	42.8	30.7	22.0	15.1	10.8	7.3	4.4	2.1	0.7	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	132.3	132.3	198.4	215.0	212.2	201.2	176.4	142.0	106.1	70.3	37.2	12.4	1.4	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)														
Décaissements	142.9	142.9	142.9	35.8	-6.0	-23.8	-53.6	-74.4	-77.4	-77.4	-71.5	-53.6	-23.8	-3.0
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	23.8	53.6	74.4	77.4	77.4	71.5	53.6	23.8	3.0
<i>Pour mémoire :</i>														
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	6,159	7,319	7,765	8,187	8,446	8,863	9,294	9,843	10,270	10,602	10,920	11,320	11,759	12,246
Service de la dette (millions de dollars)	619	739	925	635	657	784	833	896	935	936	922	862	804	791
PIB nominal (millions de dollars)	14,922	17,131	17,861	18,878	19,821	20,928	22,203	23,182	24,365	25,722	27,161	28,776	30,266	31,863
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (millions de dollars)	529	763	1,070	1,535	2,116	2,818	3,607	4,045	4,488	4,930	5,364	5,772	6,138	6,474
Quote-part (millions de DTS)	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le total du service de la dette comprend les remboursements au FMI.

**Tableau 8. Gabon : Proposition de calendrier de décaissement et des dates de revue de l'accord élargi, 2017–20**

Date de disponibilité	Conditions du décaissement	Montant (millions de DTS)	Montant (millions de dollars)	Pourcentage de la quote-part 1/
19 juin 2017	Approbation de l'accord élargi au titre du MEDC	71.430	96.649	33.069
1 <sup>er</sup> décembre 2017	Observation des critères de réalisation à fin juin 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue	71.430	98.915	33.069
1 <sup>er</sup> juin 2018	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue	71.430	100.618	33.069
1 <sup>er</sup> décembre 2018	Observation des critères de réalisation à fin juin 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue	71.430	101.357	33.069
1 <sup>er</sup> juin 2019	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue	71.430	100.399	33.069
1 <sup>er</sup> décembre 2019	Observation des critères de réalisation à fin juin 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue	71.430	100.399	33.069
30 avril 2020	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue	35.820	50.648	16.583
	Total	464.400	648.985	215.000

Source : projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Gabon est de 216 millions de DTS.

## Lettre d'intention

Le 20 novembre, 2018

Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington DC, 20431  
États-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'Intention sur les Politiques Economiques et Financières

Madame le Directeur général,

Le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés au cours des derniers mois par rapport aux objectifs fixés dans le programme appuyé par l'accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Il actualise également le MPEF précédent et souligne les mesures à prendre au cours de la période à venir.

Nous avons réalisé d'importants progrès sur le plan politique et nous continuons de progresser dans la mise en œuvre du programme. En effet, les élections législatives et locales d'octobre 2018 ont permis de désamorcer les tensions politiques et sociales. De même, la mise en œuvre du programme s'est améliorée depuis la conclusion de la deuxième revue au début du mois d'août 2018. Cinq objectifs indicatifs pour la fin septembre 2018 ont été remplis, mais l'indicateur de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs n'a pas été satisfait. Les deux objectifs indicatifs portant sur le stock des arriérés intérieurs et les dépenses sociales n'ont pas non plus été atteints. En outre, la réalisation de certains repères structurels a pris du retard jusqu'à fin novembre 2018.

Bien que la croissance de l'activité économique ait été révisée à la baisse en 2018, les perspectives à moyen terme demeurent favorables. La croissance a ralenti en 2018 en raison de la baisse de la production pétrolière. Parallèlement, le secteur primaire hors pétrole (industries extractives, forêt et agriculture) continue de connaître une très forte embellie.

L'inflation, quant à elle, s'est élevée à 3,4 % en moyenne annuelle en septembre 2018, en raison de la hausse des prix de l'alimentation et de la répercussion de l'augmentation des prix internationaux du pétrole. Les résultats budgétaires à fin septembre ont été meilleurs que prévu, les recettes non pétrolières étant supérieures à l'objectif. La reprise devrait s'affermir en 2019 et les perspectives à moyen terme restent prometteuses, avec une projection de croissance du PIB de 3,1 % en 2019 et 5 % à moyen terme.

C'est dans ce contexte de reprise globale que nous restons très attachés à la mise en œuvre de réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité et à jeter les bases d'une reprise économique solide et durable à moyen terme.

Nous atteindrons nos objectifs budgétaires à fin 2018. Nous avons mis en œuvre toutes les mesures approuvées par le Senat dans le cadre de la loi des finances rectificative afin d'améliorer le solde budgétaire hors pétrole de 3,3 % du PIB non pétrolier. Par ailleurs, le projet de loi de finance de 2019 comporte un mécanisme d'ajustement automatique des dépenses publiques, destiné à mieux prendre en compte les risques budgétaires lorsque les recettes non-pétrolières sont inférieures aux projections initiales.

Nous réitérons notre engagement de poursuivre notre stratégie d'apurement des arriérés de la dette publique. Nous avons accumulé de nouveaux arriérés extérieurs depuis la seconde revue, que nous allons apurer d'ici mi-décembre 2018. Comme précédemment entendu, nous allons rembourser les arriérés sur la dette commerciale non garantie d'ici fin décembre 2018. S'agissant des arriérés intérieurs, nous réaffirmons notre volonté de les apurer selon le calendrier convenu dans le cadre du Club de Libreville. Nous sommes convaincus que la mise en place du compte unique du Trésor et la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission d'assistance du FMI, relatives à l'effectivité des réunions hebdomadaires sur la gestion de trésorerie et au renforcement des canaux de communication entre la Direction Générale de la Dette et la Direction Générale du Trésor nous permettront d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure.

Nous reconnaissons que plusieurs mesures préalables et réformes structurelles s'imposent pour réaliser les objectifs du programme. Ces réformes contribueront à augmenter le recouvrement de recettes non pétrolières ainsi qu'à renforcer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques. Pour maîtriser les pressions pesant sur le budget, nous avons par exemple décidé de surveiller plus étroitement le montant des dépenses effectuées par les organismes publics semi-autonomes. Nous avons également annoncé la suppression et/ou la fusion de plusieurs agences autonomes.

Nous tenons à préserver la stabilité du secteur financier. Certes, le système bancaire demeure solide dans l'ensemble et le développement du crédit devrait s'accélérer dans les périodes à venir, mais la mise en place d'un mécanisme de résolution de la problématique des prêts improductifs évolue lentement. Par ailleurs, nous continuons de régler la situation de trois banques publiques en difficulté. Nous poursuivons nos efforts de liquider les trois banques, en tenant compte de la nécessité de minimiser les coûts budgétaires.

Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi sur la base des critères de réalisation quantitatifs, des repères structurels et des objectifs indicatifs établis dans le protocole d'accord technique (pièce jointe II). Sur la base des politiques décrites dans la présente lettre, nous sollicitons l'achèvement de la troisième revue de l'accord élargi et une dispense de non-observation pour le critère de performance continus relatifs à la non-accumulation d'arriérés



extérieurs et pour le critère de performance relative à la modification du rendement de la dette extérieure.

Les élections politiques terminées, nous restons convaincus que les mesures exposées dans le MPEF actuel et dans sa version précédente permettront d'atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre, le cas échéant, des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs du programme économique et nous consulterons au préalable le FMI s'il s'avérait nécessaire de revoir les politiques évoquées dans la présente lettre et dans le mémorandum ci-joint, conformément aux politiques du Fonds en la matière. Nous fournirons au personnel du Fonds toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, en particulier celles mentionnées dans le protocole d'accord technique.

Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le mémorandum de politique économique et financière pour 2018–19, le protocole d'accord technique et le prochain rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

---

Jean-Marie OGANDAGA  
Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement

Pièces jointes (2)

1. Mémorandum de politique économique et financière
2. Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

Le 20 novembre 2018

*Ce mémoire décrit les évolutions économiques récentes, présente les priorités de la politique du Gouvernement dans le cadre de son programme soutenu par un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI, et précise les objectifs de politique économique et structurelle.*

### A. Perspectives économiques

1. **Les conditions macroéconomiques s'améliorent lentement.** La croissance économique globale serait de 1,2% en 2018 contre une projection initiale de 2,0%. La révision à la baisse reflète essentiellement une diminution marquée de la production pétrolière (-4,3%) car l'accélération de la production au cours de la deuxième moitié de l'année n'a pas permis de rattraper la forte chute de 13,4% enregistrée au cours du premier semestre. En dépit des bonnes performances de l'extraction minière et des secteurs de l'agriculture et du bois, la croissance hors pétrole devait aussi être plus faible que prévue en raison d'un moindre volume d'investissement public.
2. **Les performances budgétaires à fin Septembre sont contrastées.** Les recettes aussi bien que les dépenses sont plus élevées que prévues. Toutefois, les dépenses sont aussi plus fortes que prévues. Le niveau élevé des dépenses en biens et services reflète la tenue des élections législatives du mois d'Octobre 2018. Les dépenses des comptes spéciaux ont continué à rester fortes à cause du délai enregistré dans la réforme des agences publiques. Enfin, en dépit des progrès importants déjà réalisés, la baisse de la masse salariale n'est pas au niveau escompté. Les dépenses en capital sont aussi en très forte croissance. Des lors, le déficit non pétrolier s'est situé à 5,4 percent du PIB non pétrolier.
3. **Les conditions monétaires continuent à se redresser.** La croissance de la masse monétaire mesurée par M2 a atteint 23 percent à fin septembre 2018, soutenue essentiellement par une hausse des dépôts du secteur privé. Néanmoins, les prêts bancaires au secteur privé demeurent atones, et les créances en souffrance élevées. La hausse moyenne des prix à la consommation sur douze mois était de 3,4 % en septembre (en hausse de 0,7 points depuis juin 2018) du fait des pressions sur les prix des produits alimentaires et de ceux du carburant résultant de l'application du mécanisme d'indexation des prix à la pompe avec son corollaire dans la suppression des subventions y relatives.
4. **Le gouvernement a continué à assurer le service de la dette et à apurer les arriérés sur la dette publique en dépit des contraintes de liquidité.** Le stock total d'arriérés à fin septembre 2018 a représenté 52,5 % du PIB, contre 52,1 percent à fin juin 2018. Les arriérés liés à la dette extérieure et intérieure se sont élevés respectivement à 5,2 % et 0,6 % du PIB.

**5. La croissance économique devrait se redresser à court terme, mais avec un redémarrage plus modeste que prévu.** Les prévisions de référence pour 2019 ont été révisées à 3,1 %, soit 0,3 point de pourcentage de moins que la prévision précédente. Cette évolution reflète principalement une révision à la baisse des dépenses gouvernementales. Cependant, l'activité économique reste soutenue dans les secteurs agricole, forestier et minier. L'effort d'investissement global sera appuyé par le démarrage de nombreux projets financés sous forme de partenariat public privé.

**6. Les perspectives à moyen terme restent globalement prometteuses si des politiques adéquates sont mises en œuvre comme prévu initialement.** Les flux importants et continus d'IDE vers l'agro-industrie, les mines, l'énergie et d'autres secteurs non traditionnels peuvent aider l'économie gabonaise à réduire sa dépendance à l'égard des activités pétrolières et des dépenses publiques. Parallèlement, l'industrie pétrolière restera importante pour le pays. La remontée des prix du pétrole, les récentes découvertes ainsi que les travaux en cours sur un nouveau régime fiscal dans le secteur des hydrocarbures, devraient encourager de nouveaux investissements et contribuer à soutenir l'activité économique dans certains services. Les projets agricoles et forestiers en grande partie ruraux et à forte intensité de main-d'œuvre pourraient également générer des retombées positives, mais ce potentiel dépendra en grande partie des réformes visant à améliorer le climat des affaires.

## B. Politique budgétaire

**7. Le déficit primaire hors pétrole devrait atteindre 6,4 % du PIB hors pétrole fin 2018, soit un effort d'ajustement de 0,7 point de plus que prévu par le programme.**

a. Le niveau global des recettes attendu fin 2018 est en hausse de 1,8 point de PIB (+3,6 points de PIB hors pétrole) par rapport à 2017. L'augmentation des prix du pétrole et l'enregistrement de recettes exceptionnelles continuent de tirer à la hausse les recettes pétrolières (+0,6 point de PIB par rapport à 2017). Parallèlement, les recettes non pétrolières devraient augmenter de 1,2 point de PIB (soit 2,3 points de PIB hors pétrole). Cette hausse repose sur des recettes ponctuelles (droits d'enregistrement et résultats d'opérations ciblées de contrôle fiscal) et sur la mise en place des mesures prévues de mobilisation des recettes non pétrolières. En 2018, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) a mis en œuvre les mesures suivantes de mobilisation des recettes :

- l'apurement des régimes suspensifs (ATN, ATS, Entrepôts fictifs) ;
- l'application de la valeur sur la taxation du manganèse ;
- le recouvrement des créances exigibles sur la raffinerie et sur les autres importateurs ;
- le Nouveau dispositif en matière de droits d'accises ;

- la modification du dispositif de lutte contre la cherté de la vie avec l'introduction d'une liste de produits de première nécessité ;

Pour ce qui concerne la Direction Générale des Impôts, les principales actions se sont focalisées sur :

- la fiscalisation des établissements publics ;
- le renforcement de la qualité et des fréquences des contrôles sur l'Impôt sur les Sociétés (IS) ;
- la taxation des véhicules de luxe et la révision des taux sur les transferts de fonds ;
- la taxe sur les immatriculations personnalisées ;
- la révision des taux des droits de mutation et des droits d'accises ;
- l'élargissement de la base imposable de l'Impôt Synthétique Libératoire (ISL) ;

Ces actions seront poursuivies jusqu'à la fin de l'année 2018. De plus, la seconde phase de l'opération "Justice Fiscale" portant sur la vérification des contreparties des exonérations est actuellement en cours d'exécution.

- b. Parallèlement, les efforts de réduction des dépenses se poursuivront à hauteur de 1,3 points de PIB (0,9 points de PIB hors pétrole) par rapport à 2017. En matière de masse salariale, la dépense devrait reculer pour traduire la volonté du Gouvernement de maîtriser ce poste en dépit de son caractère sensible. Dans ce cadre, les principales mesures suivantes ont été mises en œuvre depuis le début de l'année 2018 :

- la réduction des effectifs des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre, des Ministres et du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- la mise à la retraite systématique des agents de l'Etat ayant atteint l'âge limite de départ à la retraite ;
- la réduction du préavis de fin de fonction de 4 à 2 mois pour les agents statutaires ;
- la suppression du délai de « préavis fin fonction » accordé aux agents non statutaires exerçant les fonctions de cabinet et démis de leurs fonctions ;
- le gel des recrutements dans la fonction publique, à l'exception des secteurs de l'éducation et de la santé ;
- la suppression de l'allocation de logement et de l'indemnité de transport aux bénéficiaires de logements et de véhicules administratifs ;
- l'assainissement du fichier de la solde;

- la rationalisation des crédits de la main d'œuvre non permanente (MONP) et des régies financières.

Ces actions seront maintenues jusqu'à la fin de l'année avec un accent particulier sur le contrôle de présence au poste et l'actualisation du fichier des agents publics, y compris dans les établissements publics.

Concernant les dépenses relatives aux biens et services, les principales actions ont concerné :

- le renforcement de l'encadrement des missions à l'étranger des agents de l'Etat ;
- la rationalisation des dépenses de baux administratifs par la renégociation à la baisse des contrats de location et la réappropriation des biens immobiliers dans le cadre des régularisations foncières ;
- le plafonnement et l'harmonisation des frais de scolarité des élèves et étudiants boursiers.

S'agissant des dépenses de transferts et d'investissement, l'attention a été portée sur les contrats d'objectifs dans l'attribution des subventions et aides publiques ainsi que dans le plafonnement des valeurs des véhicules administratifs devant être acquis par l'administration.

- c. Afin de maîtriser le déficit, nous maintenons notre engagement d'ajuster le niveau des dépenses automatiquement au cours du dernier trimestre 2018, si les recettes non-pétrolières collectées sont inférieures aux prévisions de 5 % ou plus, ainsi que le prévoit la loi de finances rectificative. Par ailleurs, toute recette additionnelle, non prévue dans le cadrage budgétaire initial, sera utilisée pour augmenter les réserves.

**8. La mobilisation des sources de financement sera intensifiée pour prévenir les tensions de trésorerie.** Les instances du Trésor resteront contenues à un maximum de 15 % des dépenses directement contrôlées par le Gouvernement. Les procédures engagées depuis le premier trimestre 2018 pour procéder au recouvrement des restes à recouvrer fiscaux ne se sont pas encore traduites par des encaissements au niveau attendu, en raison des contraintes de liquidités des entreprises concernées. Cependant, le Gouvernement reste engagé sur un objectif de recouvrement à fin 2018 de 40 % des restes à recouvrer identifiés comme immédiatement recouvrables (**repère structurel reporté à fin décembre 2018**).

**9. L'ajustement budgétaire se poursuivra en 2019, en approfondissant les réformes engagées en 2018 et en introduisant de nouvelles mesures.** L'objectif est de ramener le déficit primaire hors pétrole à 4,5 % du PIB hors pétrole, soit un ajustement de 1,9 point par rapport à 2018.

- a. En recettes, alors qu'une baisse des recettes pétrolières est attendue, liée à la baisse de la production, les recettes non pétrolières devraient augmenter de 0,5 point de PIB hors pétrole. Le Gouvernement renforcera la mise en œuvre complète des mesures déjà

- engagées en 2018. Les actions concernent i) l'élargissement de l'assiette fiscale par l'application du précompte sur l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP) et la fiscalisation du foncier ; ii) le renforcement des activités de contrôle fiscal ; iii) l'apurement des restes à recouvrer. Par ailleurs, des mesures nouvelles sont introduites dans le projet de loi de finances 2019 concernant notamment la taxe pour la gestion des ordures ménagères.
- b. Le Gouvernement reste engagé à apurer 50 % des régimes d'entrepôt arrivés à échéance pour accroître la collecte des recettes douanières (**repère structurel ; fin décembre 2018**). En complément de ces réformes, d'autres mesures sont inscrites dans le projet de loi de finances 2019 pour renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières. Il s'agit, notamment de :
- la suppression de toutes les exonérations des droits et taxes douanières sans base légales, y compris le programme de lutte contre la vie chère, et à l'exception de celles relatives aux dispositions du Code des douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), au secteur touristique et aux zones économiques à régime privilégiés, ainsi qu'au groupe Gabon Spécial Economic Zone (GSEZ) ;
  - la mise en place du régime douanier de l'entrepôt spécial d'hydrocarbure pour l'importation des produits pétroliers.
- c. En dépenses, la réduction totale de 1,3 point de PIB hors pétrole par rapport à 2018 est portée par la baisse prévisible de la masse salariale (-1,1 point de PIB hors pétrole), des prêts nets (-1,1 point de PIB hors pétrole) et des comptes spéciaux (-0.7 point de PIB hors pétrole). Concernant la masse salariale, il s'agira notamment de :
- la mise à la retraite systématique des agents atteints par la limite d'âge ;
  - la rupture des engagements concernant les agents civils contractuels âgés de plus de 60 ans ;
  - la suppression des corps de la Fonction Publique dédiés à certains emplois intégralement externalisés dans les établissements publics ;
  - la formalisation des cadres organiques des services administratifs et des établissements publics (structure, emploi, poste de travail et fiche de poste) avec l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).
  - s'agissant des comptes spéciaux, avec l'appui d'Afritac Centre, le travail amorcé pour le recensement exhaustif des recettes affectées non inscrites dans le budget de l'Etat va se poursuivre. Il sera orienté vers une meilleure maîtrise des comptes d'affectation spéciale et des attributions de produits au sens de la loi 20/2014

(LOLFEB). Les résultats de cet exercice figureront dans le projet de loi de finances 2020. Par ailleurs, la suppression et/ou la fusion de plusieurs établissements publics personnalisés devraient contribuer à améliorer l'équilibre des comptes spéciaux.

- d. Le mécanisme d'ajustement budgétaire introduit en 2018 sera reconduit dans le projet de loi finances 2019, ainsi qu'un niveau suffisant de réserves obligatoires en appliquant les taux suivants : 20 % pour les dépenses de biens et services, 15 % pour les dépenses de transfert, 16 % pour les dépenses d'investissement, et 10 % pour les autres dépenses. Les crédits mis en réserve sont rendus indisponibles jusqu'à la levée de celle-ci.

**10. Les efforts de mobilisation des sources de financement seront renforcés en 2019.**

Les efforts seront intensifiés pour le recouvrement des restes à recouvrer fiscaux. Par ailleurs, le montant des interventions sur le marché financier régional inscrit dans le projet de loi de finances s'élève à 120 milliards, et 26 milliards de francs CFA de cessions d'actifs pourra être mobilisés de manière contingente pour répondre aux besoins de financement.

**11. Le projet de loi de finances 2019 conforme aux engagements pris par le Gouvernement sera déposé au Parlement avant la troisième revue du programme.** Le projet de loi de finances intégrera l'ensemble des cibles budgétaires et des mesures définies par le programme (**action préalable**).

**12. Le retour à une position budgétaire de quasi-équilibre puis excédentaire reste prévu à moyen-terme.** Le solde budgétaire en base caisse devrait devenir positif dès 2019 et atteindre 1,5 % du PIB. Parallèlement, le déficit du solde primaire hors pétrole devrait se réduire progressivement jusqu'à 4,4 % du PIB non pétrolier en 2020. Simultanément, le déficit primaire non pétrolier de base devrait atteindre 1,6 % du PIB non pétrolier d'ici à 2021. Cette amélioration progressive de la position budgétaire permettra de réduire le niveau de la dette publique en-deçà de 50 % à moyen terme.

## C. Gestion des arriérés

**13. La stratégie de paiement des arriérés extérieurs définie par le programme est maintenue, ainsi que le plan de remboursement des arriérés intérieurs :**

- Tous les arriérés liés à la dette extérieure commerciale non garantie seront intégralement apurés avant fin décembre 2018.
- Les arriérés de TVA feront l'objet d'un paiement jusqu'en 2021.
- Le stock restant des instances exceptionnelles du Trésor sera payé comme prévu en 2018. Parallèlement, l'accumulation de nouvelles instances au cours de l'exercice 2019 restera limitée à 15 % du montant total des dépenses de biens et services, de transfert et d'investissements financés sur ressources propres.

Le paiement des créanciers du Club de Libreville a commencé conformément au plan d'apurement arrêté. Pour mémoire, le Club de Libreville a été consolidé à un montant de 285.7 milliards de francs CFA remboursable sur 62 mois. Au terme de la convention signée, l'Etat gabonais s'est engagé à payer chaque mois un montant de 5 milliards de FCFA au Groupement d'Intérêt Economique « Club de Libreville ». A ce jour, l'Etat a déjà procédé au règlement de cinq échéances, soit 25 milliards de FCFA. Les engagements en 2019 du Club de Libreville sont arrêtés à 60 milliards de FCFA

## D. Mesures structurelles de prévention de l'accumulation de nouveaux arriérés de dépenses

**14. L'élaboration du plan de trésorerie et son articulation avec la gestion de la dette seront renforcées.** Le Gouvernement a sollicité une assistance technique du Fonds monétaire international pour améliorer la gestion de la trésorerie en lien avec la gestion de la dette. Cette mission a eu lieu en novembre 2018. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les recommandations qui seront formulées, notamment pour assurer une mise à jour régulière du plan mensuel de trésorerie et mobiliser les instruments les plus adaptés pour couvrir les déficits de manière proactive. Il s'agit notamment de (i) finaliser le plan de trésorerie pour 2019 et l'annexer au projet de loi de finances pour 2019 (fin décembre 2018) ; (ii) initier dès le début de l'année 2019 l'élaboration de prévisions de trésorerie hebdomadaires en vue d'une transition vers ce mode de suivi dans le courant du premier semestre 2019 (premier trimestre 2019) ; (iii) construire un programme de financement consolidé entre les directions générales du Trésor (DGCPT) et de la Dette (DGD) (commencer en janvier 2019) ; et (iv) organiser la transmission au moins mensuelle par la DGD à la DGCPT du service de la dette journalier et des prévisions de tirages sur emprunts extérieurs sur un horizon d'un an glissant (commencer en janvier 2019).

**15. L'unification du compte unique du Trésor (CUT) demeure une priorité en 2018 et 2019, afin de renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion de la trésorerie.**

- Des réunions et discussions techniques se sont tenues avec la BEAC afin de définir les modalités de création de sous-comptes au sein du CUT et d'obtenir la signature par le Ministre en charge du Budget et des Comptes Publics et par le Directeur National de la BEAC, d'une convention de tenue et de fonctionnement du CUT à sous-comptes, remplaçant les conventions actuelles spécifiques à chaque compte. Ces échanges ont révélé des obstacles techniques pour lesquels des solutions ont dû être élaborées et qui n'ont pas permis d'adapter le fonctionnement du CUT dans les délais prévus pour assurer le rapatriement opérationnel des comptes de dépôts des correspondants du Trésor et des comptes de l'Etat ouverts à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Le Gouvernement s'engage à réaliser la fermeture immédiate de ces comptes à la CDC et à rapatrier les comptes dont l'existence est justifiée dans le CUT (**action préalable**).
- Une seconde et dernière étape d'extension du périmètre du CUT consistera à fermer les comptes ouverts dans les banques commerciales pour rapatrier leurs soldes créditeurs



dans le CUT (**nouveau repère structurel, fin mars 2019**). Un premier recensement de ces comptes a été réalisé préalablement à la deuxième revue du programme. Cette liste sera complétée et finalisée, et les modalités de clôture seront définies en concertation avec la BEAC, en tenant compte des volumes de dépôts dans chaque banque, pour rapatrier les soldes créditeurs dans le CUT, et définir une méthode de traitement des soldes débiteurs.

**16. Un mécanisme de paiement différé de TVA sera expérimenté en 2019 pour favoriser la sécurisation des remboursements des crédits de TVA.** Le projet de loi de finances 2019 introduit la possibilité d'un processus de paiement différé de TVA sur les importations qui éliminera les avances de trésorerie réalisées auprès des entreprises, y compris les deux compagnies pétrolières et la compagnie minière, et symétriquement évitera d'avoir à leur rembourser (**repère structurel, fin octobre 2018**). Le paiement différé s'applique exclusivement sur l'importation des matériels, équipements et pièces détachées des matériels, équipements et machines industriels. Les critères d'éligibilité des entreprises ont été précisément définis : respect des obligations déclaratives et de paiement des impôts, droits et taxes ; respect des obligations déclaratives et de paiement des droits et taxes de douane, régularité vis-à-vis des différents régimes douaniers, existence d'un crédit d'enlèvement en relation avec un commissionnaire agréé par la douane. Parallèlement, le fonctionnement du compte séquestre pour procéder aux remboursements de crédits de TVA a été amélioré. Pour sa collecte au cordon douanier, une procédure de recouvrement et de reversement systématique dans le compte séquestre devrait être mise au point en collaboration avec le Trésor.

**17. Le contrôle renforcé de l'exécution de la dépense est effectif au niveau central et au niveau local et s'étendra progressivement aux établissements publics.** Les travaux conduits depuis le début du programme avec le Fonds ont permis de systématiser l'émission de bons de commande au moment où les dépenses sont engagées, tant au niveau des administrations centrales (via VECTIS) que provinciales (via E-BOP). Cette étape importante garantit un contrôle renforcé de l'exécution des dépenses pour réduire le recours aux procédures dérogatoires et réduire ainsi l'apparition d'arriérés. L'étape suivante consiste à mettre en œuvre ce même type de contrôles dans les établissements publics et les institutions, pour mieux maîtriser notamment les dépenses des comptes spéciaux. Conformément à ses engagements, le Gouvernement a produit un calendrier de déploiement dans ces structures de systèmes d'information adaptés à la nouvelle procédure d'exécution de la dépense. Celui-ci prévoit une mise en œuvre effective des contrôles renforcés dans les structures concernées d'ici la fin de l'année 2019.

**18. L'amélioration du suivi des arriérés se poursuit.** Les délais de paiement font depuis juin l'objet d'un suivi précis grâce à l'activation des modules dédiés et des procédures d'alerte dans VECTIS et e-BOP. Le rapport sur l'évolution et la composition du stock des restes à payer à fin 2017 a été publié en juillet 2018 et le rapport du premier semestre 2018 a été publié en octobre (**repère structurel continu**). Suite à un processus concurrentiel marqué par le lancement dès l'année 2017 d'un appel d'offre international pour réaliser l'audit indépendant des

arriérés de l'Etat et des établissements publics constatés en 2015 et 2016, le cabinet Pricewaterhouse a été sélectionné par le Gouvernement. Un contrat a été signé, mais la Direction Générale de la Dette n'a pu lancer les travaux suite à des discussions internes sur le champ de l'audit. A ce jour, l'avance de démarrage des travaux a été payée au cabinet PWC. Des locaux ont été mis à disposition du cabinet et l'ordre de service a été signé. Aussi, le Gouvernement s'engage-t-il à achever et publier les résultats de ces travaux d'ici la fin du premier trimestre 2019, en étendant le champ de l'audit à l'exercice 2017 (**repère structurel reporté à fin avril 2019**).

## E. Mesures structurelles de mobilisation des recettes non pétrolières

**19. La rationalisation et le contrôle des exonérations fiscales et douanières demeurent une priorité.** La liste et le montant des exonérations accordées en matière de TVA ont été détaillés dans un rapport joint à la loi de finances rectificative de 2018. L'objectif est de consolider cette étude et de l'étendre progressivement aux autres impôts afin d'enrichir l'information transmise à l'appui du budget. Parallèlement, une décision du Ministre de l'économie a supprimé depuis octobre 2018 l'octroi des exonérations fiscales et douanières aux entreprises dans le cadre des contrats et marchés conclus avec l'Etat. Un interlocuteur fiscal unique a également été mis en place dans la ZES de NKOK pour suivre le paiement des impôts non exonérés, et les entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales font actuellement l'objet de contrôles sur place dans le cadre de l'opération « justice fiscale ». Le Gouvernement s'engage à poursuivre ces opérations, notamment pour garantir la mise en œuvre effective de la suppression des exonérations.

**20. Les procédures de contrôles douaniers et fiscaux seront renforcées, pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.** Les Directions Générales des Douanes et des Impôts poursuivront la réalisation du programme engagé de contrôles conjoints et le renforcement des échanges de données entre les deux administrations. A ce jour, 31 entreprises ont été vérifiées pour un total de redressements de 1,553 milliard FCFA dont 866 millions FCFA ont été recouverts. Trente entreprises n'ont pu être localisées. En effet, il s'agit d'entrepreneurs individuels exerçant dans le commerce, et n'ayant pas d'installations fixes. Trente-trois dossiers sont en cours de contrôle. Ces opérations seront conclues au plus tard fin 2018. Au titre de l'année 2019, un programme de contrôle sera diligenté sur la base d'une liste d'entreprises identifiées dans le cadre de la collaboration douanes/impôts contre la fraude à la TVA.

**21. Le paiement au comptant sera rendu opérationnel et la dématérialisation des paiements favorisée.** Depuis le premier trimestre 2018, le paiement au comptant est devenu la procédure de droit commun. Une première campagne de sensibilisation des opérateurs a été menée, et une seconde est prévue. La liste des entreprises éligibles à la procédure exceptionnelle du crédit d'enlèvement a été aussi établie, en appliquant des critères objectifs tels que le niveau de contribution, le civisme fiscal, et l'absence de contentieux. Cent entreprises ont ainsi été retenues. Les modalités opérationnelles de paiement ont également été définies, pour permettre les paiements par virement à partir de 100 millions de francs CFA. Afin de continuer à réduire

l'usage du crédit d'enlèvement, le Gouvernement mettra en place un groupe de travail conjoint entre les impôts et les douanes pour examiner l'opportunité d'étendre l'application E-taxe au paiement des droits et taxes douaniers. Parallèlement, les travaux de migration vers SYDONIA World, qui comporte un module intégré de paiement électronique, seront poursuivis pour une mise en exploitation du site pilote (Bureau Central Owendo) au premier trimestre 2019.

**22. Les actions de prévention, détection et traitement des cas de fraude à la TVA initiées en 2018 seront prolongées.** Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures pour améliorer la maîtrise du fichier des assujettis et les mécanismes de suivi de déclarations de TVA :

- La régularisation de la situation des opérateurs non assujettis à la TVA alors que leur chiffre d'affaire dépasse 60 millions de francs CFA a été réalisée (**action préalable**). Depuis juillet, l'échange des données informatiques entre la DGI et les douanes a permis d'identifier les contribuables présentant des informations incohérentes entre les deux bases de données. Un comité mixte impôts/douanes a été mis en place pour suivre l'exploitation des données et les contrôles. La réalisation de ces derniers est répartie entre le comité mixte pour les contrôles conjoints (16 entreprises) et la Direction des vérifications fiscales de la DGI (14 entreprises), les contribuables restants étant transférés aux services opérationnels pour le contrôle et la fidélisation.
- Le plan d'action validé avec les missions d'assistance technique sera appliqué pour finaliser le transfert du suivi des assujettis à la TVA des centres des impôts des petites entreprises et des particuliers (CIPEP) vers les centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) et la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Ce transfert concerne les dossiers physiques et les comptes des contribuables. Ces entreprises, qui étaient sous taxées dans les CIPEP, feront l'objet de contrôles.
- La liste des assujettis à la TVA gérés par les CIME (Owendo et Port-Gentil), ainsi que la DGE a été publiée.

## F. Autres réformes structurelles de gestion des finances publiques

**23. Le Gouvernement renforce son engagement à améliorer la transparence des finances publiques à travers une série d'actions :**

- Nous nous engageons à améliorer davantage la transparence de la gestion des revenus pétroliers et miniers. A cet égard, le gouvernement va redoubler d'efforts pour soumettre la candidature du pays à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) d'ici fin septembre 2019 (**Nouveau Repère structurel**). Dans tous les cas, le gouvernement va préparer d'ici fin juin 2019 un rapport sur la situation des actifs pétroliers et sur les ventes et recettes pétrolières de l'année 2018 : la valeur des actifs de l'État en ressources naturelles épuisables et sa participation à leur exploitation seront ainsi rendues publiques. Le Gouvernement publiera à cet effet un rapport présentant une

estimation du volume et de la valeur des principaux avoirs en ressources naturelles, ainsi qu'une estimation du volume et de la valeur des ventes et recettes budgétaires de l'exercice précédent (**nouveau repère structurel, fin juin 2019**).

- Les efforts pour présenter dans le budget une vision complète des recettes, dépenses et financements de toutes les entités de l'administration centrale seront accentués. Des progrès ont déjà été réalisés depuis le début du programme dans ce domaine, puisque la loi de finances détaille les affectations de recettes et attributions de produits. Des comptes d'affectation spéciale (CAS) financés par des recettes affectées ont également été créés pour retracer les opérations budgétaires financées au moyen de recettes en relation directe avec les dépenses concernées. Dans la continuité de ces actions, le Gouvernement s'engage à supprimer dans la loi de Finance 2020, les affectations de recettes et attributions de produits non conformes aux critères fixés par la loi (**nouveau repère structurel, octobre 2019**). L'objectif est de limiter l'affectation des recettes aux strictes exceptions prévues par la loi organique relative aux lois de finances, afin de préserver l'unité et l'universalité du budget, de limiter les risques de débudgétisation de dépenses financées par des recettes affectées, et d'accroître les marges de manœuvre budgétaires.
- La publication des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire devient une action régulière (**repère structurel continu**). Cinq rapports d'exécution budgétaire trimestriels ont été publiés depuis le début du programme. Le dernier porte sur le second trimestre 2018 et a été publié fin septembre 2018. S'agissant d'un exercice nouveau, les délais de publication de 55 jours fixés par le programme et qui s'inscrivent dans les pratiques internationales de base, n'ont pas été respectés. Cependant, des progrès constants ont été réalisés pour accélérer la production et la mise en ligne de ces rapports. Le gouvernement a ainsi mis en ligne le rapport relatif au troisième trimestre 2018 au mois de novembre, dans les délais prévus.

**24. Le Gouvernement réitère son engagement à soumettre tous les grands projets d'investissement à une analyse des coûts et avantages (repère structurel, fin décembre 2018) ainsi qu'à un processus ouvert d'appel à la concurrence.** Le projet de loi de finances n'inclut pas de nouveaux projets de plus de 20 milliards de francs CFA, mais le cas échéant le Gouvernement reste engagé à réaliser et publier des analyses coûts/bénéfices pour les nouveaux projets de plus de 20 milliards de francs CFA prévus dans les prochaines lois de finances. Par ailleurs, le taux du montant total des marchés conclus par entente directe s'élève, au 30 septembre 2018, à 39% pour une valeur de 67,9 milliards. Comparativement à l'exercice budgétaire précédent, le taux du montant total des marchés conclus par entente direct s'élevait à 89% (211 milliards) en 2017 contre 39% en 2018. Cette évolution entre dans le respect progressif du seuil légal de 15 % prévu par le code des marchés publics. La DGBFIP s'oriente vers les appels d'offres groupés pour réduire le poids des ententes directes. Les statistiques relatives aux marchés publics seront publiées périodiquement, dès le premier trimestre 2019, notamment

la nature et le montant des marchés passés par entente directe et les dérogations accordées pour passer en procédure négociée.

**25. Les améliorations apportées à la surveillance financière des entreprises publiques et des opérateurs de l'Etat seront consolidées.** La structure administrative chargée de réunir et coordonner l'ensemble de l'information financière relative à ces organismes et d'harmoniser les conditions d'exercice de la tutelle financière a été créée par arrêté n°000012/MBCP du 23 octobre 2018 portant création, attribution et composition de la cellule chargée de la surveillance financière des établissements publics de l'Etat, et le nouveau projet de décret établissant le statut harmonisé des établissements publics administratifs est dans le circuit des visas et signatures, il sera publié au premier trimestre 2019. La cellule chargée de la tutelle financière des établissements publics sera opérationnelle en 2019, nous allons y affecter du personnel et mettre à la disposition de celui-ci des moyens pour exercer ses missions. La loi de création du Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques (FGIS) sera modifiée et prévoit désormais la représentation des Ministères de l'économie et du budget au sein du conseil d'administration du FGIS. Les objectifs de la politique d'actionnariat de l'Etat ont également été définis par le FGIS et le Gouvernement tient à jour un tableau de bord procédant au recensement exhaustif des entreprises publiques dans lesquelles l'Etat détient des participations, ainsi que de ses administrateurs].

**26. Le Gouvernement maintient ses efforts pour poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques portées par les directives de la CEMAC.** Les dispositions de loi organique relative aux lois de finances définissant les règles de transfert et virement de crédits seront révisées pour permettre leur application en conformité avec les principes fixés par les directives communautaires. La mise en œuvre de l'ensemble des réformes portées par la loi organique et les textes transposant les directives de la CEMAC relatives à la gestion des finances publiques reste une priorité. Dans le cadre du bilan de la mise en œuvre de la BOP, il est question, pour le Gabon, de partager son retour d'expérience sur la gestion en mode BOP avec la CEMAC notamment sur l'architecture budgétaire, la prise en compte des dépenses fiscales et l'allègement de la chaîne managériale.

## G. Politique des secteurs sociaux

**27. Le Gouvernement s'engage à renforcer ses efforts pour assurer la prévisibilité et la qualité des dépenses sociales.** Le taux d'exécution des dépenses sociales laisse apparaître quelques faiblesses qui s'expliquent principalement par des contraintes dans la mise en œuvre des appels d'offre relatifs au programme de construction des établissements scolaires, les délais de promulgation de la loi de finances rectificative 2018, la régulation des ordonnancements budgétaires, ainsi que le calendrier universitaire qui permet le paiement d'une part importante des bourses dues aux étudiants au cours du dernier trimestre de l'année budgétaire. Malgré un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement va renforcer la programmation et le suivi de cette charge. Pour cela, le Gouvernement va procéder à une délimitation plus exhaustive du périmètre des dépenses sociales en y intégrant les prestations sociales et les pensions servies aux agents

publics, les subventions sur le gaz domestique et le pétrole lampant, les coûts du programme d'électrification et des installations hydrauliques destiné aux zones rurales n'ayant pas un accès au réseau public d'eau et d'électricité. Par ailleurs, le gouvernement va améliorer le ciblage des populations pauvres et vulnérables, en s'appuyant sur la loi n°001/2018 du 18 septembre 2018 portant modification de l'article 11 de la loi n°034/2007 du 28 janvier portant ratification de l'ordonnance n° 022/PR/2007 du 21 août 2007 instituant un régime d'assurance maladie et de garantie sociale en République Gabonaise, qui prévoit une meilleure définition des GEF et sur le nouveau profil de pauvreté issu de l'Enquête Gabonaise d'Evaluation de la Pauvreté (EGEP) de 2017. Le Gouvernement espère ainsi simplifier le système des filets sociaux actuels, optimiser l'utilisation des ressources affectées aux politiques sociales et donner une réponse systémique et adaptée aux différentes facettes de la pauvreté et de la vulnérabilité. Le gouvernement s'engage à formaliser la création d'une commission GEF dédiée à la formulation des textes d'application permettant de réduire les erreurs d'inclusion et surtout d'une feuille de route claire indiquant étapes, chronogrammes, ressources nécessaires et responsabilités.

## H. Secteur financier

**28. L'apurement des arriérés intérieurs aidera à inverser la tendance haussière des créances improductives.** Le système financier reste relativement stable et profitable. Cependant, les créances en souffrance ont continué à augmenter, s'établissant à 17 pourcent des prêts à fin juin 2018 (de 15 à fin mars 2018). A travers le « Club de Libreville » et la titrisation, le Gouvernement a commencé de convertir une partie de sa dette intérieure en titres négociables. Le gouvernement souhaite accélérer les initiatives de remboursement afin d'améliorer la position de trésorerie des entreprises et de réduire les créances en souffrance. Ainsi, il finalisera d'ici fin mars 2019 la stratégie et le plan d'action pour l'apurement des créances en souffrance (**repère structurel reporté à fin mars 2019**) ; une première mouture sera transmise pour commentaire au FMI à fin janvier. La stratégie et le plan d'action seront développés par les ministères de l'Economie et de la Justice en concertation avec l'association des banques. Ils comporteront un volet financière centre sur le renforcement du pouvoir judiciaire, notamment en matière de formation de juges spécialisés dans les cas de conflits bancaires, l'amélioration des procédures judiciaires, sur la création de tribunaux de commerce, et la modernisation du registre de commerce, de suretés mobilière et immobilières et des procédures afférentes.

**29. Nous allons accélérer la liquidation ordonnée des banques publiques.** Depuis la décision de la COBAC en septembre de retirer l'agrément de la Banque Gabonaise de Développement (BGD), les trois banques publiques Postebank, la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) et la BGD sont maintenant sous liquidation. Afin de d'aider les liquidateurs indépendants à conduire une liquidation ordonnée des trois banques au moindre cout pour l'Etat, les liquidateurs vont former un groupe d'appui à la liquidation. De manière autonome, les autorités nommeront leurs représentants d'ici fin janvier 2019 (**nouveau repère structurel**). Ce groupe comprendra toutes les parties prenantes (liquidateur, autorités, actionnaires et superviseurs) et des observateurs si besoin. Les membres du groupe ne devront présenter aucun conflit d'intérêt. La composition des groupes sera communiquée à nos partenaires du FMI d'ici fin janvier 2019.

**30. En cas d’approbation par la COBAC de la prise de participation non stratégique de l’Etat dans la BICIG, le gouvernement s’engage à céder cette participation dans les meilleurs délais par appel d’offres conformément aux meilleures pratiques internationales.**

Le processus de revente devra être engagé, au plus tard, trois mois après l’approbation de la COBAC. Jusqu’à conclusion de la vente, l’Etat s’engage à s’abstenir d’influencer la gouvernance et les affaires de la banque

## I. Promotion du secteur privé

**31. Le Gouvernement renouvelle son engagement de mettre en œuvre les réformes structurelles et institutionnelles pour promouvoir une croissance tirée par le secteur privé.**

Pour cela, nous continuerons à améliorer et renforcer l’attractivité de l’environnement des affaires au Gabon. À court terme, les actions continueront de se concentrer sur deux piliers essentiels. Premièrement, le Gouvernement reste déterminé à renforcer la stabilité financière et à faire en sorte que le secteur financier puisse jouer un rôle majeur dans le soutien apporté au secteur privé. En outre, le Programme de Relance Economique (PRE) et le Plan Stratégique du Gabon Emergent (Plan Stratégique Gabon Emergent) seront poursuivis. Nous continuerons aussi à rendre le climat des affaires plus attractif. Les actions principales continueront à renforcer davantage le système judiciaire notamment avec le démarrage des travaux de la Chambre d’Arbitrage, la formation des juges spécialisés, et la création de tribunaux commerciaux.

**32. Nous réorganiserons le financement public des PME afin de soutenir le développement économique et l’inclusion financière.** Dans ce contexte, nos actions seront guidées par trois principes : (a) autoriser uniquement le financement public indirect par l’intermédiaire des banques commerciales ; (b) regrouper tous les outils de financement publics des PME, en vue d’améliorer leur impact, leur coordination et leur visibilité ; (c) soutenir les PME dans la préparation de plans de financement et d’affaire en vue d’obtenir un financement auprès des banques commerciales. Dans ce cadre, le gouvernement soumettra une proposition de regroupement des outils et son plan d’action pour l’amélioration du financement des PME dans le court terme.

## J. Statistiques

**33.** Après la promulgation de la loi n°0015/2014 portant institution et organisation du Système Statistique National (SSN), le gouvernement poursuit son ambitieux programme de réorganisation des statistiques économiques au Gabon. L’enquête sur la pauvreté déjà finalisée sera publiée en fin 2018. Elle doit être suivie par l’organisation de deux opérations de collecte majeures :

- La troisième Enquête Démographique et de Santé (EDSG III) en cours et dont les résultats sont attendus d’ici fin 2019 ;
- Le Recensement Général de l’Agriculture (RGA) dont la phase pilote est en cours d’analyse et pour lequel un lancement officiel est prévu en décembre 2018.



D'autres opérations de collecte sont prévues pour l'année 2019 :

- Celle portant sur l'annuaire de l'éducation dont les résultats sont prévus pour mai 2019 ;
- L'enquête sur les entreprises et celle sur l'informel en cours de préparation.

Avec le soutien d'AFRITAC et de la BEAC, le Gouvernement a également intensifié ses efforts pour améliorer la qualité, la couverture et la ponctualité concernant les comptes nationaux, le secteur budgétaire et la balance des paiements.

**34.** Les comptes nationaux ont été révisés de 2011 à 2016 et une version semi-définitive de 2017 est disponible. Cependant, l'éventualité de corrections relatives à la filière bois conduit à privilégier la finalisation du processus de contrôle de l'exhaustivité de la couverture du nouveau tissu industriel généré par l'activité de la ZERP de Nkok. Au terme de cette activité complémentaire, on pourra alors envisager de publier des comptes définitifs 2017 et éventuellement compléter la série 2001–16 comme le prévoit la méthodologie du SCN 93. Après la transposition et la transmission des statistiques budgétaires de 2012 à 2016 du TOFE selon la nouvelle classification du manuel des statistiques du Gouvernement (GSM) aux bases de données statistiques du FMI (la première de la sous-région), le gouvernement a commencé à transposer le TOFE 2017 au nouveau manuel pour sa transmission au FMI en 2019.

## K. Surveillance du programme

**35.** La mise en œuvre du programme sera suivie par des actions préalables, des revues semestrielles, des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs, des critères de performance continue et des repères structurels. La quatrième revue est prévue pour juin 2019, en fonction des critères de performance quantitatifs de fin décembre 2018, des critères de performance continue, et des repères structurels pertinents. Pour toutes les revues, les critères de performance quantitatifs comprendront : un plancher sur le solde budgétaire primaire, à l'exclusion des recettes pétrolières (en base ordonnancements) ; un plafond sur le stock de créances nettes du système bancaire sur le Gouvernement central; un plafond sur les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI ; un plafond sur l'emprunt ou la garantie de dette extérieure (programme et projet) ; un plancher sur les recettes fiscales à l'exclusion des recettes pétrolières et un plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le Gouvernement central. Les actions préalables et les repères structurels sont présentés dans les tableaux 3 et 4. Les objectifs quantitatifs pour les dates cibles jusqu'à fin décembre 2019, ainsi qu'un critère de performance quantitative continue, sont présentés dans les tableaux 1 et 2.



**Tableau 1. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2018<sup>1, 2</sup>**  
(milliard de FCFA, sauf indication contraire)

	2018							
	Sep.			Statut	Dec.			
	IT <sup>4</sup>	Adj.	Act.		PC <sup>4</sup>	Adj.	Proj.	Statut
<b>I Critères de réalisation quantitatifs</b>								
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-333.8	-380.2	-343.9	Respecté	-446.2	-489.0	-405.6	Respecté
Unadjusted target (floor)		-333.8				-446.2		
Adjustment for lower (higher) than expected external program disbursements		-46.4				-42.8		
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	1087.9	1041.5	919.6	Respecté	826.0	783.2	783.1	Respecté
Unadjusted target (ceiling)		1087.9				826.0		
Adjustment for lower (higher) than expected external program disbursements		-46.4				-42.8		
Adjustment for oil revenue shortfall due to international price movements		0.0				0.0		
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des cré	382.5	...	315.3	Respecté	107.2	...	57.0	Respecté
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale	143.8	193.6	191.9	Respecté	522.8	572.1	571.5	Respecté
Unadjusted target (ceiling)		143.8				522.8		
Adjustment for early (late) external program disbursements		46.4				42.8		
Adjustment for variation in financing conditions		3.4				6.5		
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	596.3	...	694.4	Respecté	941.3	...	927.8	Non respecté
<b>II Critères de réalisation quantitatifs contenu</b>								
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC	0	...	9	Non respecté	0	...	7	Non respecté
<b>III Objectifs quantitatifs indicatifs</b>								
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	465.4	...	547.0	Non respecté	400.6	...	410.7	Non respecté
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale	150.0	...	93.6	Non respecté	214.3	...	150.01	Non respecté

Sources: Gabonese authorities and IMF staff estimates.

2/ Objectifs définis dans le protocole d'accord technique ci-joint.

2/ Montant cumulé à partir du 1er janvier 2017 pour les objectifs de 2017 et montant cumulé à compter du 1er janvier 2018 pour les cibles de 2018. Les objectifs sont définis pour la fin du mois respectif, sauf indication contraire.

3/ Rapport du personnel sur le premier examen de l'accord élargi dans le cadre de la facilité élargie de financement (5 décembre 2017, rapport du FMI n° 17/408).

4/ Rapport du personnel sur la seconde revue de l'accord élargi dans le cadre de la facilité élargie de financement (24 juillet 2018, rapport du FMI n° 18/72).

5/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les décaissements de programmes externes inférieurs (ou supérieurs), à un maximum de 80 milliards de francs CFA.

6/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les revenus pétroliers inférieurs (ou supérieurs) aux revenus programmés. Il sera également ajusté à la hausse (à la baisse) pour les décaissements inférieurs (plus élevés) par rapport aux projections de base, à un maximum de 80 milliards de francs CFA. Enfin, le critère de rendement sera ajusté à la hausse pour toute augmentation du crédit bancaire commercial au gouvernement reflétant les nouveaux achats par les banques commerciales de la dette intérieure gouvernementale actuelle due aux non-banques (rachat des créances).

7/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (à la baisse) dans le cas où les décaissements anticipés (en retard) des flux de financement spécifiquement convenus et identifiés auront lieu.

8/ L'objectif indicatif sur le plancher des recettes fiscales des administrations publiques, à l'exclusion des recettes pétrolières, sera converti en critère de performance à compter de l'objectif quantitatif du programme à fin décembre 2018.

9/ Comprend les dépenses en santé (par exemple, les soins primaires et préventifs), l'éducation (éducation préprimaire, primaire et secondaire) et les programmes de sécurité sociale.

**Tableau 2. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2019 <sup>1, 2</sup>**

(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019					
	Mar.		Jui.		Sep.	Dec.
	IT <sup>3</sup>	Rev. IT	IT <sup>3</sup>	PC	IT	IT
<b>I Critères de réalisation quantitatifs</b>						
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-76.5	-125.6	-13.7	-147.1	-232.8	-307.3
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	809.5	766.5	870.1	802.3	835.7	820.0
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI	107.2	57.0	107.2	57.0	57.0	-64.5
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale	73.5	285.4	227.8	412.2	458.1	585.0
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	199.7	214.0	529.6	543.1	784.2	1062.4
<b>II Critères de réalisation quantitatifs contenu</b>						
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC	0	0	0	0	0	0
<b>III Objectifs quantitatifs indicatifs</b>						
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	380.5	287.6	358.9	259.3	327.3	344.0
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale	...	90.8	...	181.6	272.4	363.2

Sources: Gabonese authorities and IMF staff estimates.

2/ Montant cumulé à partir du 1er janvier 2017 pour les objectifs de 2017 et montant cumulatif à compter du 1er janvier 2018 pour les cibles de 2018. Les objectifs sont définis p

3/ Rapport du personnel sur le premier examen de l'accord élargi dans le cadre de la facilité élargie de financement (5 décembre 2017, rapport du FMI n° 17/408).

4/ La cible des autorités.

5/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les décaissements de programmes externes inférieurs

6/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les revenus pétroliers inférieurs (ou supérieurs) aux revenus programmés. Il sera également ajusté à la hausse (à la baisse) pour les décaissements inférieurs (plus élevés) par

7/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (à la baisse) dans le cas où les décaissements anticipés (en retard) des fl.

8/ L'objectif indicatif sur le plancher des recettes fiscales des administrations publiques, à l'exclusion des recettes pétrolières,

9/ Comprend les dépenses en santé (par exemple, les soins primaires et préventifs), l'éducation (éducation préprimaire, prim.

Tableau 3. Gabon: Repères structurels 2017–18

Secteur/Mesures	Explications macroéconomiques	Documentation requise	Délai prévu	Statut	Nouveau Délai Proposé
<b>Public Financial Management (PFM)</b>					
Publier des rapports trimestriels sur le montant et la composition du stock de paiements en instance et d'arriérés.	Améliorer la gestion des investissements publics	Copies des rapports trimestriels produits par le Ministère du budget et vérification de la publication en ligne.	Fin-sep. 2017 (pour le trimestre précédent)	Atteint <sup>1</sup>	Pas de changement
Publier dans les 55 jours qui suivent la fin du trimestre les rapports d'exécution budgétaire trimestriels transmis au Parlement, utilisant les éléments et la nomenclature de la loi de finances, et incluant une analyse spécifique des dépenses sociales.	Améliorer la transparence de l'exécution budgétaire et du reporting budgétaire	Rapports publiés sur la page d'accueil du site Internet du Ministère du budget.	Fin-fév. 2018 <sup>2</sup>	Pas Atteint <sup>3</sup>	Pas de changement
Publier un nouveau décret établissant un statut harmonisé pour les établissements publics administratifs et abrogeant les dispositions antérieures contraires	Réduire les risques budgétaires	Copie du décret et vérification de sa mise en ligne. Ce texte harmonisera le statut des établissements publics, identifiera leurs ressources propres, définira leurs modalités de gestion en cohérence avec les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, renforcera les conditions de la surveillance financière exercée par le Gouvernement, et abrogera toute disposition antérieure contraire.	Fin-sep. 2018	En attente <sup>4</sup>	
Achever un audit indépendant des arriérés de dépenses intérieures de 2015 et 2016. <sup>5</sup>	Transparence ; veiller à la bonne utilisation des ressources publiques	Publication du rapport d'audit sur la page Web du Ministère de l'économie	Fin-sep. 2018	Pas atteint	Fin-mai 2019
Adopt an action plan to upgrade financial information systems of public entities, notably extrabudgetary units managing special accounts, to comply with the new expenditure procedure.	Reduce fiscal risks	Action plan adopted by the Budget Minister submitted to IMF staff.	Fin-oct. 2018	Atteint (9/21/18)	
<p><sup>1</sup> Le premier rapport a été publié en juillet 2018.</p> <p><sup>2</sup> Le premier rapport fournira des informations pour le quatrième trimestre de 2017. Chaque rapport suivant sera publié 55 jours après la fin du trimestre. Chaque année, 65 jours seront alloués pour le rapport relatif au quatrième trimestre, en tenant compte du décalage entre les ordres de paiement et les paiements du dernier trimestre (période complémentaire).</p> <p><sup>3</sup> Des rapports ont été publiés avec des retards dépassant le critère des 55 jours. Le rapport pour le troisième trimestre 2018 devrait être publié conformément au décalage.</p> <p><sup>4</sup> En attendant la signature du président et la publication du décret.</p> <p><sup>5</sup> Proposer d'ajouter les arriérés de dépenses intérieures de 2017 au champ de l'audit indépendant.</p>					

**Tableau 3. Gabon : Repères structurels 2017–18 (suite)**

Secteur/Mesures	Explications macroéconomiques	Documentation requise	Délai prévu	Statut	Nouveau Délai Proposé
<b>Gestion des finances publiques</b>					
Publier des analyses coûts bénéfiques pour les projets d'investissement autorisés par la loi de finances, dont le budget dépasse 20 milliards de FCFA.	Améliorer la gestion des investissements publics	Publication d'analyses en annexe à la loi de finances de 2019.	Fin-déc. 2018		Pas de changement
Créer une unité chargée de la surveillance financière des établissements publics, notamment de la centralisation et de la coordination des informations financières fournies par ces entités.	Réduire les risques budgétaires	Copie du texte créant l'unité et précisant ses missions.	Fin-sep. 2018	Atteint (10/23/18)	
Fermer les comptes du Gouvernement central ouverts à la caisse des dépôts et consignations et rapatrier leurs soldes au sein du CUT.	Améliorer et rationaliser la gestion de la trésorerie	Liste des comptes fermés avec l'état de leurs soldes.	Fin-sep. 2018	Pas atteint	<b>Action préalable</b>
<b>Politique et administration fiscales et douanières</b>					
Sensibiliser les importateurs au fait que le paiement au comptant devient la procédure régulière d'apurement des dettes douanières et définir la liste et les critères de sélection des importateurs pouvant bénéficier du crédit d'enlèvement.	Augmenter la collecte de recettes	Rapport sur les campagnes de sensibilisation menées et sur la liste et les critères de sélection des importateurs pouvant bénéficier du crédit d'enlèvement.	Fin-mar. 2018	Atteint (09/27/18)	
Publier une annexe à la loi de finances couvrant les dérogations au régime existant d'exonérations fiscales, y compris les détails sur leur impact économique, budgétaire et social.	Renforcer la mobilisation de recettes	Copie de l'annexe à la Loi de finances de 2018.	Fin-juillet. 2018	Atteint (Fin-juillet 2018)	
Régulariser la situation fiscale des importateurs non assujettis alors qu'ils réalisent des opérations qui dépassent le seuil d'assujettissement à la TVA.	Augmenter la collecte de recettes	Rapports sur les redressements réalisés.	Fin-juillet. 2018	Pas atteint ; Atteint (novembre 2018)	<b>Action préalable</b>
Collecter 40 % des restes à recouvrer fiscaux recouvrables.	Augmenter la collecte de recettes	Rapport sur les redressements fiscaux opérés.	Fin-sep. 2018	Pas atteint	Fin-déc. 2018
Introduire un mécanisme de paiement différé de la TVA, ciblant les deux sociétés pétrolières et la société nationale minière.	Eviter l'accumulation d'arriérés de remboursement de crédits de TVA et réduire les contraintes de liquidités	(i) Révision du code des impôts prévue par le PLF 2019 ; (ii) arrêté du Ministre de l'économie détaillant les critères d'éligibilité et la procédure ; (iii) lettres adressées aux trois sociétés précisant les critères et la procédure	Fin-oct. 2018	Atteint (novembre 2018)	

Tableau 3. Gabon : Repères structurels 2017–18 (suite)

Secteur/Mesures	Explications macroéconomiques	Documents attendus	Délai prévu	Statut	Nouveau Délai Proposé
<b>Politique et administration fiscales et douanières</b>					
Apurer 50 % des régimes d'entrepôt arrivés à échéance	Augmenter la collecte des recettes	Rapport sur les procédures de recouvrement réalisées, avec la liste des sociétés ciblées et les résultats obtenus.	Fin-déc. 2018		Pas atteint
<b>Gestion de la dette</b>					
Mettre à jour la stratégie de gestion de la dette annexée à la loi de finances, y compris une stratégie d'apurement des arriérés fondée sur des critères transparents pour la hiérarchisation des paiements des arriérés extérieurs et intérieurs. <sup>1</sup>	Veiller à ce que les besoins de financement bruts et les obligations de paiement du gouvernement soient satisfaits à temps et à un coût raisonnable	Publication de la stratégie de gestion de la dette mise à jour et du plan de liquidation des arriérés sur la page d'accueil du site Web des ministères de l'Économie et du Budget	Fin-juillet. 2018	Atteint	
<b>Secteur financier</b>					
Préparer une évaluation des options, examinée et approuvée par le personnel, pour la résolution / restructuration des banques publiques qui protège la stabilité financière tout en minimisant les coûts pour l'État. Le rapport comprendra une description des hypothèses clés ; coût fiscal pour l'Etat ; et une évaluation de la viabilité prospective.	Réduire les vulnérabilités du secteur financier et les risques budgétaires	Copie du document signé par le ministre de l'économie	Fin-mar. 2018	Pas atteint <sup>2</sup>	Atteint ; en liquidation en sep. 2018
Élaborer une stratégie et un plan d'action pour l'apurement des prêts en retard, y compris des plans d'action pour améliorer l'efficacité de la procédure de décision et moderniser les registres du commerce et de l'immobilier.	Réduire les vulnérabilités du secteur financier et renforcer le climat des affaires	Copie du document de stratégie	Fin-oct. 2018	Pas atteint	Fin-mar. 2019
<sup>1</sup> Cette stratégie devrait être basée sur un plan de trésorerie trimestriel.					
<sup>2</sup> À compter de septembre 2018, les trois banques sont en liquidation, ce qui rend inutile toute stratégie de résolution bancaire.					

**Tableau 4. Gabon : Proposition de nouvelle conditionnalité structurelle**

<b>Secteur/Mesures</b>	<b>Explications macroéconomiques</b>	<b>Documents attendus</b>	<b>Délai prévu</b>
Transmission au Parlement d'un projet de loi de finances 2019 soutenant les mesures, cohérent avec les cibles budgétaires du programme économique du Gouvernement soutenu par le FMI.	Viabilité budgétaire	Une lettre au FMI signée par le ministre du Budget détaillant les amendements proposés par le gouvernement au projet de budget 2019.	<b>Action préalable</b>
Régulariser la situation fiscale des importateurs non assujettis alors qu'ils réalisent des opérations qui dépassent le seuil d'assujettissement à la TVA.	Augmenter la collecte de recettes	Rapport sur les ajustements de taxe terminés	<b>Action préalable</b>
Fermer les comptes du Gouvernement central ouverts à la caisse des dépôts et consignations et rapatrier leurs soldes au sein du CUT.	Améliorer et rationaliser la gestion de la trésorerie	Liste des comptes fermés avec l'état de leurs soldes.	<b>Action préalable</b>
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Consolider le CUT en fermant l'ensemble des comptes du gouvernement central ouvert auprès de banques commerciales.	Améliorer et rationaliser la gestion de la trésorerie	Liste des comptes fermés dans les banques commerciales avec l'état de leurs soldes et soldes à la BEAC.	Fin-mar. 2019
Publier un rapport présentant une estimation du volume et de la valeur des principaux avoirs en ressources naturelles, ainsi qu'une estimation du volume et de la valeur des ventes et recettes budgétaires de l'exercice précédent.	Améliorer la transparence des revenus pétroliers et du reporting fiscal	Copie du rapport et vérification de sa mise en ligne sur le site Internet du Ministère du budget.	Fin-juin 2019
Soumettre la candidature du Gabon à l'ITIE.	Améliorer la transparence des revenus pétroliers et du reporting fiscal	Copie du dossier de candidature transmis à l'ITIE	Fin-sep. 2019
Supprimer les affectations de recettes non conformes aux critères légaux et limiter les affectations aux exceptions prévues par la loi.	Réduire les risques budgétaires	(i) Rapport transmis au personnel du FMI sur les affectations de recettes supprimées et justifiant les affectations maintenues dans le PLF 2020 ; (ii) copie du PLF 2020 détaillant les affectations de recettes.	Fin-oct. 2019
<b>Secteur financier</b>			
Mettre en place un comité d'appui à la liquidation des banques publiques.	Réduire les vulnérabilités du secteur financier et les risques budgétaires	Copie des termes de référence du comité et du document le créant signé par le Ministre de l'Economie	Fin-jan. 2019

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

**1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) énonce les dispositions convenues entre les autorités gabonaises et le Fonds monétaire international au sujet de la définition des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et des objectifs indicatifs (OI).** Il couvre aussi les clauses d'ajustement des CRQ et des OI, ainsi que les engagements en matière de communication des données pendant la durée du programme au titre du mécanisme élargi de crédit, telles qu'elles ont été exposées dans la lettre d'intention (LDI) des autorités en date du 20 novembre 2018 et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui y est joint. Comme il est de règle dans les dispositions de cette nature, nous consulterons le FMI avant de modifier les mesures énoncées dans la LDI/le MPEF ou d'adopter des mesures qui s'écarteraient des objectifs du programme et lui communiqueront les informations nécessaires pour assurer le suivi du programme.

**2. Les CRQ et les OI sont indiqués dans le tableau 1 du MEFP et les mesures préalables et les repères structurels au tableau 2 du MEFP.** Aux fins de suivi du programme, les dates fixées pour les critères de réalisation (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont le 20 novembre 2018; et le 31 juin 2019; les mêmes variables constituent un objectif indicatif pour le 30 mars 2019 ; le 30 septembre 2019 ; et le 31 décembre 2019.

**3. Aux fins du programme, les avoirs, les engagements et les flux libellés en devises sont tous évalués aux « taux de change comptables du programme » tels que définis ci-après, sauf dans le cas des postes ayant une incidence sur les soldes budgétaires de l'État, qui sont mesurés aux taux de change courants.** Sauf indication contraire, les composantes du bilan de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) libellées en dollars sont évaluées au taux de change officiel du FCFA par rapport à cette monnaie (553,07). Les sommes libellées dans d'autres monnaies sont, aux fins du programme, converties en dollars en utilisant les taux croisés : l'euro, la livre sterling, le yuan chinois et le droit de tirage spécial (DTS) sont évalués à 1,1860 ; 0,7408 ; 6,4766 ; 1,4190, respectivement. Les avoirs officiels en or sont évalués à 1,260.98 dollars l'once d'or fin.

### I. CRITÈRES DE REALISATION QUANTITATIFS : DÉFINITION DES VARIABLES

**4. Définitions :** aux fins du programme, l'administration centrale (AC) se compose de l'ensemble des institutions, services des administrations et fonds spéciaux y compris le Fonds routier actuellement couverts par le budget de l'État. Elle ne comprend pas les collectivités locales, la BEAC, ni toute autre entité publique dotée d'un statut juridique distinct. Si des fonds ou d'autres programmes budgétaires ou extrabudgétaires spéciaux sont établis pendant la durée

du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire, les autorités en informeront les services du FMI et veilleront à ce qu'ils soient intégrés à la définition de l'AC.

**5. L'exercice budgétaire, qui correspond à l'année civile, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.**

## **A. Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)**

**6. Définition :** le solde budgétaire primaire hors pétrole de l'AC correspond à la différence entre :

- i. Les recettes (hors pétrole) de l'AC sur la base des encaissements-décaissements et
- ii. Les dépenses de l'AC sur la base des ordonnancements, hors paiements d'intérêts.

**7.** Le CRQ relatif au solde budgétaire est calculé sur la base du taux de change dont font état les projections. Les taux de change courants sont utilisés pour la communication des données et les ajustements tels que définis ci-après.

**8. Définition :** les recettes (hors pétrole) de l'AC sont mesurées sur la base des encaissements-décaissements et comprennent les opérations de compensation entre les recettes et les dépenses, y compris celles entre les obligations fiscales du secteur privé et les obligations de l'AC envers le secteur privé. Les recettes fiscales sont indiquées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), y compris toutes les recettes affectées (Fonds routier et fonds spéciaux). Les recettes pétrolières comprennent les paiements en numéraire et sous forme de brut. Les recettes remises au Trésor sont enregistrées après leur encaissement, c'est-à-dire dans les sept jours de la date de leur réception ; les recettes pétrolières versées en nature sont inscrites à leur valeur de transaction à la date de la vente.

**9. Définition :** les dépenses de l'AC couvrent les dépenses sur la base des ordonnancements et les avances à régulariser, ainsi que les dépenses au titre des fonds spéciaux et celles financées par des recettes affectées. Le TOFE est présenté de façon à faire ressortir les dépenses publiques ci-après (outre les catégories de dépenses existantes): i) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation, ii) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises privées, iii) les dons en capital nés d'obligations d'autres services des administrations publiques et iv) les transferts courants à la fin de l'exercice utilisés pour financer les déficits des comptes au Trésor, des correspondants du Trésor et des collectivités locales.

**10. Définition :** les opérations financières désignées expressément dans le TOFE qui concernent les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations de trésorerie, correspondent à la variation du solde de ces comptes. Dans le cas des opérations financières sur les comptes au Trésor de correspondants du Trésor ou de collectivités locales, une écriture au débit (en d'autres termes, négative) pour l'exercice, qui représente une



baisse du solde de ces comptes, ne peut dépasser le solde du début de l'exercice. Si pour un compte donné, une écriture au débit pour l'exercice dépasse le solde du début de l'exercice, le financement par l'AC du déficit accusé par le correspondant du Trésor ou la collectivité locale est enregistré dans le TOFE sous la forme d'un financement non bancaire (écriture au crédit, en d'autres termes positive) au poste consacré à la reprise du déficit en fin d'exercice des comptes au Trésor des correspondants du Trésor ou des collectivités locales et d'une hausse de même ampleur des transferts courants.

**11. Information :** les données sont communiquées ou FMI dans les six semaines de la fin du mois.

**12. Clauses d'ajustement :** le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole cumulé de l'AC sur la base des ordonnancements est ajusté à la baisse (à la hausse) dans la mesure où le financement extérieur est supérieur (inférieur) aux décaissements extérieurs du programme indiqués au tableau 1 du texte, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.

## B. Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale

**13. Définition :** Les créances nettes du système bancaire sur l'AC est mesurée conformément aux pratiques comptables de la BEAC et correspond, par définition, à la somme :

- i. Des créances nettes de la banque centrale sur l'AC, y compris les dépôts, les prêts, les avances, les comptes à recevoir et toute autre créance ou engagement de l'État selon la définition donnée dans la situation monétaire.
- ii. Des créances nettes des autres établissements de dépôt sur l'AC, y compris les titres de l'AC, les prêts à l'AC, les autres avances à l'AC et les dépôts de l'AC dans les établissements de dépôt.

**Tableau 1 du texte. Gabon: Décaissements du programme externe  
(Projection de base)**

Flux cumulatifs depuis le début de l'exercice	Prog. (In US\$ Millions)
<b>Emprunts extérieurs pour l'appui budgétaire</b>	
Fin Decembre 2018	409.3
Fin Mars 2019	433.0
Fin Juin 2019	579.4
Fin Septembre 2019	579.4
Fin Decembre 2019	725.8
<b>Emprunts extérieurs pour le financement de projets</b>	
Fin Decembre 2018	311.8
Fin Mars 2019	71.4
Fin Juin 2019	142.8
Fin Septembre 2019	214.1
Fin Decembre 2019	285.5
<b>Emprunts extérieurs provenant de sources commerciales et marchés internationaux de capitaux</b>	
Fin Decembre 2018	312.2
Fin Mars 2019	11.6
Fin Juin 2019	23.2
Fin Septembre 2019	34.8
Fin Decembre 2019	46.5

*Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.*

**Tableau 2 du texte. Gabon: Stock de créances nettes du secteur bancaire à l'égard de l'administration centrale  
(Milliards FCFA, stock)**

	Dec-16	Dec-17	Jun-18
Stock de créances nettes du secteur bancaire à l'égard de l'administration centrale	653.7	664.4	876.8
Banque centrale, Créances sur l'administration centrale (net)	220.6	249.3	451.3
Créances sur l'administration centrale	452.7	564.2	566.0
Créances actives sur l'état	452.5	452.5	452.5
Recours aux crédits FMI	0.0	111.3	113.1
Autres	0.2	0.5	0.5
Passifs envers l'administration centrale	232.1	315.0	114.7
Encaisse du Trésor	36.8	41.5	40.4
Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation	150.2	47.2	10.3
Autres dépôts de l'administration centrale	45.1	226.2	64.0
Banques créatrices de monnaie, Créances sur l'administration centrale	433.1	415.2	425.5
Créances sur l'administration centrale	621.7	528.5	538.3
Titres de l'administration centrale	517.6	461.0	446.9
Bons de Trésor et assimilés	104.2	67.5	91.4
Passifs envers l'administration centrale	188.6	113.3	112.8
Dépôts du Trésor	42.2	24.8	27.2
Autres dépôts	146.4	88.6	85.6
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	0.0	0.0	0.0

*Source: BEAC*

- 14. Ainsi définies**, les créances nettes du système bancaire sur l'AC se chiffraient à 876,8 milliards de FCFA au 30 juin 2018 (tableau 2 du texte).
- 15. Ce plafond** ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de la dette intérieure ou de titrisation des arriérés intérieurs.
- 16. Information** : les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.
- 17. Clauses d'ajustement** : les clauses d'ajustement du critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'AC sont les suivantes :
- i. Le plafond du programme est révisé à la baisse (hausse) à hauteur de l'excédent (déficit) cumulé des décaissements extérieurs au titre du programme par rapport aux projections de référence indiquées au tableau 2, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.
  - ii. Afin de protéger les objectifs budgétaires contre les incertitudes pesant sur les cours du pétrole :
    - a. Le plafond des créances nettes du système bancaire est ajusté à la hausse pour compenser le déficit des recettes pétrolières d'un trimestre donné si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de 25 % maximum par rapport à la projection de référence du programme (71,900 dollars le baril).
    - b. Les autorités sont tenues de consulter le FMI si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme.
    - c. Si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2018-2019, l'intégralité des recettes pétrolières additionnelles à la projection du programme de base devrait être déposée au Fonds pour les Générations Futures du Gabon à la BEAC.
  - iii. Le plafond du programme est révisé à la hausse pour tenir compte des rachats de créances par les banques commerciales et des acquisitions par des établissements de cette nature d'obligations publiques émises sur le marché de la CEMAC et détenues par des créanciers privés non bancaires à fin 2016.

### **C. Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI**

- 18. Définition** : le plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI, est calculé comme le brut des créances de la BEAC sur l'AC, y compris les avances statutaires de BEAC et d'autres créances de la BEAC sur l'AC

(à l'exclusion des créances de la BEAC sur l'AC créées par le transfert du crédit du FMI), moins le passif brut de la BEAC envers l'AC, y compris les encaisses du Trésor, les dépôts du Fonds pour les générations Futures, les dépôts du Fonds souverain et d'autres dépôts de l'AC auprès de la banque centrale.

**19. Information :** les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

**20. Clauses d'ajustement :** les clauses d'ajustement du critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'AC sont les suivantes :

- i. Afin de protéger les objectifs budgétaires contre les incertitudes pesant sur les cours du pétrole :
  - a. Le plafond des créances nettes du système bancaire est ajusté à la hausse pour compenser le déficit des recettes pétrolières d'un trimestre donné si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de 25 % maximum par rapport à la projection de référence du programme (71,900 dollars le baril).
  - b. Les autorités sont tenues de consulter le FMI si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme.
  - c. Si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2018-2019, l'intégralité des recettes pétrolières additionnelles à la projection du programme de base devrait être déposée au Fonds pour les Générations Futures du Gabon à la BEAC.

## D. Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale

**21. Définition :** aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI, qui sont jointes à la décision du Conseil d'administration n° 15688-(14/107) adoptée le 5 décembre 2014.

- i. Aux fins des présentes directives, il faut entendre par le terme « dette » une obligation actuelle, c'est-à-dire non éventuelle, née d'un accord contractuel qui prévoit la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et en vertu duquel le débiteur s'engage à effectuer ultérieurement un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Les créances peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

- i. les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds du créancier au débiteur qui s'engage à rembourser ces fonds (dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux, crédits-acheteurs, notamment), ainsi que les échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds et, en général, de verser un intérêt en rachetant ultérieurement la garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ;
  - ii. les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;
  - iii. les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins des présentes directives, la dette est la valeur actualisée (à la date d'entrée en vigueur du bail) de tous les paiements de loyer anticipés, hormis ceux concernant l'exploitation, les réparations ou l'entretien du bien.
- II. Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le défaut de paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette au sens de la présente définition ((par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

**22. Définition :** Aux fins du plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale, il faut entendre par dette extérieure une dette qui a été contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA). Le CR relatif à la dette extérieure contractée par le gouvernement central s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées, une fois décaissées ou garanties par le GC. La garantie de la dette extérieure déclenche le non-respect du CR, qu'un décaissement ait été effectué ou non. Le critère de performance sera évalué de manière cumulative au cours de l'exercice. Le critère de performance ne s'applique pas à

- i. la dette commerciale normale liée aux importations assortie d'une échéance de moins d'un an ;
- ii. les accords de rééchelonnement.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est réputée être contractée ou garantie une fois remplies toutes les conditions requises pour qu'elle prenne effet, y compris, si nécessaire, l'approbation de l'accord pertinent par les autorités gabonaises. En cas d'émission d'euro-obligations, le montant qui est censé être contracté est celui qui est souscrit/acquis à la fin de la période de souscription/acquisition tel que précisé dans les clauses finales de l'échange.

Aux fins du programme, la valeur en dollars des nouveaux emprunts extérieurs est calculée en utilisant le taux de change comptable du programme.

**23. Clauses d'ajustement :**

- i. le plafond du programme applicable à la VA des nouveaux emprunts extérieurs est ajusté à la hausse à hauteur de 5 % maximum du plafond de la VA de la dette extérieure dans les cas où les écarts par rapport au CR sur la VA des nouveaux emprunts extérieurs résultent de modifications apportées aux conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, calendrier des paiements, commissions initiales et frais de gestion) de l'emprunt ou des emprunts. La clause d'ajustement peut ne pas être appliquée si les écarts sont causés par une hausse de la valeur nominale du total de la dette contractée ou garantie.
- ii. le plafond du programme est ajusté à la hausse (à la baisse) en cas de décaissements anticipés (avec retard) de flux financiers spécifiquement convenus et identifiés.

**24. Information :** les autorités informeront les services du FMI, dans les deux semaines, de tout projet d'emprunt extérieur ou de garantie de dette extérieure et des conditions correspondantes avant que la dette ne soit contractée ou garantie par le gouvernement central (GC). Une fois que les services du FMI ont convenu du contrat ou de la garantie de la dette extérieure et que la dette est soit contractée, soit garantie par le GC, leur décaissement fera partie des décaissements surveillés des dettes existantes.

## **E. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale**

**25. Définition :** l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'AC est un critère de réalisation continu assorti d'un seuil zéro pendant toute la durée du programme. Il faut entendre par arriérés de paiements extérieurs les obligations contractuelles au titre du service de la dette extérieure (principal ou intérêts, y compris, le cas échéant, les intérêts moratoires ou de retard) de l'AC, qui n'ont pas été honorées à leur échéance. Les arriérés résultant du non-paiement du service de la dette pour lequel un accord de rééchelonnement est sollicité sont exclus de cette définition.

**26. Information :** ce critère de réalisation quantitatif sera surveillé de façon continue. Le Ministère de l'économie communique au FMI les données définitives sur l'encours des arriérés extérieurs de l'AC dans les trois semaines après de la fin du mois. Le ministère de l'Économie fournira des données au FMI concernant tout arriéré externe de l'AC immédiatement après que ces arriérés sont engagés, y compris l'apparition d'une nouvelle accumulation d'arriérés.

## F. Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale

- 27. Définition :** le programme prévoit un plancher pour les recettes non pétrolières (recettes fiscales et non fiscales, hormis celles qui sont tirées de ventes d'actifs, de dons et du pétrole) de l'AC. Le plancher des recettes fiscales gouvernementales, hors revenus pétroliers, constitue critère de réalisation quantitatif à partir de l'objectif de fin décembre 2018.
- 28. Information :** les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

## II. OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS : DÉFINITION DES VARIABLES

### A. Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'administration centrale

- 29. Définition :** l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'AC s'entend de la somme des obligations contractuelles qui n'ont pas été réglées dans les 90 jours de la date d'ordonnancement. Il couvre, sans que cette liste soit limitative, les obligations de paiement nées de marchés portant sur des biens et des services ou d'autres marchés prévoyant un paiement en monnaie nationale, ainsi que les obligations statutaires de paiement (traitements des fonctionnaires, remboursements de TVA et autres droits à prestations, par exemple). Le plafond cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC correspond à la différence entre l'encours des arriérés intérieurs à la date de contrôle et celui des arriérés intérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- 30. Information :** les données sur l'apurement des arriérés de paiements intérieurs, ainsi que sur l'accumulation de nouveaux arriérés et l'encours des arriérés de l'exercice précédent restant à apurer, sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

### B. Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale

- 31. Définition :** le programme prévoit un plancher pour les dépenses au titre des programmes de protection sociale inscrits au budget d'un exercice donné de l'AC. Ces programmes sont financés par des ressources publiques. Le plancher couvre : i) les dépenses en éducation primaire, secondaire et professionnelle, les biens et services de base, l'infrastructure scolaire et sa remise en état; ii) les dépenses en programmes de santé, y compris les salaires du personnel soignant, les biens et services de base, et les transferts aux centres de soins de santé

primaire; et iii) les dépenses de protection sociale, y compris l'assurance-maladie et les dispositifs ciblés de protection sociale.

**32. Information :** les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

### III. SUIVI DU PROGRAMME

#### A. Exigences en matière d'information

**33.** Afin de faciliter le suivi de l'exécution du programme, les autorités gabonaises préparent et communiquent au FMI par courriels des données et des rapports mensuels dans les six semaines suivant l'expiration du mois. Les informations en question sont les suivantes (sans que cette liste soit limitative) :

- la situation monétaire complète et détaillée, le bilan de la banque centrale et le bilan consolidé des banques commerciales (fichier électronique);
- les opérations financières de l'État sur la base des ordonnancements, en indiquant tout écart entre le déficit budgétaire et les variations des arriérés intérieurs et extérieurs et des instances au Trésor, d'une part, et le total du financement bancaire/non bancaire intérieur et du financement extérieur, en termes nets, d'autre part (fichier électronique);
- la ventilation détaillée des recettes pétrolières par catégorie de recettes (redevances, impôts sur les bénéfiques, dividendes, bonifications et autres) et par société/type de contrat, ainsi que celle des recettes fiscales non pétrolières (par catégorie d'impôts) et non fiscales (fichier électronique);
- la ventilation détaillée des dépenses de l'AC, sur la base des engagements et des ordonnancements ajustés, ainsi que sur celle des encaissements-décaissements, telles qu'elles sont présentées dans le tableau intégré (fichier électronique);
- le détail des obligations au titre du service de la dette intérieure et extérieure, sur une base contractuelle et sur celle des paiements effectifs, respectivement, avec une ventilation entre le principal et des intérêts et par créancier, ainsi que de toute accumulation éventuelle d'arriérés intérieurs ou extérieurs (fichier électronique);
- le détail de l'encours de la dette intérieure et extérieure à la fin de chaque trimestre préparé par la Direction générale de la dette (DGD). L'encours de la dette extérieure doit être évalué au taux de change à la fin du trimestre (fichier électronique);
- le détail de l'encours des instances au Trésor (sur une base mensuelle) et des flux cumulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'accumulation nette de nouvelles instances en 2018, qui, selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 correspond à la

- différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base encaissements-décaissements), ainsi que le remboursement des instances antérieures à 2018, ces deux derniers postes étant ventilés en fonction des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions, des intérêts, des dépenses en capital et des prêts nets; il y a lieu d'expliquer tout ajustement stock-flux qui ne cadre pas avec les flux (fichier électronique);
- des informations sur le solde des comptes concernant les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations financières du Trésor précisées dans le TOFE.
  - le montant des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'AC, assorti d'informations détaillées sur les modalités initiales (monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement et échéance) et le profil envisagé pour les décaissements;
  - les décaissements effectifs de financements extérieurs, y compris ceux au titre des emprunts récemment contractés, par créancier et par projet/programme, et les montants des allègements éventuellement consentis au Gabon par ses créanciers extérieurs (fichier électronique);
  - des informations mensuelles sur le secteur pétrolier : prix à l'exportation, taux de change effectif, production par gisement, volume des exportations et volumes fournis à la SOGARA d'après les données de la Direction générale des hydrocarbures (fichier électronique);
  - un rapport trimestriel sur le nombre et la valeur des contrats traités par la Direction des marchés publics (DMP) par catégorie de marché;
  - des indicateurs et autres statistiques sur l'évolution récente de l'économie, comme l'indice des prix à la consommation des ménages, les importations et exportations de marchandises (en valeur et en volume) ventilées par grandes catégories sur la base des données douanières et la production et les exportations de bois (en valeur et en volume), ainsi que les notes trimestrielles de conjoncture préparées par la Direction générale de l'économie (DGE) et le rapport semestriel de la balance des paiements de la BEAC;
  - un rapport sur l'état d'exécution des réformes structurelles indiquées au tableau 2 joint à la lettre du 20 novembre 2018.

**34. Le Comité technique chargé du suivi de programme soutenu par le Fonds communique au Département Afrique du FMI toute autre information que ce dernier juge nécessaire ou que les services du FMI peuvent demander pour assurer un suivi efficace du programme.**



## Supplément à la lettre d'intention

14 décembre 2018

Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington DC, 20431  
États-Unis d'Amérique

Madame le Directeur général,

Suite à la lettre d'intention datée du 20 novembre 2018, nous avons indiqué aux services du FMI que le montant total des nouveaux arriérés extérieurs qui se sont accumulés depuis que le conseil d'administration a achevé la deuxième revue de l'accord élargi est de 14,9 milliards de FCFA et non de 14,5 milliards de FCFA comme noté dans le rapport des services du FMI et le mémorandum de politique économique et financière.

Veuillez agréer, Madame le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

/s/

---

Jean-Marie OGANDAGA  
Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur pour le Gabon,  
et de M. Thierry Nguema-Affane, Conseiller principal auprès de l'Administrateur**

**Réunion du Conseil d'administration**

**19 décembre 2018**

1. De la part des autorités gabonaises, nous souhaitons remercier le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI de leur soutien constant au programme de redressement économique (PRE) du Gabon dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC).
2. Au cours des tout derniers mois, les autorités gabonaises ont donné suite à leur engagement de mettre en œuvre le dispositif d'ajustement budgétaire annoncé dans le budget révisé de 2018 afin de maintenir la trajectoire de leur programme. Ainsi, l'application de ce dernier s'améliore depuis la conclusion de la seconde revue en août 2018. Cinq des sept objectifs indicatifs pour fin septembre 2018 ont été atteints et des progrès ont été accomplis dans la réalisation des réformes, notamment sur le plan budgétaire, bien que parfois plus lentement que prévu. Ces succès démontrent la constance de l'engagement des autorités en faveur de leur programme et des efforts régionaux pour renforcer la stabilité externe de la CEMAC. À l'avenir, elles poursuivront la mise en œuvre de réformes destinées à renforcer la stabilité macroéconomique, à améliorer encore l'environnement des entreprises et à encourager la diversification de l'économie pour réduire la dépendance à l'égard du pétrole. Les autorités gabonaises ont soumis un projet de loi de finances pour 2019 conforme aux objectifs du programme appuyé par le FMI. Dans ces conditions, elles sollicitent l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC.

**Évolution économique récente et résultats du programme**

3. L'économie gabonaise se redresse, mais à un rythme inférieur aux attentes. L'activité a connu une reprise en 2018, surtout grâce au dynamisme des secteurs agricole et minier. Toutefois, la croissance globale, de l'ordre de 1,2 % en 2018, sera moindre que ce qui était prévu du fait de la sous-exécution du programme d'investissement public et de l'insuffisance de la production de pétrole. L'inflation est passée à la fin de septembre 2018 au-dessus du critère de convergence régional de 3 % et s'élèvera à 4 % en fin d'année en raison de la hausse des prix de l'alimentation à la suite de la suppression des subventions en ce domaine et à celle des prix des carburants répercutant la montée des cours internationaux du pétrole. La balance commerciale s'est redressée grâce à l'augmentation des prix du pétrole malgré des volumes limités d'exportations de pétrole et de manganèse.
4. Les résultats budgétaires à la fin de septembre 2018 dépassaient les prévisions. La poursuite de la mobilisation des recettes internes a fait progresser les rentrées non pétrolières. Les dépenses ont également été supérieures aux prévisions du fait du coût des élections législatives et locales d'octobre 2018 et de retards dans la rationalisation des agences publiques. Néanmoins, à fin septembre 2018, le déficit budgétaire hors pétrole était de 0,4 point de PIB non pétrolier inférieur à

ce qui était programmé. En outre, il surperformera de 0,7 point l'objectif du programme si l'orientation budgétaire actuelle est maintenue au cours du dernier trimestre de 2018. Cela représentera un ajustement total de 4,6 points de PIB non pétrolier depuis le début du programme qui contribuera grandement aux efforts de préservation de la stabilité externe dans la région CEMAC.

5. La dette publique tombera à moins de 60 % du PIB en 2018, son service continuant d'être honoré et les arriérés de paiement d'être résorbés. À certains moments, des contraintes de liquidité ont entraîné l'apparition d'arriérés à court terme, à la fois externes et internes. Néanmoins, la stratégie de règlement des arriérés de dette publique telle qu'elle a été présentée lors de la seconde revue est en cours d'application. En particulier, tous les arriérés de dette externe dus aux créanciers officiels ont été réglés et ceux sur les prêts commerciaux non garantis devraient l'être intégralement fin décembre 2018. L'apurement des arriérés de dette internes vis-à-vis des créanciers du « Club de Libreville » a commencé conformément au calendrier convenu. Un contrat a été signé avec l'entreprise sélectionnée pour auditer les arriérés internes et son rapport devrait être rendu à la fin d'avril 2019.

6. Les réformes budgétaires destinées à améliorer la mobilisation des recettes internes et à rationaliser les dépenses ont progressé au second semestre de 2018. En particulier, l'élargissement de la base imposable a continué avec, entre autres, le recensement et la régularisation des nouveaux redevables de la TVA ainsi que la suppression de l'exonération des entreprises ayant remporté des marchés publics ou noué d'autres contrats avec l'État. En outre, davantage a été fait pour recouvrer les impôts impayés, mais les contraintes de liquidité des entreprises ciblées ont limité les progrès en ce domaine. Parallèlement, on met en œuvre plusieurs mesures essentielles introduites dans la loi de finances révisée de 2018 pour réduire les dépenses, notamment la masse salariale — comme la réduction des services de la présidence et l'assainissement des agences publiques. S'agissant de la transparence budgétaire, une unité chargée de la supervision financière des entités publiques a été créée et sera pleinement opérationnelle en 2019.

7. Des progrès ont également été accomplis dans la gestion de la trésorerie afin de prévenir la réapparition d'arriérés de paiement. Les autorités ont apprécié l'AT du FMI en novembre 2018 et ses recommandations sont déjà en cours d'application, notamment l'élaboration d'un plan de gestion de la trésorerie pour 2019. La consolidation du compte unique du Trésor (CUT) a débuté avec la fermeture de tous les comptes d'entités publiques auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le transfert de leurs soldes au CUT. Elle sera achevée fin mars 2019 avec la fermeture de tous les comptes publics dans les banques commerciales.

8. Les conditions monétaires continuent de s'améliorer, la masse monétaire ayant augmenté de 23 % en raison essentiellement de la hausse des dépôts du secteur privé. Le système financier reste stable et rentable malgré la dégradation de la qualité des actifs. La résolution des banques publiques avance, les trois étant désormais en liquidation à la suite de la décision récente de la COBAC, l'organe de supervision régionale, de retirer à la banque de développement sa licence d'exploitation.

9. Comme on l'a mentionné ci-dessus, la mise en œuvre du programme s'améliore depuis la dernière revue. Cinq des sept objectifs indicatifs pour fin septembre 2018 ont été atteints. Les deux

portant sur l'encours d'arriérés internes et les dépenses sociales prioritaires ne l'ont pas été, surtout du fait de fortes tensions sur la liquidité et de l'exécution incomplète du budget d'investissement dans les secteurs prioritaires. Le critère de réalisation continue (PC) sur les arriérés externes n'a pas non plus été atteint à la suite de l'apparition d'un faible montant de ces arriérés qui a été réglé au début de décembre 2018. Les autorités gabonaises sollicitent une dispense pour non observation de ce critère. La plupart des repères structurels ont été respectés, même si quelques-uns l'ont été avec retard. Comme l'a indiqué le rapport des services du FMI, les autorités ont mis en place un comité technique chargé de suivre de près le programme appuyé par le FMI afin d'améliorer sa mise en œuvre et la coordination entre les administrations.

### **La politique économique en 2019 et au-delà**

10. On prévoit que la reprise s'accélère et que la croissance atteigne 3,1 % en 2019, les perspectives de la production pétrolière s'améliorant et l'activité dans les secteurs de la sylviculture, des mines et de l'agriculture restant solide. L'économie bénéficiera aussi du lancement de plusieurs projets de PPP. On s'attend à ce que l'inflation passe de 4 % en 2018 à 3 % en 2019. Les perspectives à moyen terme restent globalement prometteuses, du fait de la poursuite de l'IDE dans le secteur non pétrolier et de l'application effective de l'ambitieux programme de réformes des autorités pour relever les défis auxquels l'économie gabonaise est confrontée. Comme elles l'ont indiqué dans leur Mémoire de politique économique et financière (MPEF), les autorités prévoient de s'en tenir à l'orientation de politique économique et aux réformes convenues dans le cadre de l'accord MEDC afin de renforcer la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance vigoureuse, solidaire et tirée par le secteur privé, tout en contribuant à la stabilité externe de la région.

11. Les autorités maintiennent leur engagement d'opérer l'assainissement budgétaire et de remédier aux déficiences de la gestion financière publique dans le but d'effectuer un ajustement de qualité et d'éviter une nouvelle augmentation de la dette. Elles ont soumis au parlement un projet de loi de finances pour 2019 qui vise à réduire le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB non pétrolier, les mesures lancées en 2018 devenant complètement effectives et de nouvelles étant introduites. La mobilisation des ressources internes et la rationalisation des dépenses restent au premier rang des priorités du programme budgétaire. À cette fin, on continuera à rationaliser et à limiter les exonérations fiscales et douanières en s'assurant que seules celles ayant une base légale subsistent. Sur le plan des charges, on prendra des mesures pour diminuer encore les dépenses non essentielles et la masse salariale. Il s'agira notamment de poursuivre l'assainissement des agences publiques et de formaliser l'organisation des services administratifs. Ces efforts seront appuyés par l'assistance technique de la Banque mondiale. Comme la loi de finances de 2018 révisée, le projet de budget pour 2019 comprend un mécanisme automatique d'ajustement des dépenses en cas d'insuffisance des recettes.

12. Le calendrier des réformes budgétaires pour 2019 met particulièrement l'accent sur l'amélioration de la transparence et de la gouvernance budgétaires, notamment en matière de recettes pétrolières et minières et de gestion financière publique. Les autorités intensifieront leurs efforts pour soumettre en 2019 la demande d'adhésion du pays à l'ITIE. En outre, la loi créant le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS) sera amendée pour permettre la participation

des représentants officiels du gouvernement au conseil des gouverneurs du FGIS. De plus, la transposition dans la législation gabonaise des directives de la CEMAC sur la gestion financière publique continuera.

13. Les autorités se sont engagées à améliorer l'exécution des dépenses sociales et la communication sur ce point pendant la période d'assainissement budgétaire. Elles reconnaissent qu'il faut remédier à la faiblesse de leur taux d'exécution comparativement à l'objectif du programme et, dans cet esprit, elles accéléreront ces dépenses d'ici la fin de 2018. Toutefois, comme l'indique le rapport des services du FMI, les autorités pensent que la définition des dépenses sociales ne rend pas bien compte des efforts effectués en faveur de la protection sociale. Elles vont donc réexaminer la portée de cet indicateur du programme en incluant différentes prestations déjà accordées aux catégories les plus vulnérables de la population et améliorer, avec l'aide de la Banque mondiale, le ciblage des pauvres en se basant sur les conclusions de l'enquête de 2017 auprès des ménages. Le suivi de l'exécution des dépenses sociales bénéficiera de la modernisation en cours de la gestion des dépenses publiques.

14. Le renforcement du système financier va se poursuivre. En premier lieu, les autorités reconnaissent que le règlement effectif des arriérés internes améliorera la trésorerie des entreprises, ce qui contribuera ensuite à la réduction des prêts non performants (PNP). De même, elles prévoient de convertir une partie de leur dette interne en titres négociables. Une stratégie de résolution des PNP sera établie d'ici fin mars 2019. La liquidation des banques publiques sera accélérée avec l'aide d'un groupe spécialisé de création récente dont les membres, qui seront normalement nommés d'ici la fin juin 2019, représenteront toutes les parties prenantes et ne devront pas avoir de conflits d'intérêts.

15. Les autorités ont toujours l'intention de mettre en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles pour faire progresser la diversification économique et favoriser une croissance durable, solidaire et tirée par le secteur privé. Outre des mesures structurelles sur le plan budgétaire et dans le secteur financier, leur programme de réforme cherche à faire du secteur financier un acteur majeur du développement du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises (PME), et à renforcer le système judiciaire par le lancement du Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation, la formation de magistrats spécialisés et la création de tribunaux de commerce.

## **Conclusion**

16. Les résultats du programme gabonais s'améliorent depuis août 2018 grâce à la mise en œuvre d'audacieuses mesures d'ajustement introduites dans la loi de finances de 2018 révisée. Les autorités restent engagées en faveur des objectifs du programme et reconnaissent que l'effort d'ajustement doit être durable pour préserver la viabilité budgétaire et la stabilité externe. Elles sont déterminées, en particulier, à appliquer des politiques et des réformes destinées à renforcer la stabilité macroéconomique et à réduire la dépendance à l'égard du pétrole en libérant le potentiel de croissance des secteurs non pétroliers, avec l'aide du FMI et d'autres partenaires au développement. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme, notamment grâce aux récentes mesures correctives, et de la volonté des autorités de poursuivre leurs objectifs macroéconomiques et de transformation structurelle, il serait apprécié que les Administrateurs considèrent favorablement la demande des autorités d'achever la troisième revue dans le cadre du MEDC.